



Ministère de l'Intérieur
Plan Ministériel Administration Exemplaire 2015 – 2020

Bilan 2017

Juin 2018



Direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières
Sous-direction des programmes et de l'achat
Mission développement durable



Sommaire

Introduction

1. Le pilotage de la démarche administration exemplaire au ministère de l'Intérieur

- 1.1. Le ministère de l'Intérieur en chiffres
 - 1.1.1. Les personnels
 - 1.1.2. Le parc immobilier
- 1.2. La gouvernance de la démarche
 - 1.2.1. Les acteurs
 - 1.2.2. Les outils d'animation des réseaux

2. Le bilan 2017

- 2.1. La synthèse des indicateurs
- 2.2. Le bilan par fiche-action
 - 2.2.1. Économies d'énergie
 - 2.2.2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2
 - 2.2.3. Mobilité durable
 - 2.2.4. Économies de ressources et réduction des déchets
 - 2.2.5. Préservation de la biodiversité
 - 2.2.6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Conclusion

Annexes

- 1. Fiches de suivi immobilières
- 2. Fiches-action de référence

Introduction

Le plan ministériel administration exemplaire 2015-2020, validé en mai 2015 par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, haut fonctionnaire au développement durable, se décline en 21 fiches-action, autour de six thématiques :

- les économies d'énergie ;
- un parc de véhicules moins émissif en CO2 ;
- la mobilité durable ;
- les économies de ressources et la réduction des déchets
- la préservation de la biodiversité ;
- la responsabilité sociale et environnementale intégrée.

Le bilan annuel permet d'évaluer le degré d'appropriation des actions par les services. Dans chaque thématique, chaque fiche-action présente les réalisations des services au regard des indicateurs ministériels et interministériels.

Ce bilan 2017 est positif. Dans la poursuite des efforts engagés précédemment, il se caractérise par :
> un périmètre d'intervention plus important qui a associé fortement les services déconcentrés (SGAMI, préfectures, DDSP...) et qui implique désormais les opérateurs ;
> l'appropriation par les services d'actions initiées par d'autres structures ;
> le lancement de nouvelles investigations.

Le bilan PMAE 2017 du ministère de l'Intérieur s'organise en deux parties : la présentation du pilotage de la démarche et un point d'étape sur chacune des fiches-action.

Dans le contexte des des Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 de l'ONU, chaque thématique du PMAE est présentée au regard des ODD que les actions conduites contribuent à atteindre. Ces dix-sept ODD couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi l'égalité des genres, l'éducation, la paix..



S'agissant des indicateurs interministériels, le ministère de l'Intérieur tient à souligner quelques points sur les modalités de définition et de mise en œuvre :

> Indicateurs 2.3.7 – le suivi des consommations d'énergie et d'eau

Faute de la disponibilité d'un outil de suivi des fluides, seules les informations sur le périmètre de l'administration centrale sont disponibles.

> Indicateur 6 – l'éco conduite

Le ministère ne peut pas mesurer le nombre d'agents habilités formés à l'éco-conduite en l'absence de procédure d'habilitation. L'éco-conduite reste une priorité pour les services du ministère.

> Indicateur 8 – les déchets

Cette donnée n'est pas disponible. Toutefois, plusieurs actions ont été menées au titre de la réduction du volume des déchets et du déploiement de dispositifs de tri, y compris en termes de suivi statistique.

1. Le pilotage de la démarche administration exemplaire au ministère de l'Intérieur

1.1 Le ministère de l'Intérieur en chiffres

1.1.1 Les personnels

Structure	ETP au 31 décembre 2017
Police nationale	148 670
Gendarmerie nationale	98 529
Autres (SG / Sécurité routière / Sécurité civile)	33 340
Total M.I.	280 539

Source : DRH

1.1.2 Le parc immobilier

Il représente 20,92 millions de m² SHON pour 44 012 bâtiments, répartis sur plus de 21 000 sites. Il se caractérise par la prédominance du patrimoine de la gendarmerie nationale.

Structure	SHON en m ²	Nombre de sites	Nbre de bâtiments
Administration centrale	300 064	29	39
Administration territoriale dont Cultes	1,8 millions	822	1 549
Police nationale	3,03 millions	1 874	3 334
Gendarmerie nationale	15,30 millions (70 % de bâtiments de logement)	18 504	38 492
Sécurité civile	465 472	90	576
Action sociale	13 447	4	22
Total	20,92 millions	21 323	44 012

1.2 La gouvernance de la démarche

1.2.1. Les acteurs

La démarche PMAE est coordonnée au niveau ministériel par des comités ministériels de développement durable, organisés à raison d'un par semestre, qui font l'objet de relevés de décision. Ils sont présidés par le secrétaire général du ministère, haut fonctionnaire au développement durable, ou le directeur de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières, haut fonctionnaire au développement durable adjoint. Ils réunissent l'ensemble des directions du ministère ainsi que les opérateurs.

- Les directions métiers : Direction générale de la police nationale, Direction générale de la gendarmerie nationale, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Direction de la modernisation de l'administration territoriale.
- Les directions transversales de soutien : Secrétariat général – Direction des ressources humaines, Direction des systèmes d'information et de communication, Délégation à l'information et à la communication, Sous-direction des affaires immobilières.
- Les préfetures : depuis 2016, une enquête annuelle est réalisée auprès de ces services au regard des indicateurs interministériels ; elle permet d'apprécier l'engagement des préfetures dans une démarche éco-responsable ; de plus, l'intégration du développement durable au sein de ces structures se mesure à partir de trois indicateurs (mise en œuvre des plans d'action BEGES et insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés).

- Huit opérateurs sont rattachés au ministère :
 - > Effectif supérieur à 250 agents – l'École Nationale Supérieure de Police (ENSP), l'Institut National de Police Scientifique (INPS), l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA),
 - > Effectif inférieur à 250 agents – l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) et le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).

La mission développement durable s'appuie également sur des réseaux de référents. Dans son rôle d'animation et de coordination, elle accompagne les structures dans le cadre de leurs travaux ; elle assure une veille réglementaire et technique et leur apporte toute information utile.

Les correspondants au sein des directions métier en administration centrale	Ils disposent eux-mêmes d'un réseau de correspondants : <ul style="list-style-type: none"> – travail de reporting – mission d'ingénierie et/ou de coordination stratégique au sein de leur périmètre – actions de développement des compétences du référent – actions d'animation tournées vers la structure et son périmètre d'influence – participation à des réflexions sur des thématiques de développement durable ministérielles
Les référents immobilier durable	Fin 2017, le réseau comprend l'ensemble des SGAMI, des représentants des bureaux immobiliers des différentes directions en administration centrale et est ouvert aux opérateurs. <p>Leurs missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – identifier les actions relevant d'une démarche développement durable (maintenance, investissement d'amélioration énergétique, suivi des consommations de fluides...) – suivre la mise en œuvre des actions – apporter leur expertise sur les questions environnementales des projets immobiliers – suivre les travaux d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre – initier des actions de sensibilisation des occupants des bâtiments dans le domaine de la maîtrise de l'énergie – participer aux réflexions conduites par la mission développement durable
Les référents bilan carbone	Près de 80 agents en charge des questions immobilières ou responsables financiers <ul style="list-style-type: none"> – en administration territoriale, un par région qui s'appuie sur un réseau de référents départementaux – pour la police nationale, un par SGAMI - un par territoire d'outre-mer – un pour la zone de défense – pour la gendarmerie nationale, un par région de gendarmerie <p>Les missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la collecte des données de consommation de fluides enregistrées dans une base de données dédiée – l'identification des actions à conduire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre – la réalisation d'un bilan tous les trois ans pour évaluer les progrès et poursuivre la démarche de diminution
Les référents locaux	Un dispositif d'accompagnement de structures volontaires pour élaborer des plans d'actions éco-responsables locaux – fiches de mission (pilotage/action), support de formation, création de réseaux locaux... <p>L'objectif est de définir et mettre en œuvre un plan d'actions au regard du PMAE en intégrant les caractéristiques du site en termes de ressources, de priorités, d'investissement...</p>
Les engagements volontaires développement durable	Lancée à l'occasion de la semaine européenne du développement durable 2016, la charte d'engagement volontaire développement durable 2016-2020 vise à inciter les agents à adopter un comportement éco-responsable au regard de quatre axes majeurs : <ul style="list-style-type: none"> – maîtriser son bilan carbone – contrôler sa consommation d'énergie – rationaliser sa consommation de papier – partager et encourager les pratiques éco-responsables <p>Les signataires et leurs engagements personnels sont valorisés au sein d'une rubrique dédiée sur l'intranet développement durable.</p>

Focus sur l'adhésion des opérateurs à la démarche État exemplaire

L'intégration des objectifs développement durable par les opérateurs du ministère de l'Intérieur est en cours, quelque soit la taille de l'établissement La mission développement durable a rencontré chaque opérateur pour dresser un état des actions engagées ; la démarche s'est inscrite en lien avec la rédaction des schémas pluriannuels de stratégie immobilière. Des plans d'action sont déployés ou en cours de formalisation.

Le 17 octobre 2017, la mission a participé à la journée porte ouverte des opérateurs. Des stands dans l'atrium du site Lumière ont été l'occasion de présenter les missions et les métiers des opérateurs et de valoriser l'engagement de certains au titre du développement durable.



Entités Plan d'actions développement durable

ENSP*	<ul style="list-style-type: none"> > Économie d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> - baisse régulière de la consigne de chauffage (suivi mensuel des consommations) - travaux d'isolation du site Cannes-Ecluse > Traitement des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - tri sélectif (papier, gobelets, piles et verres) - déchets évacués sur des points de collecte et DEEE convention avec Véolia >BEGES : la réalisation d'un bilan carbone en 2019 sur les données 2018 est prévue.
INPS*	<ul style="list-style-type: none"> > Déchets : tri sur le papier > Immobilier : réflexion sur l'installation de compteurs individuels > BEGES : Pour l'entité située à Lyon, le BEGES sera réalisé par le SGAMI Sud-est.
OFII*	<p>L'OFII est engagé dans un plan d'actions pluriannuel. Le volet développement durable – Administration exemplaire est intégré dans le contrat d'objectifs et de performances 2017-2019. Pour 2017, les actions suivantes ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Immobilier : détecteurs de présence, amélioration des conditions d'accueil > Mobilité : réunion à distance en phase de généralisation, commande de véhicules hybrides > Économies de ressources : tri sélectif en cours de déploiement, arrêt du renouvellement des imprimantes individuelles > Réduction des déchets : réemploi du papier en carnet de brouillons, élections professionnelles par vote électronique > Égalité des droits et diversité : signature du plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes fin décembre 2017. En 2018, des formations relatives à la détection des victimes sont prévues. <p>> Marchés publics : toutes les consultations formelles comportent soit une clause sociale soit une clause environnementale soit les deux selon la prestation.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Biodiversité : parrainage via la société « un toit pour les abeilles » de deux ruches aux ruchers du Vexin (en Île-de-France pour éviter du transport inutile lors de la livraison des pots de miel) > Accompagnement des personnels dans leur travail : généralisation d'un livret d'accueil 2017, formation à la gestion des conflits (50 agents formés au 01/09/2017), groupe de travail animé par deux psychologues du travail sur le métier d'agent d'accueil (restitution des conclusions le 15/09/2017). > Sensibilisation au développement durable : diffusion d'un guide de bonnes pratiques, création d'affiches pour sensibiliser sur les impressions inutiles, SEDD avec un quiz par jour sur différents thèmes.
OFPRA*	<ul style="list-style-type: none"> > Mobilité : rationalisation du parc de véhicules (de 5 à 2 véhicules non polluants, garage à vélos et télétravail) > Économie de ressources : maîtrise de la consommation de papier (dématérialisation, impressions recto-verso et 100 % de papier acheté recyclé) > Traitement des déchets : tri sélectif (40 % papier, 60 % DIB) ; > BEGES : la réalisation d'un bilan carbone en 2019 sur les données 2018 est prévue.
ANTAI	<ul style="list-style-type: none"> > Traitement des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - Apport volontaire déployé depuis 2015. - Compacteur de déchets. Suivi des valorisations et répartition des déchets. - Informatique recyclé en DEEE
ENSOSP	<ul style="list-style-type: none"> > Mobilité : « verdissement » du parc de véhicules comprenant 4 véhicules électriques > Préservation de la biodiversité : gestion éco-responsable des espaces verts > Intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés > Traitement des déchets : tri sélectif (recyclage papier, gobelets plastiques, piles, conteneurs à verre) > Économie d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la consommation d'électricité (éclairage, climatisation, chauffage) - Maîtrise de la consommation d'eau (réducteurs de débit, récupération des eaux de pluie) > BEGES : la réalisation d'un bilan carbone en 2019 sur les données 2018 est prévue.
CNAPS	<ul style="list-style-type: none"> > Économie d'énergie : reprogrammation des horloges chauffage et calfeutrage des fenêtres > Eau : remplacement des robinets par des Presto > Mobilité : <ul style="list-style-type: none"> - acquisition d'une Yaris hybride, - optimisation des déplacements en minimisant les missions de courte durée > Économie de ressources : papier (impressions sécurisées, achat de papier recyclé proposé par l'UGAP) > BEGES : la réalisation d'un bilan carbone en 2019 sur les données 2018 est prévue.

* opérateurs de plus de 250 agents

1.2.2 Les outils d'animation des réseaux

Un site Intranet dédié	<p>Vecteur d'animation de la démarche développement durable qui s'adresse à tous les agents et services. Le site est le lieu privilégié d'informations, de recueils d'idées et d'échanges. Actualisé et enrichi chaque semaine, de nombreux articles sont publiés régulièrement pour informer les agents sur les actions au ministère, les colloques et conférences, les publications, les initiatives intéressantes relevant du développement durable, les offres de formation...</p> <p>Le site propose un espace collaboratif dédié réservé aux référents développement durable et aux agents en charge de projets éco-responsables. C'est un espace de partage d'informations et de dialogue pour favoriser la collaboration autour de préoccupations et de projets professionnels communs.</p> <p>Un outil évolutif, actualités 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none">> Chaque publication est systématiquement mise en lien avec la réalisation des ODD associés.> Une offre de covoiturage élaborée en 2016 a été lancée en janvier 2017, afin de répondre à un triple objectif : réduire l'empreinte carbone, réaliser des économies et favoriser le lien entre les agents.> Une nouvelle rubrique « Infos déchets » à compter de janvier 2017 : à visée pédagogique, cette rubrique a vocation à sensibiliser les agents aux bénéfices d'une gestion vertueuse des déchets. Des outils à leur disposition au sein du ministère (conventions, collectes spécifiques, dispositifs de réduction de déchets...) sont présentés dans un objectif d'appropriation.
Des animations ponctuelles	<p>La journée mondiale de la biodiversité, la semaine européenne du développement durable, la semaine européenne de la mobilité, la semaine européenne de la réduction des déchets. Chaque événement est l'occasion de partenariat en interne (DICOM, action sociale) et avec des entités externes (ville de Paris, associations, entreprises...); cette démarche permet de dédier des ressources plus importantes à chaque projet.</p> <p>Pour chaque événement, des outils d'animation (quiz...) sont proposés aux services en région qui se l'approprient. La mission prend en charge la conception des documents, leur déclinaison territoriale avec l'intégration des logos des structures et parfois l'impression.</p>
Échanges avec les services	<ul style="list-style-type: none">> Conférences : sensibilisation à des thématiques de développement durable (exemple : le dispositif des réseaux de chaleur en janvier 2017)> Réunions : des interactions avec les services porteurs de projets> Des déplacements de la mission développement durable dans les structures qui le souhaitent pour informer, sensibiliser, accompagner des temps particuliers en vue d'élaborer des plans d'action.
Conception et diffusion d'outils pédagogiques	<p>La mission déploie des outils pédagogiques pour inciter les agents à adopter au quotidien des comportements éco-responsables :</p> <ul style="list-style-type: none">> la charte d'engagement volontaire ;> un kit sur les éco-gestes a été diffusé et mis en ligne en 2017, avec des affiches, des flyers « bonnes pratiques » et des stickers sur plusieurs thématiques – le chauffage, la lumière, les équipements électriques, l'eau, les outils de téléconférence, le covoiturage et les transports en commun, le papier.> en fonction des actualités, des quiz et des jeux de questions-réponses sont régulièrement proposés aux agents.
La mise en ligne du film sur l'éco responsabilité dans les services du ministère	<p>Au titre des actions de sensibilisation identifiées dans le cadre du PMAE 2015-2020, la mission, en collaboration avec la DICOM a piloté la réalisation d'un film sur l'éco-responsabilité dans les services du ministère au regard des enjeux de la stratégie ministérielle de transitoire écologique vers un développement 2016-2020.</p> <p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">> Faire connaître les enjeux, donner le sens> Inciter les personnels à adopter de bonnes pratiques> Valoriser les actions déjà réalisées par les services sur le périmètre ministériel <p>Chaque axe du PMAE est illustré par une action d'un service du ministère ; toutes les directions sont représentées.</p> <p>Ce premier film d'une durée de trente minutes sur les enjeux de l'éco-responsabilité devrait être suivi de films plus courts pour approfondir chaque thématique.</p> <p>Le film a été présenté lors de la semaine européenne du développement durable 2017. Il est accessible sur l'intranet et également diffusé le cadre de formations au développement durable. Certaines séquences ont été reprises par d'autres ministères, notamment la séquence sur la formation sur statut scolaire par le ministère de l'éducation nationale.</p>

2. Le bilan 2017

Le bilan 2017 s'inscrit dans la continuité de la démarche de l'État exemplaire. Les résultats sont positifs. Les progrès par rapport à 2016 témoignent de l'implication des services. Ce bilan permet d'identifier des axes forts de travail au sein des services du ministère : appropriation des enjeux, performance énergétique, économies de ressources – traitement des déchets et valorisation - et intérêt pour une évolution des pratiques de déplacement.

Les objectifs ministériels

- > Vingt-quatre actions ont été conduites de manière à atteindre les objectifs.
- > Les deux actions sur le parc de véhicules exigent du temps pour être mises en œuvre compte tenu à la fois des besoins liés à la bonne réalisation des missions et de l'état du marché.
- > S'agissant du suivi des fluides, les données ne pourront être collectées sur le périmètre ministériel qu'une fois l'outil de suivi interministériel déployé.

Les indicateurs interministériels

- > Trois sont atteints : la rédaction du bilan, l'évolution de la consommation de papier, l'intégration de clauses sociales dans les marchés.
- > Quatre sont partiellement atteints, car la démarche demande un temps de maturité – réalisation des BEGES, évolution du parc de véhicules, gestion responsable des espaces verts et restauration responsable.
- > Deux sont partiellement atteints et renseignés. Compte tenu de l'absence d'un outil de suivi des fluides interministériel, les consommations en énergie et en eau ne sont recensées que sur le périmètre de l'administration centrale. L'absence de délivrance d'habilitation à l'éco-conduite aux agents du ministère ne permet pas de répondre à l'indicateur malgré les nombreuses actions de formation organisées.
- > Un n'est pas atteint. Les données du volume de déchets résiduel par agent ne sont pas connues des services, bien que de nombreux services ont mis en œuvre un suivi statistique du volume de déchets.

Le bilan est construit avec :

- une synthèse de l'atteinte des indicateurs ministériels et interministériels ;
- une fiche de synthèse des indicateurs par thématique suivi d'un bilan détaillé par fiche-action.

Les fiches-action de référence sont disponibles pour rappel en annexe 2.

Acronymes

BCPPA – Bureau de la commande publique et de la performance des achats	MDD – Mission développement durable
BEGES – Bilan des émissions de gaz à effet de serre	PN – Police nationale
BGPRH – Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines	SAELSI – Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure
BGSAC – Bureau de gestion des sites de l'administration centrale	SDAI – Sous-direction des affaires immobilières
CEE – Certificats d'économies d'énergie	SDPA – Sous-direction du programme et de l'achat
DEPAFI – Direction de l'évaluation et de la performance des affaires financières et immobilières	SICoP – Service d'information et de communication de la Police nationale
DICOM – Direction de l'information et de la communication	SDRF – Sous-direction du recrutement et de la formation
DMAT – Direction de la modernisation et de l'action territoriale	SIRPA – Service d'informations et de relations publiques des armées
DSIC – Direction des systèmes d'information et de la communication	ST(SI) ² – Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure
GN – Gendarmerie nationale	IFORE – Institut de formation de l'environnement

La synthèse des indicateurs

▲ atteint ► partiellement atteint ▼ en cours de mise en œuvre	Objectifs ministériels			Indicateurs interministériels			Page
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	
Remise annuelle du bilan respectant l'instruction du 17 février 2015	-	-	-	▲	▲	▲	-
1. Économies d'énergie							10
Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier Constituer des réseaux de référents	▲	▲	▲	-	-	-	12
Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier Déployer l'outil expert de suivi des fluides	▲	►	►	► sur AC	► sur AC	► sur AC	13
Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier Réaliser les BEGES et les plans d'actions	▲	▲	▲	► sur AC	► sur AC	► sur AC	14
Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier Conduire un plan d'actions amélioration énergétique	▲	▲	▲	-	-	-	16
Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie	▲	▲	▲	-	-	-	18
Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques Rationaliser les Data Centers	▼	▲	▲	-	-	-	20
Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques Le parc des matériels informatiques	▲	▲	▲	-	-	-	21
Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie	▲	▲	▲	-	-	-	22
2. Le parc de véhicules							24
Fiche-action n°4-1 : Périmètre flotte de service	▼	►	►	►	►	►	26
Fiche-action n°4-2 : Périmètre véhicules opérationnels	▼	►	►	-	-	-	30
3. Mobilité durable							33
Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement	▲	▲	▲	-	-	-	35
Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la téléconférence	▲	▲	▲	-	-	-	36
Fiche-action n°7 : Le télétravail	▲	▲	▲	-	-	-	37
Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable	▲	▲	▲	-	-	-	38
Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer	▲	▲	▲	-	-	-	40
4. Économies de ressources et réduction des déchets							42
Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau	▼	►	►	► sur AC	► sur AC	► sur AC	44
Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets	▲	▲	▲	▼	▼	▼	46
Fiche-action n°12 : Une collecte de tri sélective	▲	▲	▲	-	-	-	48
Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier	▲	▲	▲	▲	▲	▲	50
Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés	▲	▲	▲	-	-	-	51
Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire	▲	▲	▲	-	-	-	52
5. Préservation de la biodiversité							53
Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides	▲	▲	▲	▼	►	►	54
Fiche-action n°17 : Une restauration responsable	▲	▲	▲	▼	►	►	56
Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes	▲	▲	▲	-	-	-	58
6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur							60
Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation	▲	▲	▲	-	-	-	62
Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale	▲	▲	▲	▲	▲	▲	63
Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole relatif à l'égalité professionnelle femmes – hommes	▲	▲	▲	-	-	-	65
Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	▲	▲	▲	-	-	-	66
Total	24 -4	24 -4	24 -4	3 -4 -3	3 -6 -1	3 -6 -1	
Taux de réalisation	85 %	93 %	93 %	50 %	60 %	60 %	

1. Économies d'énergie



L'immobilier est un enjeu fort du ministère de l'Intérieur. Le PMAE constitue un levier qui soutient des actions au titre d'une meilleure maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie.

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

1.2 – Changer les comportements

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents	Nombre de référents	3	7	17
	Nombre de réunions	2	4	3
1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides	Nombre de compteurs créés	5.415 (hors périmètre gendarmerie nationale)	Dans l'attente de l'acquisition d'un outil de suivi des fluides interministériel piloté par la DAE, le déploiement de l'outil interne a été suspendu.	Dans l'attente de l'acquisition d'un outil de suivi des fluides interministériel piloté par la DAE, le déploiement de l'outil interne a été suspendu.
	Nombre de compteurs renseignés	Non répertoriés	Non répertoriés	Non répertoriés
1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions	Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données 2015 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants	BEGES 2016 en cours de déploiement : données indisponibles au titre du bilan 2015	> 71 BEGES remis > Report de la date de remise des bilans carbone et des plans d'actions associés au 30 juin 2017 L'objectif est double : > élaborer un état des lieux sur l'ensemble du ministère de manière à identifier les actions et leur périmètre en vue d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre ; > réaliser un comparatif des émissions de GES entre les BEGES réalisés en 2012 et en 2015.	85 BEGES remis L'enjeu est d'engager les services à s'approprier le BEGES pour en faire un outil de pilotage de la maintenance des bâtiments dont ils sont gestionnaires.
1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique	Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux	Opération de travaux sur les logements du groupement de gendarmerie de l'Allier à Moulins (03) – cf. annexe 2 Construction de l'hôtel de police de Tourcoing	Actions significatives au titre de 2016 dans le domaine de la performance énergétique > Construction des sites de déminage de Lyon et de Montpellier et de la BASC de Nîmes-garons. > Opérations de raccordement de la gendarmerie nationale à un réseau de chaleur : casernes de « Dessaix », « Mdc Bongeot » et « Adjudant Frobert » > Installation de thermostats permettant la quantification précise des consommations relatives au chauffage des locaux. > Sites de Gap et Moulins : point de suivi en 2017	Dans le domaine de la performance énergétique : > Construction du bâtiment en labellisation HQE pour la DRPJ sur la ZAC de Clichy Batignolles. > Rénovation de bâtiment pour réduire la consommation énergétique : hôtel de Beauvau et préfecture de Saint-Brieuc > Opérations de recours à des énergies renouvelables : géothermie à Tourcoing et panneaux solaires en Polynésie > Création d'une annexe du commissariat à Mayotte par le réemploi de containers > Installation de 12 panneaux photovoltaïques et d'une éolienne pour alimenter le système de vidéosurveillance
	Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance	Pas d'action répertoriée en 2015	Les actions répertoriées au titre de 2016 ne permettent pas de comparaison entre l'année N et N+1.	Les actions répertoriées au titre de 2017 ne permettent pas de comparaison entre l'année N et N+1. Des suivis sont identifiés à partir d'actions conduites en 2017.

1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie	Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE Nombre de KWH cumacs et montant des subventions	Action en cours de déploiement Sur le périmètre de la gendarmerie nationale : 206 596 900 KWH cumacs pour un montant total facturé de 607 790,71 € Sur le périmètre de la police nationale : 25 254 000 KWH cumacs pour un montant total versé de 75 762 €	Volume de CEE délivré pour la gendarmerie nationale en 2016 : 247 868 MWh cumacs	Volume de CEE délivré pour la gendarmerie nationale en 2017 : 122 523 MWh cumacs
2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers	Evolution des consommations du parc en KWH	État des lieux en cours de réalisation	Gains non encore mesurables	Gains non encore mesurables
2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques	Nombre d'équipements mobiles mis en service	Indicateur non renseigné	Sur le périmètre du Secrétariat général : 950	Sur le périmètre du Secrétariat général : 1 990
	Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête	Indicateur non mesurable en 2015	Indicateur non mesurable en 2016	Indicateur non mesurable en 2017
3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie	Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif	93 657 connexions sur l'intranet développement durable au cours de 2015 La consultation de l'intranet développement durable apparaît en nette augmentation par rapport aux années antérieures.	82 978 connexions sur l'intranet développement durable au cours de 2016 Malgré une diminution au regard de 2015, qui avait été marqué par la refonte du site, le niveau de consultation reste très satisfaisant.	80 542 connexions sur l'intranet de la mission développement durable au cours de l'année 2017 Fréquentation annuelle stable
	Nombre d'actions de sensibilisation	2 – semaine européenne du développement durable et support de communication	Semaine européenne du développement durable	- Semaine européenne du développement durable - diffusion d'un kit des écogestes

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 36 181 823 kWh	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 37 55 833 kWh	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 31 875 588 kWh
	Consommation annuelle moyenne d'énergie par m2	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 318 kWh/m2	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 323 kWh/m2	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 106,23 kWh/m2
1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2	BEGES 2016 en cours de déploiement : données indisponibles au titre du bilan 2015	Rendu BEGES 2016 reporté au 30 juin 2017 – données indisponibles au titre du bilan 2016	BEGES disponibles au 30 juin 2017 :

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents

Le réseau des référents se déploie progressivement. Il est un bon outil pour le partage des informations et des bonnes pratiques mais également pour mobiliser les équipes et obtenir un relais dans chaque site du ministère.

En 2015, une phase d'expérimentation a été menée avec la désignation de :

> deux référents immobilier durable, ingénieurs, en SGAMI Nord et Sud-Est :

> deux référents au sein de la sous-direction des affaires immobilières – l'un issu du bureau de la gestion des sites de l'administration centrale et l'autre issu du bureau des affaires immobilières de la police, des préfectures et de la sécurité civile.

En 2016, le réseau a été étendu au sept SGAMI et bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale.

En 2017, en plus des SGAMI, neuf référents en administration centrale et un référent pour un opérateur sont venus compléter le réseau.

A l'avenir, l'ensemble des opérateurs sont invités à désigner un référent.

Trois réunions se sont tenues en 2017 sur les thématiques identifiées par la mission développement durable en collaboration avec les référents. Les échanges sont construits autour d'informations générales et de la mise en perspective à partir d'exemples de réalisations au sein du ministère.

Janvier : les réseaux de chaleur illustrés avec des exemples de casernes de gendarmerie.

Mai : le marché de travaux d'entretien de bâtiments du parc immobilier de l'administration centrale.

Décembre : les panneaux photovoltaïques thermiques et les panneaux solaires hybrides en s'appuyant sur trois exemples - immeuble Pasteur de la SOGIMA de Marseille, la piscine municipale de Sète et le camping municipal de Pommiers. Lors de cette réunion, le concours CUBE 2020 a été présenté aux référents pour les inciter à y participer.



Référents immobilier durable

Réunion du 12 décembre 2017



**Les panneaux photovoltaïques thermiques
ou
panneaux solaires hybrides**

Un espace collaboratif est à la disposition des référents afin d'échanger et d'approfondir les sujets abordés lors des réunions. L'un des objectifs de la mission est encore d'inciter les référents à recourir à cet outil afin de renforcer le réseau, d'échanger et d'améliorer leurs compétences sur les sujets traités, afin de renforcer les échanges directs entre les référents. Les supports pédagogiques des réunions et des conférences sont mis à la disposition de tous sur cet espace.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides

Les consommations 2015-2017 gaz, électricité et CPCU (en KWH)

Site	m2 SHON	2015	2016	2017	Évolution 2016-2017
Locatif					
Lognes	5 613	517 800	534 087	518 486	-3 %
Levallois-Perret	28 423		-	9 718 945	-
Asnières	9 772	1 470 247	1 111 715	1 538 717	+38 %
Issy-les-Moulineaux	47 542	10 139 038	9 759 574	9 216 955	-5,5 %
Nanterre	21 226	2 663 551	2 566 738	2 881 600	+12 %
Lumière	41 960	4 260 622	3 825 900	4 521 605	+18 %
Garance	27 704	1 195 590 (4 ^{ème} trim)	5 016 564	5 136 926	+2 %
Sous-Total	182 240	20 246 848	22 814 578	33 533 234	
Domanial					
Rosny	3 040	4 529 325	4 710 726	5 414 834	+15 %
Lognes	21 331	12 319 060	11 892 453	8 469 592	-29 %
BCSP	41 774	11 311 323	11 131 131	10 035 827	-10 %
Pantin	22 076	5 373 968	5 898 658	4 829 620	-18 %
Oudinot	27 204	3 260 865	3 622 865	3 125 715	-14 %
Sous-total	115 425	36 794 541	37 255 833	31 875 588	
Total	297 665	57 653 759	60 420 226	68 408 822	

Un certain nombre de sites enregistrent une baisse de consommation à la suite de travaux de performance énergétique – rénovation à Lognes, reprise des toitures-façades à Beauvau et remplacement de fenêtres à Oudinot.

Les hausses de consommation sont liées à une activité de travaux sur les sites de Nanterre, Asnières et Rosny (data centers). Concernant le site de Lumière, l'évolution correspond à une augmentation des surfaces occupées.

L'acquisition d'un outil de suivi des fluides

Le ministère est associé au projet d'acquisition d'un outil de suivi des fluides interministériel du secteur privé, piloté par la direction des achats de l'État et la direction de l'immobilier de l'État. Le ministère a participé à la définition et à la rédaction du cahier des charges de l'outil puis à des journées de sourcing. Le lancement de l'appel d'offre reste en attente. Il s'agit d'un outil indispensable aux services pour le suivi, la maîtrise et la réduction des consommations de fluides.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

Après la campagne réalisée en 2013 sur les données 2012, la réalisation de nouveaux bilans d'émissions de gaz à effet de serre – BEGES ont été engagés sur le périmètre du ministère, sur les données 2015. Il s'agissait de mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre consécutive à la mise en œuvre des plans d'actions 2013-2015 et de poursuivre la démarche de diminution sur la période 2016-2019. Le bilan carbone est un outil de gestion permettant la priorisation des interventions ; le cœur de la démarche se situe dans la formalisation d'un plan d'actions.

La démarche bilan carbone s'est clôturée en juin 2017 par une synthèse des informations remontées de tous les services. Il s'agissait de disposer d'un état le plus exhaustif possible à l'instant T pour identifier les périmètres de diminution.

La mission développement durable a joué un rôle d'accompagnement des services en s'appuyant sur des supports. Une réflexion est menée pour la mise en place d'un formateur interne au ministère qui pourrait soutenir les bilans prévus en 2019 sur les données 2018.

Le bilan carbone de l'administration centrale

Conduite par la mission développement durable, la réalisation du BEGES et du plan d'actions en administration centrale correspond à 11 sites et à une superficie globale de 303 000 m² SHON - secrétariat général et directions centrales. Le BEGES a été finalisé en juillet 2016 sur les scopes 1 et 2, le plan d'actions au premier semestre 2017.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre se décompose comme suit.

Les sites de l'administration centrale	Les véhicules de service SG + Cab ministre)	Les véhicules des directions centrales de police	Les fuites de fluides frigorigènes
10 651 T Co2	196 T Co2	35240 T Co2	38 T Co2

Au global, les émissions induites par les services de l'administration centrale s'élèvent à 46 125 T Co2. Ce bilan a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des agents du BGSAC.

Le plan d'actions est décomposé de la façon suivante : les actions à coût zéro, les actions d'amélioration énergétique du parc immobilier, les actions relatives au parc de véhicules.

Dans le cadre du plan d'actions, une convention avec un obligé permet désormais de valoriser les travaux d'amélioration énergétique entrepris sur le parc immobilier de l'administration centrale au moyen des certificats d'économies d'énergie. Les subventions perçues seront réinvesties dans d'autres travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Après une publication sur le site intranet en 2016, l'ensemble des documents du BEGES de l'administration centrale a été publié sur le [site Internet](#) en août 2017. Cette page permet la consultation de la synthèse du BEGES 2016 d'administration centrale et de fiches présentant des actions d'amélioration énergétique du parc immobilier, des actions relatives au parc de véhicules et des actions à coût zéro.

Les bilans carbone des services déconcentrés

La mission développement durable a accompagné les services en vue de la réalisation des bilans carbone et des plans d'actions :

- mise à disposition d'une boîte courriel dédiée – bilanges@interieur.gouv.fr ;
- informations sur les formations dispensées par l'IFORE ou par les plates-formes RH ;
- organisation d'ateliers de sensibilisation ;
- rubrique dédiée sur le site intranet développement durable et mise à disposition de supports techniques (FAQ, tableau type de collecte, modèle de plan d'actions...).

Les bilans des travaux réalisés

	Total 2016	Total 2017	Totaux
Nombre d'ateliers de sensibilisation animés par la MDD	10	3	13
Nombre de participants à l'ensemble des ateliers	32	8	40
Nombre d'agents formés par l'IFORE à la base Bilan carbone - 76 référents dont 14 déjà formés	31	0	31
Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données	71	14	85

Au total, 85 bilans carbone et plan d'actions ont été réalisés par les services déconcentrés sur le périmètre ministériel. Il est demandé à chaque service de renseigner une fiche de suivi qui détaille l'état d'avancement de leurs travaux ainsi que leur calendrier prévisionnel.

S'agissant des plans d'actions, la mission intervient pour suggérer des améliorations sur le contenu (travaux spécifiques, actions à « coût zéro »...) et la forme des documents transmis par les services.

À titre d'exemple, les rapports transmis par les régions de gendarmerie ont conduit la mission développement durable à insister sur certaines préconisations relatives aux attendus :

- le descriptif du parc immobilier doit intégrer la surface, l'effectif et la consommation en KWH, de manière à apprécier l'importance du parc. Un descriptif sommaire du parc de véhicules permet également d'appréhender son importance ;
- le plan d'actions porte sur la période 2016-2019. Les actions déjà réalisées doivent apparaître dans le tableau de synthèse ;
- chaque action fait l'objet d'une évaluation financière pour s'inscrire dans une programmation ;
- des actions à coût zéro peuvent être intégrées au plan d'actions ;
- il est utile d'identifier les actions susceptibles de bénéficier de certificats d'économie d'énergie ;
- le plan d'action doit intégrer un volet sur la réduction des émissions du parc de véhicules de service ;
- chaque fois que cela est opportun, intégrer des actions avec un recours aux énergies renouvelables.

Focus sur la démarche dans les préfetures

Dans le cadre d'un questionnaire produit par la mission développement durable, les préfetures ont été sollicitées sur la réalisation de leur BEGES. Il s'agissait d'identifier les structures s'étant inscrites dans la démarche et ayant dégagé un plan d'actions visant à la réduction de leurs émissions. Sur les 61 retours enregistrés, 36 témoignent de la réalisation d'un BEGES dont 24 ont abouti à l'élaboration d'un plan d'actions.

Par exemple, la préfeture des Hautes-Pyrénées a mis en place des actions à partir de son BEGES réalisé en 2015 : remplacement des huisseries, suppression des chauffages électriques d'appoint, mises aux normes des éclairages de circulation (détecteur de présence)... Entre 2016 et 2017, sa consommation réelle d'électricité a diminué de 13 %.

Par ailleurs, les préfetures sont tenues de remplir un indicateur annuel qui permet de mesurer l'avancée du plan d'actions issu du BEGES.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

Les objectifs du plan d'actions :

- définir une stratégie d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - mettre en cohérence la politique et la stratégie immobilière ministérielle avec les objectifs de développement durable ;
 - valoriser les opérations significatives et inciter les responsables de programme à les renouveler.
- À partir d'opérations ciblées, il s'agit d'évaluer la pertinence des travaux projetés et réalisés.

Les actions sur le parc immobilier de la police (cf. annexe 1)

Opérations neuves avec labellisation HQE	Relogement de la DRPJ sur le site ZAC Clichy Batignolles Le bâtiment a fait l'objet d'une approche Haute Qualité Environnementale (HQE) et est certifié NF HQE, niveau excellent. Le chantier a été caractérisé par un faible impact environnemental. Le nouveau site affiche des performances énergétiques élevées.
Opérations de réhabilitations	Restauration des façades et toitures de Beauvau Cette opération s'inscrit dans une démarche d'optimisation et de valorisation de l'immobilier de Beauvau. Ce chantier a pour objectif une amélioration de la performance énergétique par une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement (isolation notamment). Rénovation de la préfecture de Saint-Brieuc En 2016-2017, l'opération a débuté par un concours d'architecture et une phase d'études et conception. Les travaux sont prévus en 2018 pour une réception en 2020. L'objectif est un gain énergétique de 23 % par des opérations sur la façade extérieure, le remplacement des menuiseries extérieures et la conversion de la chaudière à une solution gaz.
Opérations de recours aux énergies renouvelables	Recours à la géothermie à l'hôtel de police de Tourcoing Pour cette construction neuve, le choix de la géothermie s'est imposé du point de vue technique, environnemental et économique. Un champ de sondes souterraines d'une profondeur de 140 m relayé par trois pompes à chaleur de puissance unitaire de 55.9 kW sera mis en place. La puissance de chaud de la PAC sera de 167.7 kW ; les puissances extraites du champ de sondes sont estimées à 131.84 kW. L'opération s'inscrit dans une démarche HQE sans qualification avec un focus sur la gestion de l'énergie. Recours à des panneaux solaires au centre régional de formation de la police nationale de Polynésie Le branchement électrique des panneaux solaires a pour objectif de réduire la consommation électrique d'origine fossile de 70 % pour un coût global des travaux de 31 000 €. Dès les premiers relevés de consommation, la baisse mensuelle de la consommation est notable. Une particularité de la Polynésie : les îles sont soumises à un code de l'énergie propre, un code de l'environnement propre et les prix des énergies sont très élevés par rapport à la métropole.
Opérations de réemploi	Du container maritime à la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le commissariat de police de Mamoudzou (Mayotte) Le maître d'œuvre a proposé la construction d'un bâtiment modulaire en préfabriqué sur deux niveaux en réutilisant des containers.

Les actions sur le parc immobilier de la gendarmerie

Des travaux d'amélioration énergétique au titre de l'impact environnemental et de l'amélioration énergétique ont été entrepris sur plusieurs sites, dans le courant de l'année 2017.

Un vaste programme de rénovation du site Gap avait pour objectif la réhabilitation thermique de la caserne de gendarmerie mobile de Moncey. Après une phase de diagnostic en 2012, des travaux d'isolation des combles et des planchers sur caves ont été menés conjointement entre la gendarmerie et le SGAMI Sud à partir de 2013. En septembre 2017, les travaux se sont terminés par la troisième tranche et par les bâtiments administratifs. Au total, le projet a concerné 22 bâtiments, 124 logements soit 11 000 m² de SHON. Pour un coût global de 5,2 millions d'euros (études comprises), les opérations ont permis l'isolation extérieure, la rénovation des menuiseries, la peinture des cages d'escalier, le remplacement de 730 radiateurs, la création de 40 extracteurs de VMC et la rénovation de 1 000 m² de toitures terrasses. A partir du constat d'un inconfort thermique pénalisant pour les gendarmes et leurs familles, le projet a pris de l'ampleur et a abouti à une réflexion globale sur la performance énergétique et acoustique des bâtiments.

Les actions sur le parc immobilier de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

> La zone de stockage et de destruction du centre de déminage de Nantes (CD 44) est située sur un terrain isolé, en bord de Loire, sur la commune de Saint-Étienne-de-Montluc. Le site s'étend sur 14 hectares. Il n'est pas relié au réseau EDF ; le raccordement est estimé à 200 k€. Afin d'alimenter un système de vidéosurveillance, ont été installés douze panneaux photovoltaïques et une éolienne pour produire et stocker 7,3 kW. Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2017 pour un coût global de 48 000 €.

> Le remplacement d'une chaudière sur le site de l'UIISC7 de Brignoles par une chaudière collective à haute performance énergétique a fait l'objet d'une démarche de CEE

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier

Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie (CEE)

État des lieux des conventions du ministère de l'Intérieur

	Administration centrale	Administration territoriale	Police nationale	Police nationale	Gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale	Sécurité civile
Périmètre de la convention	Ensemble du patrimoine sur l'Île-de-France	Ensemble du patrimoine	Ensemble du patrimoine	Ensemble du patrimoine	AG 308/307 avec SGAMI Ouest, Est, SUD	AG 306/307 avec SGAMI Nord, IDF, Corse et Sud-est	Ensemble du patrimoine
Surface m ² SHON	499 536	178 2734	3 023 614	3 023 614	14 799 120 ensemble du périmètre	14 799 120 ensemble du périmètre	465 472
Durée	2017-2019	Pas de convention	2017-2019	2017-2019	2017-2019	2014-2017	Pas de convention Des accords ponctuels
Partenaire	EDF		PLC	EDF	EDF	Ener'cert	
Objet de la convention	Définir les objectifs et les conditions de partenariat : -pour le bénéficiaire permettre la réalisation d'actions de MDE -pour EDF accompagner le bénéficiaire dans l'identification d'opérations d'efficacité énergétique.	Pas de convention	Établir un partenariat entre les parties en visant à inciter la réalisation d'opérations d'économies d'énergie par le bénéficiaire et la valorisation de ces opérations par PLC dans l'intérêt commun des parties	Définir les conditions et les objectifs du partenariat : -permettre la réalisation d'actions de maîtrise de l'énergie ; - identifier des opérations d'efficacité énergétique et inciter à conduire des réalisations		Mise en place d'un partenariat afin d'inciter le bénéficiaire à la réalisation d'économies d'énergie	Pas de convention Des accords ponctuels

Dans les périmètres police et gendarmerie nationales, les conventions relatives à la valorisation des travaux d'amélioration énergétique sont passées par les responsables de programme.

Les actions conduites

En administration centrale

> Dans le cadre du plan d'actions BEGES sur la période 2017-2019, la mission développement durable, avec le BGSAC, a identifié les actions suivantes :
– les travaux d'amélioration énergétique éligibles aux certificats d'économies d'énergie ;
– une information relative aux CEE pour familiariser les gestionnaires de site au dispositif afin qu'ils y recourent pour les opérations éligibles.
> Une consultation simplifiée, engagée, fin 2016, a abouti à la signature d'une convention en novembre 2017 avec EDF pour la valorisation des travaux éligibles.

En gendarmerie nationale

Le pilotage est assuré au niveau central. Des réunions trimestrielles sont organisées pour suivre les résultats et traiter les difficultés éventuelles. La gestion est conduite à l'échelon régional à deux niveaux :
> par des référents CEE zonaux ;
> par des ingénieurs affaires grands comptes d'EDF en lien avec les correspondants immobiliers de la gendarmerie.
Ce dispositif assure une bonne autonomie de gestion dans les dossiers tout en conservant un niveau décisionnaire pertinent ancrée sur le terrain (référents CEE). La direction générale de la gendarmerie nationale fixe les règles, pilote les opérations importantes et résout les difficultés éventuelles.

Année	2013	2014	2015	2016	2017
MWH Cumac	119 932,90	214 167,75	217 896,86	247 368,81	122 523,46
Montants €	359 789,83 €	642 503,26 €	731 987,66 €	863 174,48 €	342 245,98 €

En 2017, la police nationale a reconduit, pour une durée de 5 ans, le protocole conclu en 2010 avec EDF. Ce protocole prend en charge les dossiers (accord commercial) d'un volume minimal de 2 GWh cumac et le volume minimal par opération (attestation de travaux) est de 1 GWh cumac.

L'évolution de la nature des équipements et l'augmentation du volume minimal pour la prise en compte des opérations de maîtrise énergétique n'a pas permis l'éligibilité aux CEE de certains travaux mis en œuvre par la police nationale. En revanche, des travaux ont été menés avec EDF pour la régularisation d'un dossier antérieur et son éligibilité aux CEE. Il s'agit de l'opération de rénovation et d'extension du cantonnement CRS de Pondorly dont le volume d'économie escompté est de 50 000 MWh cumac.

**En police
nationale**

Parallèlement au protocole signé avec EDF, la police nationale a conclu, pour une durée d'un an reconductible, un partenariat avec la société Partager la Croissance (PLC) afin de couvrir les opérations à partir d'un volume de 150 000 KWh cumac. Ce partenariat, complémentaire aux dispositions du protocole EDF, a permis de débiter une étude pour l'éligibilité d'une opération de travaux de rénovation énergétique à l'hôtel de police de Lyon 8ème. Cette étude est en cours.

Ces deux dispositifs permettent de couvrir des opérations de tous volumes. Le prestataire est choisi par les services en fonction des travaux à mener. La DRCPN a rappelé que le prestataire devait être saisi en amont des opérations, au niveau des études afin de permettre l'éligibilité aux CEE des dossiers présentés.

L'intérêt du dispositif mis en place par la DRCPN réside, d'une part, dans un retour sur investissement en termes de consommation énergétique et d'autre part dans l'aide au financement de travaux de même nature par le reversement intégral aux services de la participation CEE.

Si 2017 a été une année transitoire, les résultats de 2018 conduiront à apprécier l'efficacité de ce nouveau dispositif.

**En services
déconcentrés**

L'administration territoriale ne dispose pas de convention. Une réflexion doit être menée pour en évaluer la pertinence, notamment au regard de l'expérience de l'administration centrale.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers

Les data centers correspondent à une consommation d'énergie importante. Un travail est mené par les services du ministère pour maîtriser cette consommation.

S'agissant du data center B021, la gestion globale de l'exploitation des infrastructures énergie par les services techniques de la DSIC au dernier trimestre 2017 a permis de réaliser une collecte d'indicateurs énergétiques aussi exhaustive que possible sur les installations techniques existantes. De l'analyse de ces données découle un plan d'actions, en cours d'élaboration, décliné en quatre volets :

- optimisation de l'urbanisation en salle (séparation des flux d'air, optimisation du choix et du positionnement des dalles de soufflage en faux-plancher) ;
- optimisation du fonctionnement des équipements techniques (répartition de charge ou mode veille) ;
- optimisation des paramètres de régulation (températures de consigne, courbe de paramétrage) ;
- optimisation de la supervision (instruments de mesures et tableaux de bord).

Concernant ce dernier point, un dispositif de Gestion Technique Centralisée (GTC) est en cours de mise en œuvre sur le Data center B021 pour piloter plus efficacement le suivi des consommations énergétiques.

Par ailleurs, l'utilisation approfondie de l'outil de gestion de salle, combinée aux arrêts électriques programmés pour la maintenance, permettront de limiter le nombre de serveurs sous tension en salle peu voire pas utilisés et d'améliorer ainsi l'efficacité énergétique des Data centers.

Ces mesures correctives sur les Data centers de Lognes et celui du B021, sans travaux significatifs de modification des infrastructures techniques, devraient représenter une économie de quelques dizaines de milliers d'euros par an.

Le Data center B015, en cours de construction, permettra de par ses choix technologiques (mise en œuvre de groupes de production de froid à free-cooling, utilisation de Groupes Temps Zero, confinement d'air systématique des allées en salle informatique) et son dispositif de GTC performant, de limiter à tout instant les gaspillages énergétiques. Pour un même besoin de systèmes informatiques, les économies réalisées avec ce Data center par rapport aux Data centers actuels seront supérieures à 1 million d'euros par an.

Une étude, menée par des experts et transmise fin 2016 - début 2017, a démontré qu'en plus de pallier l'atteinte des limites en capacité des Data centers, la construction d'un nouveau Data center (projet de Data center B016) permettrait d'économiser plus de 6 millions d'euros sur la facture énergétique pour une durée d'exploitation de 20 ans par rapport à la remise à niveau des Data centers existants.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques

Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication

Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication pour la période 2015-2018 fixe les bonnes pratiques, les principes et les orientations qui doivent guider l'action du ministère :

- faciliter les outils de travail collaboratif et la dématérialisation au sein de ministère ;
- favoriser l'accès au système d'information du ministère en situation de mobilité et en sécurité ;
- assurer la cohérence et la soutenabilité budgétaire des investissements SIC ;
- moderniser et inscrire les infrastructures SIC dans un cadre interministériel.

Le déploiement progressif de nouveaux postes de travail basse consommation

La consommation électrique d'un poste de travail est essentiellement liée à la consommation du processeur. Depuis 15 ans, cette consommation se réduit de manière conséquente – moins 80 % en dix ans. Cette réalité s'accroît avec la miniaturisation des formats.

Cette évolution doit se traduire par l'acquisition de petits formats consommant entre 50 à 80 % de moins que les formats classiques. Ainsi, si le coût de l'électricité est évalué à environ 15 euros par an et par PC, ce coût diminuera fortement d'année en année avec le renouvellement du parc.

L'évolution du parc informatique et le déploiement d'équipements mobiles

Le poste nomade sécurisé, baptisé SPAN, permet l'accès aux infrastructures du ministère et la prise en main à distance de son environnement de travail de façon totalement sécurisée. L'outil fonctionne depuis internet ou le réseau du ministère, par une liaison filaire, Wifi ou 3G/4G (partage de connexion).

Sur le périmètre de l'administration centrale, en 2017, 5 567 postes de travail sont recensés, dont 750 portables et 1 240 portables SPAN. Sur le périmètre du Secrétariat général, le nombre d'équipements portables mis en service en 2017 est de 1 990.

Services	Types d'ordinateur	En 2016	En 2017	Evolution
Administration centrale	Postes de travail	5 476	5 567	+1,6 %
	Dont portables	690	750	+8,7 %
	Dont portables SPAN	517	1 240	+140 %
Secrétariat général	Portables mis en place	950	1 990	+109 %

Dans l'offre SPAN, la DSIC a abandonné l'idée de développer des tablettes hybrides SPAN. Elles ont été considérées comme inadaptées à un usage de télétravail et n'ayant pas les capacités d'un PC classique - notamment un manque de port USB et un écran inadapté à du travail prolongé. L'offre SPAN se limitera donc à l'ultra portable et au portable standard.

1. Économies d'énergie

1.2 – Changer les comportements

Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie

L'adoption de nouveaux comportements au regard de la préservation de l'environnement est un vecteur essentiel de l'appropriation des enjeux de développement durable. Aussi, un intérêt tout particulier est porté aux actions de sensibilisation et de formation pour promouvoir les changements de comportements.

Pour impulser une dynamique sur l'ensemble des services et à tous les niveaux hiérarchiques, la mission développement durable s'appuie sur des outils de communication interne et des événements européens et mondiaux d'actualité développement durable. La semaine européenne de développement durable 2017 a permis de présenter les Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers des jeux, des fiches d'informations et des ateliers de sensibilisation.

La semaine européenne du développement durable, du 30 mai au 5 juin 2017

En collaboration avec la direction de la communication et de l'action sociale, sur les sites de Beauvau, Lumière, Garance, Lognes et Oudinot. Des services déconcentrés se sont aussi mobilisés : DDSP 64, préfecture du Calvados...

Actions Chaque jour, des animations sur le thème des enjeux du développement durable :

- un jeu : « Tournez la roue des ODD », le participant tirait une carte et pouvait gagner un cadeau issu du commerce équitable ;
- une « Troc party », des échanges d'objets dont les agents n'ont plus l'usage contre ceux déposés par d'autres troqueurs ;
- une collecte de téléphones portables pour la Ligue contre le cancer ;
- une déambulation théâtrale où deux personnages présentaient les ODD de manière ludique ;
- une expo-vente présentant les enjeux du commerce équitable ;
- une présentation des fruits de saison accompagnée de conseils d'une diététicienne ;
- un atelier pour réaliser un tablier de jardinier à partir de sacs de terreau usagés ;
- une présentation du dispositif les cy-clopeurs (recyclage des mégots de cigarettes) ;
- l'opération « Le jonquillomètre de Curie » : mise à disposition des agents de vélos fixes, chaque kilomètre parcouru donnant lieu au versement d'1€ à l'institut – un exemple de démarche qui associe préservation de l'environnement et solidarité.

Lien avec le PMAE et les ODD

Démontrer que l'action individuelle contribue à l'atteinte d'objectifs collectifs dans le fonctionnement quotidiens mais aussi dans l'exercice des métiers.



Bilan Un des axes privilégiés de la SEDD 2017 était de valoriser le lien entre actions pour diminuer notre impact environnemental et actions de solidarité, notamment avec le partenariat avec l'action sociale du ministère.

- 885 km ont été parcourus permettant de verser l'équivalent à l'Institut Curie ;
- Pour le quiz : une centaine de participations dont 17 ont reçu un cadeau éco-responsable ;
- Des échanges et des réflexions sur les pratiques quotidiennes, ainsi que sur les bons comportements à adopter pour préserver l'environnement ; la charte d'engagement développement durable a notamment permis d'enrichir le réseau de correspondants.



Des actions pour des publics ciblés

Un travail a été engagé avec la DICOM sur la conception d'un kit de sensibilisation sur les éco-gestes diffusé en 2017. Des affiches ont été distribuées sur chaque site, accompagnées de fiches bonnes pratiques sur différentes thématiques - chauffage/ climatisation, électricité, eau, mobilité, papier, tri. Cette action rejoint l'axe « actions coût zéro » des plans d'actions issus des BEGES.

Un site intranet dédié au développement durable

> Le lancement d'une offre de covoiturage, une nouvelle rubrique « Infos Déchets » et un projet sur le bienfait des plantes vertes.

> Des articles ont été publiés régulièrement sur l'Intranet pour enrichir les rubriques sur « Les enjeux ».

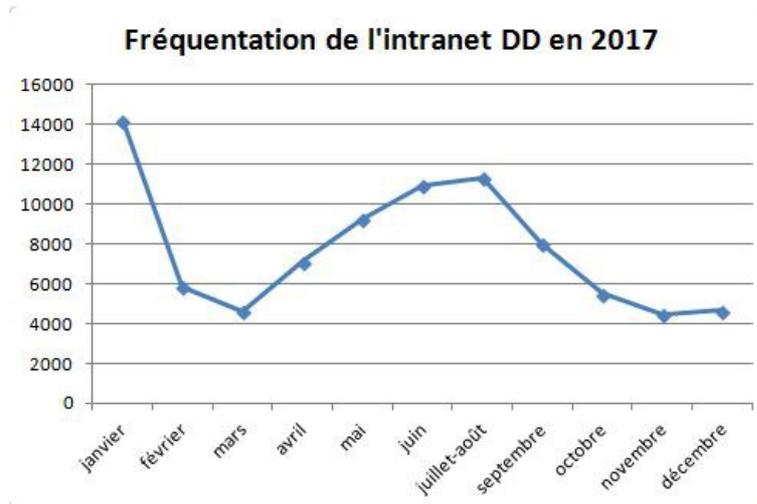
> Dans le cadre de la collaboration avec le DSIC, la mission a coordonné la communication sur la mise en place de l'impression sécurisée sur les sites d'administration centrale avec pour objectif environnemental une meilleure maîtrise de la consommation du papier. De plus, une actualité a été publiée sur la maîtrise du papier pour inciter les agents à n'imprimer que si nécessaire.

Nombre de connexions sur l'intranet développement durable en 2017 : 80 542 connexions

– Janvier	14 168
– Février	5 860
– Mars	4 619
– Avril	7 142
– Mai	9 241
– Juin	10 951
– Juillet/août	11 342
– Septembre	8 016
– Octobre	5 502
– Novembre	4 483
– Décembre	4 665

La fréquentation annuelle du site est stable. L'année 2017 est marquée par un nombre croissant de commentaires, renvoyés sur l'adresse générique de la mission. Ils permettent à la mission d'identifier des besoins des services et d'engager des actions avec les plus convaincus, notamment sur le périmètre déconcentré.

S'agissant de l'espace collaboratif, il reste peu fréquenté ; un dispositif incitatif devra être trouvé pour déclencher l'adhésion pour cette nouvelle pratique de partage et de travail.





2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Le ministère de l'Intérieur doit mettre en place un dispositif incitatif pour remplir les objectifs réglementaires en termes de véhicules propres au sein de la flotte de service. S'agissant des véhicules opérationnels, une réflexion est engagée avec les services prescripteurs.

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service	Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD	La mission développement mène des actions de sensibilisation. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet et contribue au partage des bonnes pratiques, par son réseau de référents locaux	La mission développement mène des actions de sensibilisation auprès des services en faveur d'un parc automobile moins émissif en CO2. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet développement durable et contribue au partage des bonnes pratiques, notamment par son réseau de référents locaux	La mission développement mène des actions de sensibilisation auprès des services en faveur d'un parc automobile moins émissif en CO2. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet développement durable et contribue au partage des bonnes pratiques, notamment par son réseau de référents locaux
	Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc	La mission développement durable a engagé une démarche de recensement qui reste à consolider en 2016	<ul style="list-style-type: none"> – SGAMI Ouest : 1 – SGAMI Sud-Ouest : 0 – SGAMI Est : ne dispose pas d'équipement de borne de rechargement ; toutefois, certains fonctionnaires utilisent à titre privé des véhicules électriques pour venir travailler ; le SGAMI étudie les éventuelles évolutions du parc de véhicules et des infrastructures associées – SGAMI Nord : 0 – SGAMI Sud-Est : 0 – SGAMI Sud : ne dispose toujours pas d'équipement de borne de rechargement, mais d'un véhicule hybride – Préfecture de police : 13 bornes – Gendarmerie : le nombre de borne de recharge au sein du parc immobilier de la gendarmerie est très faible (moins de 0,5 % du parc). La gendarmerie a entrepris fin 2016 un travail de recensement de l'offre d'équipements de recharge électrique disponible sur le marché auprès de nombreux fabricants – Sécurité Civile : 2 – Préfectures : les structures s'équipent progressivement en bornes électriques, mais toutes n'en disposent pas. – Administration centrale : 15 (Beauvau : 4 ; Lognes : 3 ; Lumière : 2 ; Garance : 6) 	<ul style="list-style-type: none"> – SGAMI Ouest : 1 – SGAMI Sud-Ouest : 0 – SGAMI Est : ne dispose pas d'équipement de borne de rechargement (seulement quelques véhicules hybrides) – SGAMI Nord : 0 – SGAMI Sud-Est : 0 – SGAMI Sud : ne dispose pas d'équipement de borne de rechargement, mais d'un véhicule hybride – Préfecture de police : 13 bornes – Gendarmerie : à ce jour, le nombre de borne de recharge au sein du parc immobilier de la gendarmerie est très faible (moins de 0,5 % du parc). La démarche initiée en 2016 se poursuit. – Sécurité Civile : 2 – Préfectures : en moyenne 1,94 bornes sur 34 préfectures équipées. – Administration centrale : 15 (Beauvau : 4 ; Lognes : 3 ; Lumière : 2 ; Garance : 6)
4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels	Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels	Indicateur non mesurable en 2015	Pas de véhicules propres sur le périmètre opérationnel, mais une première étape avec une part de véhicules essence acquise supérieure à la part des véhicules Diesel	Pas de véhicules propres sur le périmètre opérationnel mais l'acquisition croissante de véhicules à essence et une réflexion sur des véhicules propres répondant aux besoins
	Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD	Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels	Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels	Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service	Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	Sur l'ensemble du ministère : proportion de 10 % de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc, soit :	Sur l'ensemble du ministère au 31 décembre 2016 : proportion de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc : – au titre des V.P. : 6,34 % – au titre de l'ensemble des véhicules : 1,2 %	Sur l'ensemble du ministère au 31 décembre 2017 : proportion de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc : - au titre des VP : 4 % au titre de l'ensemble des véhicules : 0,98 %
	Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	– 3 % de véhicules électriques – 7 % de véhicules hybrides		
	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite	Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco-conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation	Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco-conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation.	Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco-conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation.

2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service

L'évolution du parc de véhicules est un enjeu majeur pour le ministère de l'Intérieur qui compte près de 60 000 véhicules – dont 3 % en administration centrale et 2,76 % pour les préfetures.

Les objectifs

L'action du ministère s'inscrit dans le cadre des circulaires du Premier ministre du 16 février 2015 relative à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'État et de ses établissements publics et du 20 février 2017 relative à la gestion du parc automobile de l'État, qui vise à l'exemplarité de l'État tant en matière environnementale qu'en termes de bonne gestion des deniers publics.

Objectif 2015 d'acquisitions annuelles	Objectif 2016 d'acquisitions annuelles	Objectif 2017 d'acquisitions annuelles
– 33 % maximum en diesel – 33 % minimum en essence – 33 % minimum en hybride et électrique, dont au moins la moitié de véhicules électriques	– 50 % des achats doivent être des achats de véhicules propres	– 50 % des achats doivent être des achats de véhicules propres

Le bilan des acquisitions de véhicules (source UGAP)

TYPOLOGIE	MOTORISATION					Total 2017
	Électrique	Hybride	Essence	Diesel	Non classé	
Total V.P.	28	19	324	372		743
Total V.U.L.	5		14	564		583
TOTAL V.P. + V.U.L.	33	19	338	936		1 326
Véhicules 4 × 4, Véhicules spécifiques, Cycles et motocycles					4152	4152
Location Longue Durée	2					2
TOTAL V.P. + V.U.L.	35	19	338	936	4152	5 480
	0,6 %	0,3 %	6,2 %	17,1 %	75,8 %	100 %

En 2017, les achats de véhicules propres au titre des catégories V.P. et V.U.L, représentent 4 % des acquisitions sur le périmètre ministériel.

Cette situation s'explique par un certain nombre de contraintes :

- la contrainte de représentation pour les préfets qui se doivent de se déplacer dans des véhicules de marque française au regard de l'évolution de l'offre notamment caractérisée par l'arrêt de la production de la version hybride de la Peugeot 508 par le constructeur PSA ;
- la contrainte budgétaire liée à la consommation : le rapport coût/consommation des véhicules diesel reste le plus avantageux, ce qui explique qu'il représente 71 % des acquisitions V.P. et V.U.L. 2017. Malgré les prescriptions de la MIPA de retenir les motorisations essences en l'absence de solution hybride proposée par les constructeurs français, ce type de motorisation demeure minoritaire (25 % des acquisitions V.P. et V.U.L.) ;
- les usages et l'évolution des pratiques : la voiture hybride ou électrique est souvent considérée moins puissante et moins fiable ; par ailleurs, les conséquences de santé publiques ne sont pas encore prises en compte par les acheteurs et les utilisateurs.

Le déploiement de véhicules électriques en administration déconcentrée

L'évolution du parc automobile en faveur des véhicules électriques a débuté depuis plusieurs années tant en administration centrale qu'en administration déconcentrée. Les préfetures sont engagées dans cette dynamique. En moyenne, on compte presque deux bornes par préfeture équipée avec une part de 15 % de véhicules propres. Les SGAMI s'approprient la démarche, avec la mise en place progressive de bornes.

L'engagement de la direction générale de la gendarmerie nationale

Les bornes de recharges

Le nombre de bornes de recharges installées sur le parc électrique reste encore marginale en 2017 (1 % du parc). Pour autant, la gendarmerie nationale a lancé une étude qui accompagne le remplacement progressif de l'ensemble des véhicules diesel en partie par des véhicules hybrides/essence et 100 % électrique. Un travail de prospective en matière d'offre d'équipements de recharge électriques disponible sur le marché a été mené auprès de nombreux fabricants (Legrand, ENGIE, EDF, Schneider électrique...).

Le besoin en gendarmerie doit répondre à une triple problématique.

- > être 100 % compatible avec tous les véhicules électriques disponibles sur le marché ;
- > être évolutive : la puissance de recharge devra être modifiable sans remplacement de la borne et ce afin de répondre, dans le futur, à l'évolution de la capacité des batteries rechargeables ;
- > être adaptée au mode d'organisation de la gendarmerie nationale dont le parc immobilier est réparti sur tout le territoire et comporte, au sein d'une même caserne, à la fois des logements privés et des bureaux. La recharge de véhicules électriques se faisant la plupart du temps sur l'aire de stationnement du véhicule, la question de la mise à disposition de bornes de recharge pour les personnels équipés de VE se pose. Le besoin en matière de recharge de véhicules de liaison ne pose pas de difficulté majeure dans la mesure où la GN financera à la fois l'achat de l'équipement, sa pose, l'abonnement qui en découle, la maintenance et la recharge. La logique concernant la recharge des véhicules électriques personnels des agents logés en caserne est différente ; pour des raisons d'équité avec les personnes propriétaires de véhicules thermiques, le coût de la recharge électrique des VE devra être prise en charge à titre personnel. Différentes modalités d'accès et de fléchage des consommations sont à l'étude (forfaitisation, carte rechargeable, intégration dans les modalités de répartition des charges prévues dans @utocharge...).

La détermination des équipements compatibles conditionnera, à terme leur référencement dans les cahiers des charges de construction neuves dans le cadre des projets immobiliers portés par les bailleurs sociaux ou les collectivités territoriales pour le compte de la GN. Un groupe de travail a été constitué en 2017 dans cet objectif. Ces conclusions devraient être connues fin 2018 et conditionneront la politique d'installation des bornes de recharge électrique sur le périmètre gendarmerie.

Plusieurs sites sont à l'étude en vue d'être équipés de bornes de recharges et de véhicules électriques, notamment Dugny, Toulouse, Rosny-sous-Bois.

Les véhicules de liaison non opérationnels et les véhicules opérationnels

S'agissant des véhicules de liaison non opérationnels, le remplacement de la flotte de véhicules thermique étalé entre 2018 et 2020 permettra l'achat de véhicules électriques dans le respect de la réglementation en vigueur. A noter que ce remplacement sera conditionné par la mise en place préalable et progressive de bornes de recharge électrique sur toutes les emprises de gendarmerie.

Si les technologies des véhicules électriques proposent aujourd'hui des véhicules citadins à des tarifs abordables, elles ne sont pas encore à même de répondre aux besoins d'autonomie que requièrent les véhicules de patrouille aux mêmes conditions. En revanche, les véhicules électriques remplissent tous les critères pour des missions de type « liaisons ».

Compte tenu des contraintes périphériques qu'imposent aux infrastructures les véhicules électriques (travaux de génie civil pour les bornes de rechargement, câblage électrique...) et des écarts de prix (rapport de 1 à 6) pratiqués en fonction des situations immobilières rencontrées, une analyse en profondeur doit être réalisée afin de pouvoir décider d'une généralisation de ce type de véhicule.

De plus, la sphère des moyens mobiles est, aujourd'hui, sujette à des évolutions notoires avec la fin programmée du diesel, voire de l'essence à terme, et le développement croissant des voitures électriques. Dès à présent, il importe de prendre en considération ces éléments contextuels et de s'interroger sur les conséquences induites, pour le parc de la gendarmerie, actuellement constitué de 86 % de véhicules à moteur diesel (motocyclettes comprises). Il s'agit de réfléchir aux évolutions de la flotte des véhicules opérationnels (voitures banalisées et sérigraphiées) et des véhicules de liaison, dans les cinq à dix années à venir.

Un groupe de travail dédié

Il paraît opportun d'inclure, dans l'étude à réaliser par le groupe de travail, la question de l'évolution potentielle du mode de gestion du parc automobile de l'Institution, en tenant compte des budgets limités alloués. Un certain nombre de contraintes et de pistes est, d'ores et déjà, identifié, qui pourraient constituer la base des études à conduire en vue d'exprimer des orientations et des préconisations sur l'évolution et la gestion des moyens mobiles (voitures banalisées, sérigraphiées et de liaison). Ce groupe de travail baptisé "Futurs moyens mobiles de la GN" aurait pour objectif premier de sortir de la motorisation diesel les futurs véhicules qui seront remplacés au cours des dix prochaines années. Il serait constitué de deux sous-groupes.

Sous-groupe de travail dédié aux véhicules opérationnels	> Choix des solutions maîtrisées, essence ou hybride/essence. > Envisager les options possibles et les équipements qui répondent aux besoins actuels et futurs en matière de véhicules opérationnels.
Sous-groupe dédié aux véhicules de liaison	La lettre de mission est différente portant sur une offre de marché alternative sur le plan de la motorisation. > Décider la motorisation la plus appropriée parmi les alternatives aux moteurs diesel et essence : électrique, pile à combustible. > Travailler sur la partie infra correspondant aux bornes de recharge avec, à l'appui, des expérimentations sur sites.

La formation à l'éco-conduite

- Au sein de la gendarmerie nationale

La gendarmerie a mené un vaste plan de formation des conducteurs professionnels effectuant plus de 5 000 km par an les années précédentes : 12 789 personnels formés depuis 2012 dont 622 personnels formés en 2017 sur le site de l'école de Fontainebleau. Elle a décidé de poursuivre son action globale de formation via la diffusion d'un guide de formation à l'éco-conduite sous format dématérialisé et papier couleur - 30 000 exemplaires imprimés et envoyés aux régions de gendarmerie. La version dématérialisée a été diffusée à l'ensemble des groupements de gendarmerie nationale puis aux personnels de chaque département.

La gendarmerie s'oriente vers la mise à disposition des régions de gendarmerie et en administration centrale (en rotation) plusieurs cabines de simulation reproduisant, dans des conditions proches du réel, des situations de parcours sur route ; elles permettront de travailler les aspects de la conduite liés à la sécurité routière et l'éco-conduite.

- Au sein de la police nationale

La formation initiale des gardiens de la paix, des adjoints de sécurité et des cadets de la République intègre, dans le cadre d'enseignements relatifs à la prévention aux risques routiers, des éléments de formation à l'éco-conduite (anticipation, maîtrise de la vitesse, des trajectoires, des distances de sécurité...). En 2017, 4 505 élèves gardiens de la paix ont bénéficié de deux heures de cours et huit heures d'ateliers pratiques, sur véhicule automobile ou simulateurs de conduite selon la faisabilité des structures. 3 354 élèves adjoints de sécurité et cadets de la République ont suivi un enseignement spécifique à l'éco-conduite d'une durée d'une heure, en complément aux deux heures dédiées à la conduite responsable dans le cadre de la prévention aux risques routiers.

De nombreuses actions de formation continue sont aussi dispensées sur le champ de l'éco-conduite au bénéfice des agents de la police nationale, soit par les directions opérationnelles, soit par le réseau des structures de la formation. D'autres services, comme la DOSTL de la préfecture de police de Paris, mettent en place des formations à la conduite préventive et à l'éco-conduite sécuritaire pour leurs agents. En 2017, 3 649 fonctionnaires ont été formés à l'éco-conduite, majoritairement le corps des CEA, des CC et des ADS.

La SDFDC a mis en place, depuis 2013, une formation intitulée « la conduite éco-responsable à l'aide du simulateur de conduite ». D'une durée de six heures, l'objectif est d'adopter une conduite éco-responsable lors de l'utilisation des véhicules de service - discerner les enjeux de la conduite économique, évaluer son comportement de conduite, optimiser ses techniques et attitudes de conduite par l'acquisition de techniques simples de conduite économique... La formation s'organise autour d'un simulateur de conduite, installé de manière pérenne dans sept directions zonales au recrutement et à la formation (DZRF) ou écoles (DZRF Paris/Île-de-France, DZRF Sud-Est et les ENP de Sens, Rouen-Oïssel, Roubaix, Périgueux et Nîmes).

L'offre de formation, inscrite parmi les objectifs prioritaires de formations des DZRF, relative à la conduite éco-responsable, est proposée à tous les agents actifs et administratifs du périmètre du ministère de l'Intérieur, amenés à conduire un véhicule de service.

Actions de formation continue en matière d'éco-conduite et de prévention du risque routier

Intitulé du stage	Nombre de formés				
	2013	2014	2015	2016	2017
Sensibilisation et perfectionnement à la conduite des véhicules de police	112	160	199	278	172
Initiation à l'éco conduite sécuritaire	26	27	7	5	53
La conduite éco responsable à l'aide du simulateur de conduite	0	320	142	80	213
La conduite et l'utilisation des véhicules administratifs (DZRF)	188	77	28	16	45
La conduite et l'utilisation des véhicules administratifs (DPUP)	3	117	0	35	36
Stage de formation et de sélection pour la conduite des véhicules rapides de la PN	264	244	218	195	243
Conduite de protection et anti agression	24	36	48	60	48
Stage de conduite sécurité au profit des brigades anti criminelles	261	245	210	234	225
Stage de recyclage moniteurs de l'école de conduite spécialisée du SDLP	11	0	12	12	0
Stage de remise à niveau des moniteurs de l'école de conduite spécialisée du SDLP	7	7	8	9	8
Sensibilisation sur la conduite de sécurité	236	79	43	0	6
Évaluation de la capacité à conduire des véhicules de police en situation d'urgence	398	253	467	553	382
Conduite sécurité (Guyane)	41	56	17	51	18
Stage de conduite sécurité d'un véhicule léger en milieu urbain pour service opérationnel	20	80	0	0	0
Conduite en situation d'urgence	189	225	212	165	183
Stage d'éco conduite d'un véhicule léger pour service opérationnel	20	0	0	0	0
Total	1800	1926	1611	1693	3649

2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels

Le parc de véhicules opérationnels du ministère de l'Intérieur représente un enjeu fort en termes de déploiement de véhicules propres et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont exclus de la circulaire 2017 ; toutefois, le ministère de l'Intérieur réfléchit aux modalités à mettre en place pour s'inscrire dans les dispositifs interministériels de gestion.

En 2017, 75 % des acquisitions concernent des véhicules opérationnels spécifiques.

Le ministère doit construire un plan d'actions. Dans cette perspective, il engage une réflexion pour formaliser les besoins des services.

> Dans un contexte de renforcement de la sécurité, les forces de l'ordre sont amenées à devoir transporter, lors de leurs déplacements, des équipements et du matériel de plus en plus volumineux et lourd ; cela suppose des véhicules adaptés en termes d'ergonomie et de puissance. En outre, les véhicules sont tenus d'être de plus en plus protégés, ce qui augmente leur poids et implique une puissance encore supérieure. Le bureau des moyens mobiles du SAELSI conduit une veille technologique permanente sur ces sujets en lien avec les industriels du secteur. Par ailleurs, des recherches sont menées par le bureau d'études de l'atelier central automobile de Limoges pour alléger le poids des matériaux utilisés pour l'aménagement et la protection des véhicules des forces de sécurité.

> Le parc de véhicules de la sécurité intérieure doit être prêt à intervenir 24h/24. Avec un parc qui impose des temps de rechargement, cela supposerait une adaptation en volume et/ou une organisation adaptée nouvelle.

> Des expérimentations de véhicules électriques ont été menées pour des missions de liaison inter-services de 15 jours à 4 mois selon la typologie des véhicules (motocyclettes, fourgonnettes, véhicules légers, bus). Elles ont permis de dégager des premiers constats.

- La faible autonomie des modèles de véhicules expérimentés induit d'indéniables contraintes en matière d'emploi, pour ce qui relève de l'autonomie et du rechargement des batteries.

- La technicité des véhicules et les temps de rechargement évoluent peu.

Les premières actions conduites

Le service de l'achat, de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure – SAELSI – a initié des échanges avec des constructeurs pour les sensibiliser aux besoins spécifiques des véhicules opérationnels. L'acquisition de véhicules électriques et hybrides doit être étudiée, une autre solution pourrait être le recours au biogaz, qui nécessiterait le développement d'infrastructures et également des évolutions d'organisation.

Les objectifs de verdissement du parc :

- Des critères de respect de l'environnement sont d'ores et déjà pris en compte dans le cadre des acquisitions : norme Euro 6 et norme Euro 6.2, technologie « stop and start », expérimentation de motorisations alternatives...

- Une évolution est engagée pour diminuer le nombre de véhicules Diesel au profit de l'essence ; les achats se répartissent désormais en 2/3 essence – 1/3 Diesel – à l'inverse de la période précédente. En 2018, les modèles de véhicules proposés aux directions de la police nationale sont majoritairement des versions essence.

A terme, il s'agira d'identifier des actions prioritaires qui seraient déployées sur un périmètre limité dans la perspective d'une adhésion plus large. La démarche devra convaincre les services de l'efficacité de nouveaux équipements et de l'évolution des organisations, au service du bon accomplissement de leurs missions.

La situation de la police nationale

Les différentes motorisations du parc

ENERGIE	NOMBRE	PART
Gazole (ou diesel)	17 795	59,02%
Essence	12 266	40,68%
Essence-électricité (hybride non rechargeable)	36	0,12%
Gazole-électricité (hybride non rechargeable)	22	0,07%
Superéthanol	17	0,06%
Electricité	13	0,04%
Bicarburant essence-GPL	1	0,00%
Essence électricité (hybride rechargeable)	1	0,00%
Total	30 151	100,00%

Années de mise en service

	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Essence-électricité (hybride non rechargeable)					1	11	11	9	4	36
Gazole-électricité (hybride non rechargeable)				3	4	1	7	4	3	22
Superéthanol	10	2	5							17
Electricité	5						5	3		13
Bicarburant essence-GPL									1	1
Essence électricité (hybride rechargeable)				1						1
Total	15	2	5	4	5	12	23	16	8	90

Acquisitions programmées en 2018

MODELE	AFFECTATION
RENAULT ZOE Life	SGAMI BORDEAUX
RENAULT ZOE Life	DCRFPN
TOYOTA YARIS HYBRID 100CH	SAELSI

Le part de l'essence dans le parc de la police nationale est importante – 40 %. Les achats prévus en 2018 s'inscrivent dans le cadre d'un verdissement du parc.

La situation de la gendarmerie nationale

L'évolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels reste faible en 2017, malgré une réelle prise de conscience de la nécessité de faire évoluer cette flotte vers des véhicules moins émissifs (inférieurs à 105 g CO₂/km). Cette évolution s'explique en grande partie par l'offre actuelle de véhicules électriques prévus pour une utilisation citadine (faibles distances et allures modérées). Hors de cette plage d'utilisation, les constructeurs annoncent des performances dégradées, ce qui les conduit à exclure fermement la possibilité de satisfaire à un besoin de véhicule de patrouille électrique à court terme - à tout le moins à un tarif abordable. Toutefois, le frein majeur dans l'augmentation de la proportion de véhicules 100 % électrique en gendarmerie ne tient pas tant à la limitation des usages possibles, mais aux contraintes des caractéristiques d'un véhicule électrique : borne de rechargement, puissance de l'alimentation électrique, éventuels travaux de génie civil, durée de vie des batteries... ainsi que les subventions mises en place par les pouvoirs publics.

A l'instar de 2016, des initiatives locales ont été menées en 2017 :

> Des prêts de véhicules électriques de type Bluecar entre juillet et octobre 2016 dans le cadre de missions de patrouille (prêt de 2 Bluecar pour la Brigade de Quimper et de Fouesnant ; prêt de 2 Bluecar à la gendarmerie de Saint-Tropez).

> la Garde Républicaine a fait le choix de l'électrique pour les missions urbaines de courtes distances. Dans le cadre d'une expérimentation sur plusieurs mois, la Garde Républicaine, dont les casernes sont

majoritairement implantées à Paris, a substitué aux véhicules thermiques diesel jusqu'alors utilisés six véhicules électriques. Deux gammes ont été retenues, quatre Zoé et deux Kangoo, déployées sur quatre sites équipés de bornes de rechargement.

Après trois mois d'utilisation, près de 400 missions intra urbaines et 10 600 km parcourus, la première phase de l'expérimentation s'est avérée très satisfaisante.

- Financièrement, le coût d'utilisation global d'un moteur électrique lié à cette configuration d'utilisation est inférieur à son homologue thermique.

- L'appropriation de la démarche par les personnels s'est avérée également positive. Si des réticences au recours aux véhicules électriques étaient réelles au lancement du projet, aujourd'hui 96 % des 73 conducteurs participants à l'expérimentation adoptent désormais avec enthousiasme l'emploi d'un véhicule électrique.

La Garde Républicaine, convaincue de l'intérêt de la mobilité électrique, planifie le développement d'une flotte de 21 véhicules d'ici fin 2019.

Les avantages : la réduction des gaz à effet de serre, les économies de consommation (le coût d'une recharge électrique est deux fois moins onéreuse qu'un plein de carburant), des frais d'entretien réduits et un moteur fiable, la facilité de recharge (compatibilité avec les bornes domestiques), l'agrément de la conduite, la souplesse d'utilisation d'options comme l'auto-partage et les équipements connectés.

3. Mobilité durable



Le ministère de l'Intérieur est engagé depuis plusieurs années sur le déploiement des outils de téléconférence. Des actions plus ciblées sont programmées pour une rationalisation des déplacements (covoiturage, télétravail...), la valorisation des transports ferroviaires et la mutualisation des déplacements.

3.1 – Rationaliser les déplacements

3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultat 2016	Résultat 2017
5 : Se déplacer autrement	Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements	Action en cours de déploiement	Action en cours de déploiement À ce stade, seuls les déplacements effectués dans le cadre du marché voyageur sont pris en compte (Cf. fiche n°9).	Action en cours de déploiement À ce stade, seuls les déplacements effectués dans le cadre du marché voyageur sont pris en compte (Cf. fiche n°9).
	Sondage tous les deux ans sur l'évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d'actions	Déploiement ultérieur de l'action	Déploiement ultérieur de l'action	Plan de déplacement administration : > partenariat SGAMI Ouest avec l'agglomération de Rennes > validation de la démarche pour le site de Lagnes
6 : Systématiser le recours à la visio- et l'audio-conférence	Taux d'équipements de visio conciergerie	Reformulation de l'indicateur en termes d'évolution du nombre et de la qualité des équipements 2015 : 1 295 terminaux de télécommunication recensés	2016 : 985 terminaux de télécommunication recensés	2017 : 1 037 terminaux de télécommunication recensés
	Taux d'utilisation des équipements	Indicateur non mesurable en 2015	Reformulation de l'indicateur en nombre d'heures d'utilisation 2016 : 53 837 heures	Nombre d'heures d'utilisation en 2017 : 92 568 heures
7 : Le télétravail	Définition du cadre ministériel réglementaire	Action en cours de réalisation	Réunion du groupe de travail, organisation du dialogue social informel et du comité technique ministériel	> Réunion du groupe de travail, organisation du dialogue social informel et du comité technique ministériel > Arrêté du 2 mars 2017 portant application du décret n°2016-151 du 11 février 2016 et fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'Intérieur et des Outre-mer > Instruction du 7 mars 2017 et son vade-mecum
	Nombre d'agents en télétravail	Recensement : > en administration centrale : 4 > en préfectures : 33	Recensement : > en administration centrale : 18 > en préfectures : 32 (recensement en cours)	Pour 2017, on compte 175 agents qui exercent leurs fonctions en télétravail dont 109 femmes et 66 hommes.
8 : Sensibiliser à la mobilité durable	Nombre d'actions de sensibilisation	6 actions réalisées dans le cadre de la SEM	7 actions réalisées dans le cadre de la SEM	11 actions réalisées dans le cadre de la SEM
	Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services	– Affiche de sensibilisation, « Bougez autrement » – Diffusion d'un « quiz vélo » à l'occasion de la SEM	– 3 kakémonos : programme, réchauffement climatique, marquage des vélos – La fiche « Bonnes pratiques » du jeu – Un set de table annonçant le programme et le quiz, ; diffusé aux restaurants des personnels – Quiz vélo » à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité durable	– 2 kakémonos et 4 affiches – Quiz « êtes-vous éco-mobile ? » à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité durable – Jeu « En piste, tournez la roue de la mobilité durable ! » accompagné de la distribution de documents d'information

9 : Mieux se déplacer	Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur	2015 : état de référence – l'évolution sera mesurée à compter de 2016	En 2015 émissions cumulées : 40 405 413 kgeqCO2 En 2016 émissions cumulées : 42 534 224 kgeqCO2 Cette hausse de 5,2 % des émissions s'explique par une augmentation du nombre de trajets en 2016 par rapport à 2015 (16 490 trajets supplémentaires), induite par un volume d'activités plus important.	En 2017, émissions cumulées : 48 766 383 kgeqCO2 Cette forte hausse de 14 % est liée à un nombre de trajets qui a augmenté de 44 %. (74 627 trajets supplémentaires entre 2016 et 2017) induite par un volume d'activités particulièrement important.
------------------------------	---	---	---	--

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement

La mission développement durable poursuit des actions de sensibilisation auprès des agents, afin de promouvoir :

- la rationalisation et la mutualisation des déplacements ;
- la réduction du nombre de déplacements et le recours aux outils de téléconférence (cf. fiche action n°6) ;
- le covoiturage ;
- le recours à des modes de transports propres.

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable, du 16 au 22 septembre 2017, des animations ont été proposées sur plusieurs sites d'administration centrale, dans certains services déconcentrés et sur l'intranet développement durable - Cf. fiche action n°8

Les correspondants de la mission développement durable dans les directions du ministère relayent les messages auprès des services.

Une nouvelle offre de covoiturage interne au ministère de l'Intérieur

Une offre de covoiturage élaborée en 2016 a été lancée en janvier 2017, afin de répondre à un triple objectif : réduire l'empreinte carbone, réaliser des économies et favoriser le lien entre les agents. Un [article sur l'intranet](#) a présenté cette nouvelle offre de covoiturage.

Un [nouvel onglet](#) dans la colonne de droite du site intranet permet d'accéder directement à la présentation du dispositif, soit pour consulter les offres soit pour proposer un trajet. Il s'agit d'offrir, à l'ensemble des services du ministère, un outil dédié au covoiturage.

Les bénéfices de ce type de pratique collaborative sont triples :

- la réduction de l'empreinte carbone : la mutualisation de la voiture permet de diminuer les gaz à effet de serre ;
- la réalisation d'économies : le partage du coût de l'essence, des éventuels péages et du stationnement représente une économie non négligeable pour les utilisateurs ;
- le renforcement du lien entre les agents : le partage d'un véhicule permet l'échange et l'établissement du lien social entre les passagers qui n'existe pas forcément dans les transports en commun.

L'article d'annonce a suscité cinq commentaires. Le site compte vingt-et-une demandes et vingt-trois offres pour 2017, pour la plupart issue des services déconcentrés. En terme d'évolution, cette offre a induit des demandes de services déconcentrés à la recherche de sites de covoiturage.

La préparation sur un plan de déplacement d'administration (PDA)



Un plan de déplacement d'administration permet d'optimiser les déplacements liés à l'activité d'une structure administrative en valorisant les moyens de déplacement les plus durables. Cette démarche a un triple objectif : améliorer l'accessibilité d'un site pour les agents et les visiteurs ; réduire les coûts liés à l'utilisation des véhicules de service et limiter l'impact environnemental d'un site.

La mission développement durable, en collaboration avec le bureau du fonctionnement des services, a proposé de conduire un plan de déplacement pour le site de Lognes, pour identifier et déployer des actions destinées à renforcer son accessibilité et à encourager le recours à des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. A la suite des travaux du Grand Lognes, la conduite d'un PDA sur ce site

doit permettre de répondre à plusieurs évolutions, notamment l'extension de la zone de stationnement, l'installation de bornes de rechargement électrique pour les agents, la création d'un parking à vélos.

Dans ce contexte, fin 2017, le projet d'un plan de déplacement pour le site de Lognes a été validé. Le projet se décompose en quatre phases : diagnostic, préconisation, mise en œuvre et évaluation. Le diagnostic et les préconisations sont prévus pour 2018 et la mise en œuvre pour 2019.

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la visio- et l'audio-conférence

2017 est marqué par la poursuite d'un renforcement des équipements. On recense 1 037 terminaux de visioconférence (+ 6 % par rapport à 2016), dont 154 en administration centrale. On comptabilise 92 768 heures d'utilisation (+42 % par rapport à 2016) pour 112 416 sessions (+28 % par rapport à 2016).

La DSIC propose de nouveaux services :

> La ComU ou webconférence concerne la visioconférence sur le poste de travail de l'agent, au travers d'un navigateur et nécessitant l'installation d'une webcam, d'un haut parleur et d'un micro sur l'ordinateur. Ce dispositif est en production depuis octobre 2017. Il évite de devoir réserver une salle équipée d'un terminal visio, et surtout permet à un plus grand nombre d'agents de participer à une réunion en visio en limitant les déplacements.

> Une plate-forme de visioconférence interministérielle : une phase pilote a été organisée avec trois ministères (MI, MAA et MSS) jusqu'en août 2017. Trois autres ministères ont intégré la plate-forme en fin d'année (MC, MESRI, MTES). Chaque ministère bénéficie de cinq conférences permanentes. Depuis décembre 2017, une plate-forme de visioconférence interministérielle est en production. Depuis mars 2018, la passerelle internet publique est en production pour permettre à des partenaires extérieurs de participer à des réunions interministérielles en visioconférence.

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°7 : Le télétravail

Le télétravail est une forme d'organisation du travail introduite par le législateur en 2012. Le décret d'application n°2016-151 du 11 février 2016 est venu fixer les modalités d'organisation du télétravail dans la fonction publique où les modalités de mise en œuvre sont déclinées dans un arrêté ministériel.

Pour le ministère, il a été décidé de mettre en place un cadre réglementaire ministériel collectif et unique garantissant une égalité de traitement entre tous les agents.

L'arrêté du 2 mars 2017 portant application du décret n°2016-151 du 11 février 2016 et fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'Intérieur et des Outre-mer a été publié au Journal officiel du 7 mars 2017. Cette publication s'est accompagnée de la diffusion d'un vade-mecum à destination des services de l'ensemble du ministère et des agents.

L'ensemble des personnels du ministère sont éligibles au télétravail. Ce principe général s'accompagne toutefois de certaines exclusions qui concernent des catégories particulières d'emplois :

- > les activités opérationnelles et de représentation de l'État ;
- > les activités d'accueil du public et des agents ;
- > d'autres activités correspondant à une liste de critères identifiés par l'arrêté précité.

Le télétravail ne peut être mis en place qu'à l'initiative de l'agent. Il formule une demande qui est soumise à l'avis de son supérieur hiérarchique direct.

L'administration met à disposition de l'agent le matériel nécessaire à la pratique du télétravail. L'outil SPAN (service de sécurisation du poste d'accès nomade) lui permet d'accéder depuis son domicile à son réseau de travail grâce à une clé spécifique sécurisée. Certaines applications métiers ne sont toutefois pas compatibles avec le SPAN (exemple : le système biométrique national lié à l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en FRANCE – AGDREF).

En matière de temps de travail, de santé et de sécurité, l'agent en télétravail bénéficie de la réglementation en vigueur dans le service dans lequel il exerce ses fonctions.

Pour 2017, on compte 175 agents qui exercent leurs fonctions en télétravail dont 109 femmes et 66 hommes.

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable, du 16 au 22 septembre 2017, des animations ont été proposées sur les sites d'administration centrale sur le thème : « Le partage vous amène plus loin ! »

Une semaine pas comme les autres

Le secrétaire général, haut fonctionnaire au développement durable, a souhaité valoriser l'engagement du ministère au titre de l'administration exemplaire et a sollicité une visite de la ministre. Madame Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, est ainsi venue assister à l'événement, le mardi 19 septembre consacrée à la thématique « mobilité et handicap ». A cette occasion, elle a rencontré les agents de la DEPAFI et de la DRH.



L'organisation de cette semaine a également été marquée par un partenariat avec la ville de Paris. Des actions en extérieur ont pu être réalisées avec l'implantation de stands sur la place des vins de France. Tous les passants étaient invités à participer.

Actions	<ul style="list-style-type: none">– un quiz « Êtes-vous éco-mobile ? » et un jeu « En piste, tournez la roue de la mobilité durable ! »– une collecte de vieux articles de sport organisée par la recyclerie sportive et une transformation de vieux pneus de vélos en bracelet ;– des essais de vélos électriques, d'hoverboards, de trottinettes électriques (prêts de Décathlon) ;– un marquage de vélos avec l'association « Mieux se déplace à bicyclette » pour les retrouver en cas de vol ;– une réparation de vélos avec l'association Solicycle ;– une course au profit de l'UNICEF en partenariat avec ING dans le parc de Bercy ;– une visite du poste de commandes centralisées de la ligne 14 ;– une animation avec un vélo-mixeur pour réaliser des smoothies ainsi qu'un stand d'une nutritionniste pour présenter l'activité sportive et l'alimentation équilibrée ;– un simulateur de conduite en état d'ivresse et un simulateur pour la formation à l'éco-conduite ;– des animations pour sensibiliser aux handicaps : mise en situation avec des essais de fauteuils roulants, rencontre avec des personnes en situation de handicap et leurs chiens, théâtre de rue sur cette thématique.
----------------	--

Lien avec le PMAE et les ODD	Une action pour encourager chaque agent à repenser les modes de déplacements au quotidien : privilégier les transports plus écologiques et économiques.
-------------------------------------	---

Bilan	<ul style="list-style-type: none">– Au total, 1 250 visiteurs ont participé sur les 4 sites dont la moitié sur le site Lumières.– Plus de 20 vélos ont été « marqués » sur les sites de Garance et Lumière ;– 1 900 € ont été collectés au profit de l'UNICEF grâce à la course caritative Run for Youth réalisée par une vingtaine de coureurs ;– A Lognes, les agents se sont informés sur les services de covoiturage et d'auto-partage dans le département de la Seine-et-Marne.– La visite du poste de commandes centralisées de la ligne 14 a rencontré un vif succès. Une session supplémentaire a été offerte par la RATP, permettant au total à 20 personnes d'y assister.– Sur l'intranet : une sensibilisation sur les enjeux de la mobilité et les modes de déplacements alternatifs, avec des informations sur les déplacements professionnels des agents du ministère et des témoignages sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les services.
--------------	---

En collaboration avec la direction de la communication, de l'action sociale et des partenaires extérieurs (Décathlon pour le prêt des équipements électriques, l'association *Mieux se Déplacer en Bicyclette...*), sur les sites de Lumière, Beauvau, Garance et Oudinot.

Plusieurs supports de sensibilisation ont été diffusés par la mission développement durable à destination des agents, relayés sur l'intranet développement durable (cf. indicateur).



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

Quiz : Êtes-vous éco mobile ?

DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2017



Qu'est-ce que l'éco mobilité ?

- Une politique d'aménagement et de gestion du territoire dédiée à une mobilité respectueuse de l'environnement
- Un mode de transport à destination des foyers à faibles revenus
- Un mode de transport économique
- Des modes de déplacement propres (la marche à pied, la trottinette, le vélo...)

Dans le monde, combien de morts déplore-t-on chaque année à cause des polluants atmosphériques ?

200 000 500 000 1,5 M 3 M

Dans le monde, quel est le pourcentage d'émission globale de CO₂ des transports routiers par rapport au secteur des transports ?

28,9% 56,8% 78,4 % 95,2%

Quel pourcentage la voiture individuelle représente-t-elle dans la consommation des produits pétroliers ?

12% 25% 38% 60%

En ville, quel est le mode de déplacement le plus rapide pour effectuer un trajet de 3 kilomètres aux heures de pointe ?

La marche à pied Le vélo Le bus La voiture

En voiture, quel type de trajet est le plus consommateur en carburant par rapport à la distance parcourue ?

- Se rendre dans un commerce de proximité
- Partir en voyage
- Se rendre à son travail
- Faire une promenade le dimanche

Lequel de ces moyens de transport émet le moins de CO₂ ?

Le tramway Le métro Le bus La motocyclette

À quoi sert le marquage de vélo ?

- Se différencier des autres
- Lutter contre le vol
- Renforcer la résistance des pneus
- Faire du bruit en roulant



En France, quel pourcentage de morts prématurées les particules fines PM10 provoquent-elles chaque année ?

0.5% 3% 6% 9%

Qu'est qu'un hoverboard ?

- Un aspirateur autonome
- Un jet-ski puissant
- Un gyropode sans guidon
- Une planche de surf



En 2016, les déplacements en train et avion des agents du ministère représentent 42 tonnes de CO₂, soit combien de tours du monde ?

986 2 657 4 234 5 788

La téléconférence permet :
Plusieurs réponses sont possibles.

Un gain de temps Un gain d'efficacité Un gain financier Un gain esthétique

En 2016, au ministère de l'Intérieur, on comptabilise 53 837 heures d'utilisation de visioconférence pour 81 214 sessions. Combien de tonnes de CO₂ l'utilisation de la visioconférence a-t-elle permis d'éviter ?

22 68 73 92

Quels sont les objectifs du covoiturage ?
Plusieurs réponses sont possibles.

- Réduire l'empreinte carbone
- Gagner du temps
- Réaliser des économies d'argent
- Favoriser le lien entre les agents



Au bout de combien de kilomètres parcourus les services de l'État remplacent-ils leurs véhicules ?

70 000 100 000 120 000 150 000

Quelle est la part obligatoire d'achat de véhicules propres pour les services de l'État, lors du renouvellement du parc automobile ?

15% 30% 50% 65%








3. Mobilité durable

3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer

L'objectif porte à la fois sur une diminution des coûts et sur une prise en compte de l'impact environnemental des déplacements professionnels. À ce titre, le ministère vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre induites par son activité et la valorisation des modes de mobilité durable. Il s'agit de favoriser :

- les modes doux et les moins émissifs en CO₂ ;
- le recours à la visioconférence, l'audioconférence ou le web-conferencing, outils collaboratifs qui permettent de se déplacer uniquement si nécessaire.

Un suivi des déplacements est effectué avec le prestataire voyageur du ministère qui remet, chaque semestre, un état des trajets et leur correspondance en émissions de CO₂. Ce suivi statistique traduit un premier niveau de prise en compte de l'impact environnemental des déplacements.

Les évolutions des pratiques doivent intégrer le respect des missions qui imposent de nombreux trajets – périmètre national, procédure d'urgence, reconduites aux frontières... Ces déplacements sont indispensables ; les pistes d'amélioration résident essentiellement dans leur rationalisation.

en 2015, 5 356 tours du monde !

214 236 422 km
40 405 414 kg équivalent carbone
46 % de trajets en avion et
54 % en train

En 2016, 5 788 tours du monde !

231 502 896 km
42 534 224 kg équivalent carbone
45 % de trajets en avion et
55 % en train

En 2017, 7 755 tours du monde !

310 196 588 km
48 766 383 kg équivalent carbone
47 % de trajets en avion et
53 % en train

	2015			2016			2017		
	Avion	Train	Total	Avion	Train	Total	Avion	Train	Total
Nombre de trajet	70 853	82 174	153 027	75 855	93 662	169 517	115 445	128 700	244 145
Distance parcourue en km	179 110 151	35 126 271	214 236 422	191 396	40 106 212	231 502 896	270 671 612	39 524 976	310 196 588
Emission de CO₂ (kg EQ. CO₂)	39 516 410	889 003	40 405 413	42 405 664	128 560	42 534 224	48 495 512	270 871	48 766 383

Les taux d'émission de CO₂ pour les déplacements en train sont différenciés entre le TER (30 g), l'inter-cité (11 g) et le TGV (3,2 g).

Pour les trajets en avion, une différenciation des taux d'émissions de CO₂ se base sur la distance parcourue :

- > un trajet de moins de 460 km émettra 280 g de CO₂ par km ;
- > un trajet entre 460 et 1 110 km : 180 g de CO₂ par km ;
- > un trajet de plus de 1 110 km : 160 g de Co₂ par km.

Détail par service du ministère	2015				2016				2017			
	avion		train		avion		train		avion		train	
	% trajets	% kgeqCO ₂										
Administration centrale	78	81	29	34	72	76	31	36	75	76	32	36
Préfectures	4	3	36	29	6	5	33	25	4	5	31	25
OFII	14	14	4	4	15	15	4	4	15	16	5	5
SGAP	2	1	28	31	5	2	26	29	4	2	26	28
Autres opérateurs	2	1	3	2	2	2	6	6	1	2	6	7

L'évolution du nombre de déplacements d'une année sur l'autre résulte d'un accroissement de l'activité des services dans un contexte d'état d'urgence.

La part importante des déplacements en avion pour les services de l'administration centrale est constante, soit 78 % en 2015, 72 % en 2016 et 75 % en 2017 des trajets.

Principaux trajets transférables air/fer

Pour un kilomètre parcouru, un trajet en avion est 7 fois plus émissif en CO2 qu'un trajet en train ; 100 kilomètres parcourus génèrent jusqu'à 9 fois plus d'émission de CO2.

Le suivi des déplacements professionnels a permis de repérer deux destinations susceptibles d'être effectuées en train plutôt qu'en avion, au regard du temps de trajet : Paris-Marseille et Paris-Strasbourg.

	Nombre de trajets	Temps	Emission de CO2 par trajet (en g EQ CO2)	Observations
Paris-Marseille				
Avion	2 213	3h10	160	Le transfert des 2 213 trajets réalisés, en 2017, en train plutôt qu'en avion permettrait une économie de 239 823 kgeqCO2.
Train	4 950	3h20	3,2	
Écart		-0h10	156,8	
Paris-Strasbourg				
Avion	37	2h45	260	Le transfert des 37 trajets réalisés, en 2017, en train plutôt qu'en avion permettrait une économie de 4 315 kgeqCO2.
Train	3 273	2h50	3,2	
Écart		-0h05	256,8	

Sur ces deux destinations, une économie de 244 138 kgeqCO2 pourrait être réalisée.

Une information sera effectuée auprès des services pour les sensibiliser au choix du train dans les trajets couverts efficacement par ce mode de transport.

4. Économies de ressources et réduction des déchets



Depuis 2015, cette thématique correspond à un axe d'action prioritaire pour le ministère de l'Intérieur. Des démarches de différentes natures ont été engagées sur un calendrier pluriannuel, dont le déploiement est engagé sur l'ensemble du périmètre ministériel.

- 4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau
- 4.2 – L'optimisation du tri
- 4.3 – Maîtriser la consommation de papier
- 4.4 – La réparation, le recyclage

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
10 : Rationaliser la gestion de l'eau	Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût)	En 2015, le ministère de l'Intérieur est en capacité de répondre sur les périmètres de l'administration centrale et de la gendarmerie nationale, sur lesquels des actions ponctuelles ont été menées	En 2016, le ministère de l'Intérieur est en capacité de répondre sur les périmètres de l'administration centrale et de la gendarmerie nationale, sur lesquels des actions ponctuelles ont été menées.	Au niveau gendarmerie, une expérimentation de récupération des eaux de pluie est menée sur deux régions.
11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets	Nombre de sites ayant adhéré au dispositif	Un site en administration centrale (site de Garance)	Un site en administration centrale (site de Garance)	3 sites en administration centrale : les sites de Lumière et de Lognes ont adhéré au dispositif en 2017.
12 : Une collecte des déchets sélective	Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco-organismes	27 sites au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic	30 sites au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic	47 sites au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic
	Volumes collectés par nature de déchet	– Indicateur en cours de déploiement – 120 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic	– Indicateur en cours de déploiement – 130,2 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic	– Suivi statistique des déchets en administration centrale – 153,7 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic
14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés	Nombre d'actions réalisées	– Réalisation d'objets patrimoine à partir de drapeaux usagés	– Réalisation d'objets patrimoine à partir de drapeaux usagés et de blousons réformés de la gendarmerie	– Réalisation d'objets patrimoine à partir de blousons réformés de la gendarmerie et à partir de la bâche du chantier de la cour d'honneur de Beauvau
	Évaluation des gains notamment économiques (calcul à préciser concernant l'impact environnemental)	Cet indicateur sera complété à compter de 2016	Les gains ne sont pas mesurables à ce jour.	Les gains ne sont pas mesurables à ce jour.
15 : Sensibiliser à l'économie circulaire	Nombre d'actions de sensibilisation	Deux volets d'actions dans le cadre des semaines européennes de la réduction des déchets et du développement durable	5 types d'actions déployées sur 5 sites dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets	4 types d'actions déployées sur 5 sites dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets
	Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services	Articles sur l'intranet développement durable	– Articles sur l'intranet développement durable : – Conception d'une newsletter « Infos déchets » publiée tous les deux mois sur l'intranet développement durable, avec « La question à recycler » !	> Articles sur l'intranet développement durable : > Mise en ligne d'une newsletter « Infos déchets » publiée tous les deux mois sur l'intranet développement durable, avec « La question à recycler » !

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
10 : Rationaliser la gestion de l'eau	Évolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services	Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2014 : 65 907 m3 2015 : 65 653 m3	Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2015 : 65 653 m3 2016 : 60 320 m3	Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2015 : 65 653 m3 2016 : 60 320 m3 2017 : 53 975 m3
11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets	Quantité de déchets résiduels produits par agent	Le ministère ne dispose pas de cette information en 2015 – une démarche doit être engagée par la mission développement durable pour une mise en place de ce suivi	Le ministère ne dispose pas de cette information en 2016.	Le ministère ne dispose pas de cette information en 2017.
13 : Maîtriser la consommation de papier	Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté	1 804 550 ramettes achetées dont 35 500 ramettes de papier recyclé, soit 2%	1 745 528 ramettes achetées dont 3 % de papier recyclé	1 457 987 ramettes achetées dont 46 200 ramettes de papier recyclé, soit 3 % de papier recyclé
	Évolution du nombre de ramettes consommées entre l'année N et l'année N-1	2015 : 1 809 650 ramettes consommées 2014 : 1 674 965 ramettes consommées Soit 8 % d'augmentation	2016 : 1 748 234 ramettes achetées 2015 : 1 809 650 ramettes achetées Soit 3,4 % de diminution	2017 : 1 457 987 ramettes achetées 2016 : 1 748 234 ramettes achetées Soit 16 % de diminution

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau

Le déploiement prochain d'un outil de suivi des fluides permettra un suivi de la consommation en eau de l'ensemble des services (Cf. fiche action n°1-2). Pour 2017, le ministère de l'Intérieur rend compte de la consommation en eau sur le périmètre de l'administration centrale.

Sites AC	Domanial/ Locatif/LOA	2016		2017		Evolution	
		m3	Total/site	m3	Total/site	%	Total/site %
Rosny	Domanial	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Lognes	Domanial	17 761	18 669	14 961	15 890	-16 %	-14 %
	Locatif	908		929		2 %	
Levallois	LOA	NC	NC	20 933	20 933	NC	NC
Pantin	Domanial	2 745	2 745	3 000	3 000	+9 %	+9 %
BCSP	Domanial	32 754	34 566	29 330	31 233	-10 %	-9 %
	Locatif	1 812		1 903		+5%	
Asnières	Locatif	1 904	1 904	2 704	2 704	+42 %	+42 %
Issy-les-Moulineaux	LOA	19 531	19 531	30 558	30 558	+56 %	+56 %
Oudinot	Domanial	7 060	7 060	6 684	6 684	-5 %	-5 %
Lumière	Locatif	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Nanterre	Locatif	11 123	11 123	7 630	7 630	-31 %	-31 %
Garance	LOA	13 902	13 902	16 020	16 020	+15 %	+15 %
Total			109 500		134 652		
Total parc domanial		60 320		53 975			

Globalement, les consommations sont stables ; l'écart entre 2016 et 2017 s'élève à +3 % si on exclut le site de Levallois-Perret (non communiqué en 2016).

Par site, les consommations ont connu des évolutions liées à la spécificité des situations. Une diminution très nette des consommations est observée sur le périmètre du parc domanial. Elles demeurent stables sur les autres sites. A l'exception de :

> Issy-les-Moulineaux et Garance ont connu une forte augmentation due des importantes fuites d'eau repérées tardivement. L'augmentation de la consommation à Asnières s'explique par une activité de travaux.

> Les rénovations des sanitaires ont permis de réduire la consommation d'eau sur les sites de Nanterre et Lognes.

> Les données du site de Levallois-Perret ne peuvent pas être comparées au vu de l'absence de relevé en 2016.



Diffusion du kit éco-gestes

En 2017, des actions de sensibilisation ont été menées auprès des usagers, intégrant des items sur la rationalisation de la gestion de l'eau. La fiche de bonnes pratiques présente des actions

> pour consommer de façon responsable (utiliser la chasse d'eau double débit, privilégier le lave-vaisselle, prendre une douche plutôt qu'un bain...)

> pour être vigilant (ne pas jeter de produits toxiques dans les eaux usées et signaler toutes fuites au service d'entretien ou de maintenance)

La présentation de chiffres de consommation et de gaspillage de l'eau a pour but d'engager un comportement visant à réduire la consommation d'eau.

Sur le périmètre de la gendarmerie nationale

Récupération d'eau de pluie

La récupération d'eau de pluie permet aux usagers de faire des économies et de préserver la ressource en eau. Elle présente par ailleurs un intérêt en limitant les impacts des rejets d'eaux pluviales

en milieu urbain, face notamment à la croissance de l'imperméabilisation des sols et aux problèmes d'inondation qui peuvent en découler. Cette action constitue un investissement durable en matière de préservation des ressources naturelles et participe à une meilleure maîtrise de la consommation d'eau potable. Selon l'arrêté publié le 29 août 2008 au JO, les usages professionnels et industriels de l'eau de pluie sont autorisés, à l'exception de ceux qui requièrent l'emploi d'eau destinée à la consommation humaine telle que définie dans l'article R.1321-1 du code de la santé publique.

Une expérimentation a été menée en 2017 dans deux régions pilotes : Bretagne et PACA. Dans ces deux régions, il a été demandé l'achat et l'installation d'une cuve aérienne ainsi qu'une pompe de relevage par site. Le choix d'une cuve aérienne est motivé par une capacité de stockage correcte assortie d'un coût d'acquisition modéré et d'une installation simplifiée.

Le but est de collecter et stocker de l'eau de pluie dans des conteneurs appropriés et réutiliser ces eaux pluviales à l'extérieur des bâtiments, en remplacement de l'eau potable et pour des usages bien spécifiques (lavage de voiture, arrosage d'espaces verts, nettoyage des sols). En cas de pose de robinets sur les façades extérieures des bâtiments, ces robinets de distribution d'eau de pluie devront être repérés de façon explicite par un pictogramme « eau non potable ».

Dans la mesure où cette installation permettra de réaliser d'importantes économies sur les factures d'eau, elle sera financée prioritairement sur les budgets de fonctionnement des corps. A titre expérimental, la DGGN a participé à cette acquisition d'équipements à hauteur de 2500 euros par région à charge pour chacune des deux régions concernées d'identifier les sites les plus pertinents. Un relevé des consommations a été effectué avant la mise en place des équipements et un an après pour évaluer les économies générées. Pourtant, en 2017, l'importante pluviométrie qui a touché la France n'a pas permis de conforter l'expérimentation sur ces deux sites avec des résultats mitigés, car les sols étant déjà saturés en eau, l'usage de cette eau de récupération pour l'arrosage n'a pas été nécessaire. Il a été décidé de poursuivre l'expérimentation au-delà de 2017 afin de recueillir des résultats dans un contexte conforme aux moyennes de pluviométrie classique des années antérieures et ainsi de conforter l'expérimentation en vue de sa généralisation.

Sur le périmètre des préfectures

Les préfectures s'inscrivent dans la démarche de maîtrise de leurs consommations d'eau, certains sites affichent des diminutions importantes depuis 2015.

Préfecture	Consommations 2015	Consommations 2016	Consommations 2017
Ardèche	2 598	1 832	1 148
Charente	2 836	2 424	2 779
Lot-et-Garonne	3 188	2 684	2 860

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets

Le traitement des déchets est un des axes forts du plan administration exemplaire du ministère de l'Intérieur. Les actions ont porté à la fois sur la mise en place de nouveaux dispositifs et sur le suivi statistique du volume et de la nature des déchets produits par les services.

Pour l'ensemble des sites du ministère, le suivi des volumes doit permettre de se situer par rapport à la moyenne nationale et de dégager les pistes d'actions à mettre en œuvre pour améliorer le tri et diminuer la production de déchets.

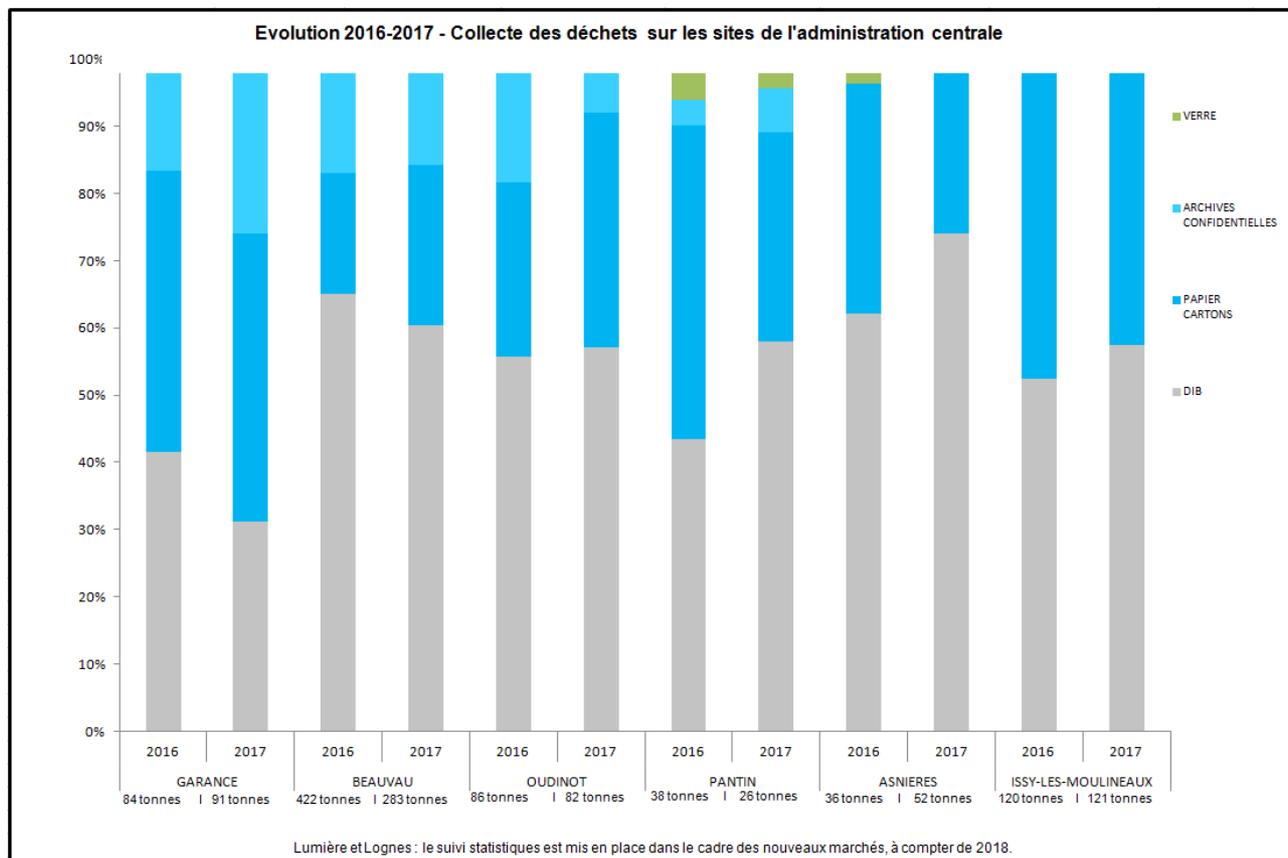
Les objectifs

- > Favoriser de nouveaux comportements éco-responsables
- > Poursuivre et amplifier la réduction de la production des déchets
- > Améliorer le taux de recyclage*
- > Adapter les prestations aux besoins réels (tri plus sélectif des déchets valorisables, pesée systématique des déchets produits permettant un suivi régulier des volumes collectés...).

Le déploiement du dispositif de tri sélectif des déchets avec apport volontaire

Sachant que le papier représente 80 % des déchets de bureau, le ministère de l'Intérieur a fait le choix de la solution de tri sélectif des déchets avec apport volontaire sur des points collectifs. Après la première phase de déploiement sur le site de Garance en 2015 (soit 1 400 agents), ce dispositif a été élargi en 2017 au site de Lumière (soit 2 050 agents) et à une partie du site de Lognes (zone de formation) où le déploiement se poursuivra en 2018 (soit 1 090 agents). Cette démarche en administration centrale a incité d'autres services à s'intéresser à la problématique du recyclage et a envisagé des actions dans leurs locaux.

Des résultats probants



Sur le site de Garance, les résultats statistiques présentent un taux de collecte de déchets triés très satisfaisant. C'est le plus élevé de l'ensemble des sites d'administration centrale : près de 67 % de papiers-cartons et 30 % de DIB ; ce qui témoigne de l'efficacité du dispositif en termes de tri. La part des papiers et cartons recyclés sur les autres sites oscille entre 30 % et 42 %.

Lancement d'une rubrique « Infos déchets »

Depuis janvier 2017, la mission développement durable propose tous les deux mois une publication sur le thème des déchets : « Au ministère de l'Intérieur, on trie, on recycle, on valorise ! ». L'objectif est de mobiliser les agents et d'inciter à réduire la quantité de déchets produits en présentant les enjeux environnementaux en lien avec les gestes du quotidien. A la fin de chaque rubrique, une « question à recycler » est proposée et les trois premières réponses sont récompensées par un cadeau éco-responsable. La réponse est présentée dans le numéro suivant.

Après des premières rubriques de définition et de présentation, les articles traitent de thématiques particulières à travers des actions en cours au ministère. Le déchet est présenté à la fois dans sa dimension environnementale et dans sa dimension économique, avec les emplois verts et les acteurs de l'économie sociale et solidaire, partenaires du ministère.

Les sujets 2017 :

n°1 : Le déchet, définition et histoire

n°2 : Gérer et réduire la production des déchets

n°3 : Au bureau, je trie mes déchets

n°4 : Les cigarettes, une pollution environnementale nocive pour la santé

n°5 : Les déchets de chantier

n°6 : La valorisation des déchets papier et carton

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°12 : Une collecte des déchets sélective

Au-delà du déploiement d'un dispositif de tri sélectif par apport volontaire en administration centrale (Cf. fiche-action n°11), le ministère de l'Intérieur s'est engagé dans le traitement de plusieurs catégories de déchets dans des filières adaptées, dans le cadre de conventions adoptées avec des organismes spécialisés. Des actions concernent directement des besoins liées à l'activité des services, d'autres participent davantage à la sensibilisation des personnels.

La convention avec Ecologic

En juillet 2015, le ministère de l'Intérieur a signé une convention nationale avec l'éco-organisme Ecologic, agréé par l'État pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des piles et accumulateurs. Cette convention s'applique à toutes les directions du ministère sur l'ensemble du territoire. Pour l'année 2017, 153,7 tonnes de DEEE ont été collectées sur 47 sites du ministère – en 2016, 37 sites étaient concernés pour 130,2 tonnes de DEEE collectées.

La convention avec Valdélia

Une convention entre le ministère et cet éco-organisme est en cours de rédaction. Pour des besoins ponctuels, les services du ministère recourent à Valdélia depuis plusieurs années.

Services	Nombre de points de collecte	Tonnage collecté en 2017
Administration centrale	8	53,53
Préfectures Nantes, Rennes et Lille	3	13,56
Préfecture de police	9	23,04
SGAMI Dijon	1	7,92
DDSP Angers et Cergy	2	6,92
Écoles Oissel et Tullés	2	26,92
Gendarmerie	10	160,06
SDIS Melun	1	18,34
Total	36	310,29

L'adhésion au projet de filière de recyclage industrielle des vêtements professionnels – FRIVEP

1ère étape 2016-2017

- > Identification des volumes et des matières proposées par les différents acteurs
- > Évaluation des modalités de valorisation des différentes matières - textiles, bandes réfléchissantes...

2e étape, 2018-2019

Mettre en place un site expérimental de tri à partir de vêtements collectés par les différents partenaires du projet pour tester les dispositifs de collecte et d'acheminement sécurisés jusqu'au centre de tri, l'organisation d'une structure sécurisée et l'envoi auprès de filière de réemploi et/ou de recyclage.

3e étape, fin 2019

Consolidation du dispositif et déploiement



Pour ce projet, la mission développement durable travaille avec ses référents au sein de la gendarmerie et de la police nationales et le SAELSI :

- > pour le recueil et la transmission d'informations relatives à la description des tenues de service et aux modalités de gestion de ces effets police et gendarmerie – type de tenues, matières, modes de gestion, volumes...

> pour la prise en compte de la dimension traitement des effets en fin de vie au titre de la FRIVEP dans le prochain marché habillement police/gendarmerie en cours de rédaction.

L'année 2017 a été marquée par la préparation d'une collecte pour constituer la plate-forme de tri expérimentale. Trois sites pilotes ont été choisis pour cette collecte : la direction générale de la gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux, le Chesnay et le SGAMI de Lyon pour la police nationale. Un partenariat a été établi avec Engie, prestataire habillement de la police nationale. Pour cette opération, une collaboration a été mise en place avec le ministère des armées.

La collecte et le traitement des cartouches d'impression usagées

Dans une démarche d'engagement du ministère dans l'économie sociale et solidaire, une convention avec les Ateliers du Bocage a été signée pour la collecte et le traitement des cartouches d'impression usagées – cartouches laser, cartouches jet d'encre, rubans et bidons vides.

Cette convention s'applique à tous les services du ministère sur l'ensemble du territoire. En 2017, les Ateliers du Bocage ont récolté 6 742 kg de déchets pour 12 275 objets collectés dont 12 140 cartouches. 55 % des cartouches ont fait l'objet d'un réemploi. Cela représente 195 heures d'emploi (environ 25 jours d'un salarié).

La collecte et le recyclage des mégots de cigarettes

Le ministère a opté pour un équipement innovant qui compacte les mégots de cigarettes collectés pour être transformés et insérés dans la fabrication de plaques de construction. Des cendriers, appelés « Cy-clopeurs », ont été installés sur le site de Garance en 2016 et ont été déployés sur les sites de Beauvau et Lognes en 2017.

En 2017, les « Cy-clopeurs » ont permis de collecter 114,27 kg de mégots – soit 228 540 m³ d'eau non pollués et 10,3 kg de déchets chimiques neutralisés.

Recyclées dans une usine de Lozère, la cendre, le tabac et le papier sont transformés en compost. Le filtre est transformé en plastique servant à la fabrication de plaques d'isolation ou de palette industrielles et d'éléments de mobilier de bureau.

La collecte des gobelets, canettes et bouteilles plastiques usagés sur le site de Beauvau

Depuis 2016, le site de Beauvau est équipé d'un point de collecte des gobelets, des canettes et des bouteilles plastiques, accompagnée d'une démarche d'apprentissage des enjeux du tri et du recyclage. Cette action est portée conjointement par la Fondation Jean Moulin, la DRH/SPDASAP et la DEPAFI – SDPA/MDD. La société Lemon Tri a été retenue pour son offre tarifaire satisfaisante correspondant à une prestation complète en termes de collecte/tri, sa démarche d'accompagnement et son engagement RSE. Le succès a été tel qu'en cours d'année, ont été nécessaires des solutions de stockage supplémentaire, des collectes plus régulières et l'implantation d'un conteneur de gobelets dans un nouvel espace du site.

Le dispositif permet de lier enjeux environnementaux et solidarité : pour chaque objet jeté, c'est un centime d'euro reversé à l'association Killian, créée par un fonctionnaire de police dont le fils est atteint du syndrome d'Angelman qui vient en aide aux enfants et adultes handicapés.

En 2017, ont été collectés 5 759 objets : 36 % de gobelets, 17 % de canettes et 47 % de bouteilles plastiques, soit 39 kg.



La convention avec l'association Bouchons d'amour

A l'initiative d'un brigadier de la DDSF 23, le ministère de l'Intérieur a rejoint la démarche de l'association Bouchons d'amour, pour le recyclage des bouchons en plastique et des embouts usagés d'éthylotest.

Pour 2017, plus de 1 623 tonnes de bouchons ont été collectés par l'association à l'échelle nationale. Pour la seule région Île de France, la collecte a atteint un total de 204 tonnes soit 48 019,90 € apportant un soutien à 15 projets en faveur de personnes en situation de handicap.

Le ministère a fait le choix de s'associer à cette opération, avec succès, aussi bien dans les directions d'administration centrale – DEPAFI, DRCPN, DRH, SDRF, DCM – que dans les services déconcentrés.

Pour faciliter cette démarche, la mission développement durable a diffusé une convention type sur l'intranet du ministère. Des containers dédiés et une signalétique adaptée sont également proposés par la mission aux structures intéressées.

Cette démarche participe à la sensibilisation des personnels au recyclage.

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.3 – Maîtriser la consommation de papier

Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier

La stratégie de maîtrise de la consommation de papier au ministère de l'Intérieur s'articule autour de trois problématiques : la qualité de papier utilisé (éco-responsable : grammage, part de recyclé et label), le niveau de la consommation de papier et le taux de recyclage (enjeu lié à la collecte des déchets de bureaux).

Les actions de sensibilisation menées par la mission développement durable a permis l'adoption de bonnes pratiques : moins d'impression, plus de scan, plus d'impression recto-verso.

Des services se sont engagés sur l'évolution de modalités de transmission d'informations en privilégiant les formats dématérialisés (DRH, service achat).

Evolution des achats de papier en 2017 sur le périmètre ministériel (source UGAP)

	2016	2017	Evolution
Nombre de ramettes achetées	1 748 234	1 457 987	- 16,6 %

Deux directions fortement mobilisées en administration centrale

La DEPAFI s'est engagée à réduire sa consommation de papier. Pour accompagner cette démarche, répondre aux exigences professionnelles de chacun et préserver de bonnes conditions de travail, un plan d'actions a été élaboré par la mission développement durable.

- > La diffusion d'un fiche « Bonnes pratiques » et la publication régulière d'articles pour inciter à limiter les impressions.
- > La distribution du papier est coordonnée par les secrétariats.
- > L'impression sécurisée a été déployée sur tous les copieurs.
- > Un suivi des consommations par copieur est mis en place, diffusé chaque trimestre aux points copieur.

Exemples de progrès :

- nombre de copies imprimées en 2016 : 1 510 000 et en 2017 : 1 392 000 soit une baisse de 7,8 % ;
- part de R/V en 2016 : 50 % en 2017 : 58%.



A la DRH, une campagne de dématérialisation des documents administratifs a été engagée :

- > les dossiers des commissions administratives paritaires ne sont plus imprimés et des ordinateurs portables sont mis à disposition des participants ;
- > la publication des fiches de poste ainsi que l'envoi des candidatures aux postes sont dématérialisés – soit une économie évaluée à près de 10 000 feuilles de papier par an ;
- > des plates-formes dédiées permettent aux candidats aux concours de s'inscrire, d'avoir accès à leurs convocations et de consulter leurs résultats.

Des services déconcentrés s'engagent dans des démarches similaires et prennent conseil auprès de la mission.

Fin 2017, le ministère a entamé une réflexion sur la nature du papier acheté dans la perspective de privilégier trois critères : le label FSC, un grammage de 70 à 75 grammes et du papier recyclé, à moyen constant. Des échanges ont eu lieu avec l'UGAP. Cette démarche se prolonge en 2018.

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés

Dans le cadre de la réflexion menée sur les économies de ressources et la réduction des déchets, le ministère de l'Intérieur conduit un travail de partenariat avec de structures spécialisées dans la réutilisation de matériaux.

Le partenariat avec bilum

Le ministère s'est associé à la société bilum qui travaille en collaboration avec des entreprises d'insertion sociale, des ateliers partenaires français et notamment des établissements et services d'aide par le travail – ESAT. Il s'agit d'un circuit de production court, responsable et local qui s'inscrit dans la démarche solidaire du développement durable.



Blousons de la Gendarmerie nationale 

Après une première série d'objets réalisés à partir des drapeaux usagés de préfectures, une première convention avec la Direction générale de la gendarmerie nationale a été signée en 2016, une deuxième en 2017 qui confirmait l'exclusivité donnée à bilum de transformer les blousons de gendarme en trousse, sacs, housses de tablette... Depuis le 30 mai 2017, une collection de 299 pièces a été mise en vente au musée de la gendarmerie à Melun et sur le site internet de bilum.

En fin d'année 2017, la société bilum a été sollicitée pour une nouvelle réalisation : des trousse, porte-cartes et porte-documents créés à partir de la bâche qui recouvrait l'hôtel de Beauvau pendant la période de chantier.

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire

La semaine européenne de la réduction des déchets, du 18 au 24 novembre 2017

Des animations ont été proposées sur les sites d'administration centrale du ministère. L'objectif était d'encourager le recyclage, d'éviter le gaspillage et la production de déchets inutiles, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Pour la deuxième année, les cinq sites d'administration centrale ont été mobilisés pendant toute la durée des événements (Beauvau, Garance, Oudinot et Lognes). La SERD 2017 a été organisée en collaboration avec les directions de la communication et de l'action sociale.

Actions	<ul style="list-style-type: none">– Un jeu « Que deviennent nos déchets ? Tournez la roue de l'avenir », proposé aux agents pour les sensibiliser sur l'importance d'une consommation maîtrisée des ressources, avec des cadeaux éco-responsables à gagner - la roue aux couleurs des 17 ODD personnalisée au regard des enjeux de la SERD.– Des associations présentant du recyclage des matériaux usagers : les Filles du facteur avec la confection au crochet d'objets à partir de sacs et de bouteilles plastiques, Déchets d'art avec la création de coquelicots géants à partir de bouteilles plastiques ou encore la recyclerie sportive avec des bracelets en pneus.– Le Social bar proposant un café équitable et de la convivialité pour rencontrer des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire (Ateliers du Bocage, Emmaüs, Lemon Tri, Rejoué...).– Une Opération « 1 pile = 1 don, de l'énergie pour le Téléthon » : collecte de piles et batteries usagées se transformant en dons pour le Téléthon.
Lien avec le PMAE et les ODD	Une action en faveur de la modification des choix et comportements de la société par la diffusion et le partage de l'information sur l'environnement. À travers l'expérimentation de l'économie circulaire, l'objectif est d'impulser une réflexion sur les habitudes individuelles de consommation et la production de déchets et des actions.
Bilan	Plus de 1 600 visiteurs ont participé aux animations de la SERD 2017 sur les quatre sites. Plus de 1 400 cadeaux ont été distribués. <ul style="list-style-type: none">– La nouvelle édition de la « Troc Party » a rencontré un vif succès. De nombreux agents ont déposé et échangé des objets (livres, jouets ou encore vaisselle). Les livres, CD et DVD restants ont été mis à disposition des personnels dans les boîtes à lire sur les sites. 324 cartes de troqueurs ont été distribuées.– Au travers des ateliers participatifs animés par des professionnels, les agents ont découvert le « upcycling », démarche de recyclage qui valorise les déchets en les transformant en de nouveaux produits de qualité. Le stand des déchets d'art a attiré 106 visiteurs au total ; 74 décorations de Noël en papiers usagés de bureau ont été réalisées avec Isabelle Teste.– Des actions pérennes :<ul style="list-style-type: none">> la collecte de piles pour la fabrication de nouvelles piles, batteries et objets usuels en métal. Sur l'ensemble des sites impliqués (site Lumière et 4 préfectures), la collecte a atteint un total de 814 kg de piles.> la collecte de canettes, gobelets et bouteilles plastiques sur le site de Beauvau, associée à une démarche solidaire.

Un nouveau partenariat avec l'association Rejoué

Dans le cadre de la SERD, une collecte de jouets ayant déjà servi a été organisée avec l'appui de l'association Rejoué. Les agents ont adhéré à cette proposition et 36 kg de jouets ont été déposés. La mission a prolongé la collecte par un partenariat avec la crèche du site Lumière.

5. Préservation de la biodiversité



L'ensemble des directions du ministère est particulièrement sensible à la gestion responsable des espaces verts et à la préservation de la biodiversité depuis plusieurs années. S'agissant de la restauration, une démarche formalisée est conduite avec les services en vue de l'atteinte des objectifs nationaux.

5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

5.2 – Une restauration responsable

5.3. Des actions en faveur des écosystèmes

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
18 : Des actions en faveur des écosystèmes	Nombre d'actions en faveur des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> – Participation à la journée mondiale de la biodiversité – Animation sur la thématique de la biodiversité dans le cadre de la semaine européenne du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> – Une animation lors de la journée mondiale de la biodiversité sur le site de Beauvau, relayée sur l'intranet développement durable et la diffusion du quiz en version numérique – Des articles sur l'intranet sur les enjeux de la biodiversité et l'engagement des services et des personnels 	<ul style="list-style-type: none"> – Une animation lors de la journée mondiale de la biodiversité sur le site de Beauvau, relayée sur l'intranet développement durable et la diffusion d'un quiz en version numérique – Des articles sur l'intranet sur les enjeux de la biodiversité et l'engagement des services et des personnels

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
16 : Déployer le zéro pesticide	Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable	Peu d'éléments chiffrés disponibles au titre de l'année 2015 – état des lieux en cours de réalisation	2016 : poursuite de l'état des lieux et conduite d'actions de sensibilisation – les éléments chiffrés disponibles ne permettent pas d'établir un bilan exploitable.	2017 : états des lieux via une enquête auprès des préfetures et des SGAMI
17 : Une restauration responsable	Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs	Données indisponibles en 2015 État des lieux prévu ultérieurement	Les restaurants administratifs du ministère mettent progressivement en œuvre les obligations réglementaires.	La mise en œuvre des obligations réglementaires se poursuit.
	Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés	Données indisponibles en 2015 État des lieux prévu ultérieurement	Données AC : 1,4 % Données gendarmerie / cercles-mixte : 7,10 %	Données AC : 1,08 % Données gendarmerie / cercles-mixte : 9 % Une enquête auprès des usagers a été menée sur l'introduction de produits bio sur les sites gérés par la FJM.

5. Préservation de la biodiversité

5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides

Le ministère de l'Intérieur privilégie une gestion responsable de ses espaces verts. La mission développement durable a rédigé un cahier des charges zéro pesticides qui a vocation à être utilisé dans le cadre de futurs marchés relatifs à l'entretien des espaces verts d'autres sites du ministère – administration centrale et services déconcentrés.

Administration centrale	<p>Des actions sont engagées sur le site du grand Lognes, après phase d'importants travaux – toit végétalisé, potagers...</p>
Gendarmerie	<p>Depuis 2016 et ce principe a été réaffirmé en 2017, la gendarmerie a mis en œuvre une action de grande ampleur visant à la suppression intégrale et définitive de l'usage des pesticides pour l'entretien de l'ensemble des espaces verts détenus en propre par la gendarmerie nationale métropolitaine et Outre-mer. Il s'agit d'un tournant majeur au titre de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé de tous et particulièrement celle des enfants dans la mesure où les familles de gendarmes vivent en caserne.</p> <p>L'objectif immédiat est de supprimer l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces verts par l'obligation de mettre en place un entretien selon des modalités de gestion « zéro pesticide » avec la suppression des produits phytosanitaires au profit de solutions respectueuses de l'environnement - arrachage manuel, compostage, engrais et traitement naturels... L'insertion dans les marchés d'entretien de clauses environnementales impose également le recours à des solutions d'entretien basées sur des produits écologiques labellisés. Cette opération « zéro pesticide » s'accompagne de la mise en déchetterie du stock résiduel des produits phytosanitaires achetés dans le passé.</p> <p>Cette action repose sur deux axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none">– la rédaction des CCTP dans le cadre des appels d'offres ;– la sensibilisation des personnes en charge de l'entretien des espaces verts. <p>Aucune exception à cette règle n'est tolérée ce qui a permis d'exclure tout produit phytosanitaire à la détention et à l'usage en gendarmerie. A ces produits phytosanitaires se sont substitués des méthodes raisonnées et une modification de l'aspect visuel des espaces - espacement des périodes de tonte, brûlage des mauvaises herbes...</p>
SGAMI Est	<p>Les services de police occupent 182 sites, dont 41 % possèdent un espace vert. 47 % de ces derniers représentent une surface inférieure à 100 m².</p> <p>L'entretien courant est classique : tonte de la pelouse et taille des arbustes, à l'aide d'outils motorisés. Le personnel effectue cette mission au besoin, ne disposant d'aucun poste de jardinier. Il n'est pas fait usage de pesticide ou d'engrais sur ces espaces. Les déchets sont conduits par véhicule à la déchetterie dans l'espace réservé. Ces espaces ne disposent pas d'hôtels à insecte, de ruches ou de composteurs.</p>
SGAMI Ouest	<p>> L'établissement et service d'aide par le travail "La Pommeret" de Bréal-sous-Montfort est chargé de l'entretien des espaces verts du site de La Pilate, soit 563 m² de massifs et d'arbustes. L'ESAT n'utilise aucun pesticide conformément à la réglementation en vigueur et met en œuvre les techniques du binage et du brûlage. A compter du 1er janvier 2018, le SGAMI Ouest intégrera, pour le site de la Pilate, le marché régional PFRA d'entretien des espaces verts.</p> <p>> L'Hôtel de police de Rennes a installé des ruches sur la toiture terrasse du bâtiment.</p>
SGAMI Sud-Est	<p>Pas d'espace vert géré de manière responsable.</p>

SGAMI Sud-Ouest	<p>Nombre de sites avec des espaces verts : 38 sur 119, soit un pourcentage de 32 %. Pas d'espace vert géré de manière responsable.</p>
SGAMI Sud	<p>A Marseille, une réflexion est lancée pour privilégier l'utilisation d'un désherbant qui répondrait aux préoccupations d'ordre écologique. A Toulouse, la direction territoriale a confié l'entretien de ses espaces verts à un prestataire, la société ASEI. Cette entreprise a une gestion éco-responsable des espaces verts en répondant à l'objectif « zéro phyto ». Elle a fait le choix du désherbage manuel, d'une implantation de fleurs, de pièges à chenilles sans produits chimiques, d'une transformation des déchets verts en compost et d'une utilisation de tondeuses électriques.</p>
SGAMI Nord	<p>Les déchets verts sont compostés ; un système de récupération des eaux de pluie a été installé. Le personnel du SGAMI est mobilisé pour les opérations d'entretien. Une ruche est installée dans la préfecture du Nord.</p>
Préfectures	<p>De nombreuses préfectures sont engagées dans une gestion responsable des espaces verts depuis plusieurs années, avec le déploiement du zéro pesticides. Pour 2017, 54 préfectures sur les 61 répondantes ont en charge la gestion d'un espace vert ; 36 (soit 66 % des préfectures ayant un espace vert) font état d'une gestion éco-responsable. Par exemple, dans le territoire de Belfort, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien des espaces verts. La préfecture de police de Paris entretient 28 sites de 10 000 m². Les autres sites sont pris en charge par des sociétés privées titulaires de marchés publics. Les déchets verts (tonte du gazon, taille des arbustes) sont collectés sélectivement dans le cadre d'un marché public. En 2017, le choix été fait de n'utiliser aucun produit phytosanitaires ou pesticides en prévention. Un seul agent détient une habilitation pour l'utilisation de ces produits dans le cadre de traitements exceptionnels des parasites tenaces infestant les plantations, dans le respect de la réglementation.</p>
Sécurité civile	NC

5. Préservation de la biodiversité

5.2 – Une restauration responsable

Fiche-action n°17 : Une restauration responsable

S'agissant de la restauration responsable, l'action du ministère de l'Intérieur porte sur deux axes :

- les restaurants administratifs, bien qu'ils soient en nombre limité ;
- les marchés traiteur et boissons (valorisation des filières courtes d'approvisionnement, produits issus de l'agriculture biologique...).

En administration centrale

En 2017, sur le périmètre de l'administration centrale, les actions en faveur d'une restauration responsable s'inscrivent dans la continuité de 2016.

La fondation Jean Moulin – en charge le service de restauration des personnels sur plusieurs sites de l'administration centrale du ministère (Beauvau, Lognes, Pantin, Asnières, Nanterre et Levallois) – s'engage à plusieurs titres dans la démarche.

La FJM a conduit une transformation de son organisation avec le tri des bio déchets pour se conformer à la réglementation en faveur de la préservation de l'environnement (loi du 12 juillet 2010). Sur les sites de Beauvau, Levallois et Lognes (environ 1 900 couverts/jour), elle a mis en place un double système de tri au niveau des plongeurs et des usagers. À la fin de leur repas, les personnels, sensibilisés aux enjeux et impliqués, sont invités à trier les déchets de leur plateau : ils sont acteurs du tri de leurs déchets. Sur le seul restaurant de Lognes – environ 500 couverts/jour, 20 tonnes de bios déchets sont produits chaque année.

Des produits issus de l'agriculture biologique sont proposés : en 2017, 1,08 % du total des achats alimentaires de la FJM – soit 19 300€. Cet effort porte principalement sur les féculents (pâtes et riz) et les yaourts. Soucieuse de faire progresser son offre, la FJM a initié une étude sur les modalités d'augmentation des produits issus de l'agriculture biologique dans ses restaurants – des rencontres avec d'autres administrations plus avancées (Ministère de la Culture notamment) et un questionnaire diffusé auprès des agents, début 2017, pour évaluer l'intérêt à la démarche. L'enquête révèle une adhésion forte à l'offre de produits biologiques. Même si seulement 33 % des agents savent que des produits bio sont servis dans le restaurant administratif, 81 % les choisissent de préférence. 90 % des agents souhaiteraient un choix plus large et diversifié de produits issus de l'agriculture biologique, avec l'introduction, par ordre de priorité, de légumes, de fruits et de viandes. Plus de 60 % des agents accepteraient de payer un coût supplémentaire, oscillant autour de 0,50 €.

Une part importante des fruits et légumes proviennent des circuits courts ; ces produits sont utilisés quotidiennement dans les restaurants de la FJM pour l'élaboration de « salad'bar » ou de plats chauds. Les circuits courts et l'approvisionnement de proximité sont privilégiés : les salades venant d'Île-de-France, les crudités venant d'un périmètre de 200 km et les viandes (volaille et porc) étant françaises. Les aliments circuits courts sont principalement des produits primeurs (carottes, choux, betteraves, salades vertes, endives, ...). Tous les sites sont concernés. A ce jour, la FJM favorise le circuit court plutôt que le bio.

Au sein de la gendarmerie nationale

Consciente de l'impact positif sur le plan de la préservation de la santé, de l'environnement, de la qualité et du goût des produits et de la sécurité alimentaire, la gendarmerie nationale souhaite favoriser davantage l'introduction de produits biologiques dans les menus et les aliments des cercles mixtes.

Les dernières données font état d'un ratio encore faible mais en constante hausse pour les cercles mixtes - en moyenne de 9 %. Un travail de recensement est actuellement en cours afin d'identifier les freins à une croissance plus élevée et permettre de porter l'effort à 25 % en 2025 de denrées et produits biologiques achetées par rapport à la valeur totale des denrées et produits alimentaires. Cet effort sera porté en priorité dans les cercles mixtes servant plus de 300 repas par jour mais aura vocation à être étendu à toutes les structures collectives de restauration.

En services déconcentrés

- Dans un très grand nombre de sites, il n'existe pas de structure de restauration administrative ou inter-administrative. Lorsqu'elle existe, dans la plupart des cas, la structure ne relève pas de l'autorité du préfet, mais de la collectivité locale ou d'une autre direction régionale : l'approvisionnement en produits bio dépend du marché passé par l'autorité.

Dans le cas où la structure relève de l'autorité du préfet, celle-ci s'approvisionne auprès d'un prestataire privé dans le cadre d'un marché ; l'évolution de l'offre alimentaire s'effectue lors du renouvellement du marché.

- Une bonne pratique conduite par la préfecture de Corrèze pour son marché restauration
Le restaurant inter administratif de Tulle connaît une fréquentation moyenne de 400 convives/jour. Le nouveau marché de restauration effectif, depuis le 1er janvier 2017, comprend de nombreuses dispositions environnementales. Des mesures sont significatives : proximité des fournisseurs et des productions - 80 % des fournisseurs de viande implantés dans un rayon inférieur à 150 km, 30 % des viandes produites dans un rayon de 150 km. Des producteurs locaux sont invités au restaurant pour faire la promotion de leurs produits. La société chargée de la restauration mène des actions de sensibilisation des convives à la lutte contre le gaspillage. Tous ces engagements font l'objet d'un suivi via un tableau de bord. Leur effectivité est contrôlée par la commission de surveillance associant la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, et la direction départementale des territoires.

5. Préservation de la biodiversité

5.3 – Des actions en faveur des écosystèmes

Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes

Les services du ministère de l'Intérieur se sont engagés depuis plusieurs années dans des actions de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Une valorisation du miel de Beauvau

Depuis 2015, trois ruches sont installées sur le toit de l'immeuble Brossolette du site de Beauvau. Les abeilles sont de la variété des Buckfast. Elles sont d'excellentes butineuses et restent peu agressives. Ces abeilles produisent 45 à 60 kg de miel par an, en fonction des conditions météorologiques. Les pots de miel sont offerts comme cadeau de prestige du ministère. Le jeudi 23 novembre 2017, le restaurant géré par la FJM a proposé un menu cuisiné à base du miel des ruches de Beauvau.

La gendarmerie amplifie son effort en faveur de la préservation des abeilles

La gendarmerie s'est fixée pour objectif d'aider au maintien de la biodiversité naturelle et à la préservation des éco-systèmes. Elle a été la première entité de l'État à installer au niveau central des ruches dans ses casernes en 2012 - vingt-cinq ruches actuellement réparties sur deux sites de la DGGN. Consciente de l'importance de l'abeille dont le rôle de pollinisateur est indispensable à la vie et à la croissance des espèces végétales (fruits, légumes) et donc à l'homme, la gendarmerie a souhaité en amplifier cette exigence en 2017 en faveur de la préservation des abeilles avec le lancement de l'opération « une caserne, un rucher ». La finalité de cette opération est de permettre, sur tous les sites de gendarmerie où cela est possible, l'implantation d'un rucher sur la base du volontariat et avec le soutien de la direction centrale.

Il s'agissait, au niveau local, d'identifier des sites susceptibles d'accueillir un rucher (deux ruches au minimum) et dont l'entretien serait assuré par un personnel gendarme ou civil volontaire ayant des compétences en matière d'apiculture ou désireux de se former. Une association nommée « les ruchers de la gendarmerie nationale » a été créée afin, notamment, d'aider les volontaires dans les démarches administratives et les formalités nécessaires à ce type d'implantation et leur prodiguer des conseils méthodologiques. A la suite de cette vaste opération lancée en juin 2016, l'année 2017 a connu une multiplication par trois du nombre de caserne de gendarmerie abritant un rucher passant de 1 en 2012 à 14 en 2017. Un site intranet est en construction pour mutualiser les expériences, favoriser les échanges (conseils, matériels) et créer du lien autour de l'apiculture et de la protection de la biodiversité. Il sera opérationnel et consultable d'ici l'été 2018. On pourra y trouver des informations globales sur l'abeille, les démarches administratives pour créer un rucher, les obligations légales (déclaration, assurance...) ainsi que tous les conseils utiles au lancement de cette démarche, le plus dur étant les premières étapes en termes de financement de l'activité - achat de matériel, ruches, essaims.

La gendarmerie poursuit son initiative d'un compostage des déchets verts

Une mesure d'intérêt général initiée en 2016 et poursuivie en 2017 a consisté à favoriser le compostage des déchets verts par l'acquisition de composteurs dédiés. Cette mesure a été généralisée à l'ensemble des régions de gendarmerie. La valorisation des déchets verts pour en faire du compost est une solution économique et facile à mettre en œuvre par les unités. Cela permettra, à terme, de soulager les décharges et les unités d'incinération. L'acquisition d'un composteur est souvent proposée par les collectivités de manière gracieuse ou à raison d'une participation financière modique (ex : 15 € pour une unité de 400 ou 600 L) ; cette disposition a permis à de nombreux sites de s'équiper à moindre frais en multipliant les points de collecte aux abords des espaces verts et des restaurants collectifs de taille raisonnable. Il a été parfois choisi de construire des composteurs à partir de palettes de bois ayant servis précédemment aux transports de marchandises. Le compost récupéré à l'issue du processus de dégradation des matières organiques répond aux normes en vigueur sur les amendements organiques et remplace avantageusement les engrais de nature chimique avec des résultats souvent supérieurs et un coût nul.

Directement liée à cette production de substrat pour les plantes naturelles, la DGGN a lancé une démarche de plantation de fleurs mellifères vivaces grâce à une sélection de fleurs nécessitant peu d'espace (compatible avec des bacs à fleurs), peu d'eau et un entretien raisonné tout en offrant du pollen aux insectes et une vision fleurie toute l'année des espaces verts.

Un exemple d'initiatives en faveur de la biodiversité en administration déconcentrée pour 2017

L'association Ânes en ville, déjà présente au fort de Charenton à Maison-Alfort, a été contactée par la CRS 8 pour mettre à disposition deux ânes pour une période d'essai de trois mois au Domaine de Bel-Air à Bièvres (91). Ce site de 20 hectares, où est implanté le RAID, offre une forêt de douze hectares à traiter en éco-paturage.

Au delà de cette mission écologique, le commandement de la CRS 8 accorde la possibilité à l'association de recevoir des groupes dans le cadre de la médiation animale, porteuse de sens social et médical.

Des actions de sensibilisation : la journée mondiale de la biodiversité du 22 mai 2017

En collaboration avec la direction de la communication et de l'action sociale, sur le site de Beauvau

Actions	Un événement a été proposé au titre de la Stratégie ministérielle de développement durable et du PMAE 2015-2020, pour témoigner de l'engagement du ministère de l'Intérieur à la préservation de la biodiversité : <ul style="list-style-type: none">– une animation sur les plantes mellifères, en présence de l'apicultrice de Beauvau, une dégustation de miel et une distribution de graines à planter ;– un quiz sur le thème de la flore mellifère, avec en cadeau des plantes mellifères en pot pour les jardins et balcons des gagnants.
Lien avec le PMAE et les ODD	Une action en faveur de la préservation de la biodiversité. Le but était de sensibiliser les agents à la diversité des êtres vivants et des écosystèmes.
Bilan	Les actions mises en place dans le cadre de la journée de la biodiversité ont fait l'objet d'une forte fréquentation.

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur



La direction des ressources humaines du ministère, en collaboration avec toutes les directions, conduit des actions au titre de la responsabilité de l'État employeur selon plusieurs axes : formation et développement des compétences, égalité professionnelle, label diversité, insertion sociale.

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
19 : Développer une offre de formation	Nombre d'actions programmées par thématique	5 actions	3 actions	
	Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation)	56 personnes	54 personnes	
21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	Augmentation du taux de données sexuées	Le ministère ne dispose pas des éléments nécessaires pour calculer cet indicateur. Celui-ci est toutefois à la hausse, avec le suivi de nouvelles données sexuées Proposition d'un indicateur de remplacement : Nombre de réunions du comité de suivi du protocole, 2/an	Depuis 2013, le rapport de situation comparée ministériel présente une photographie et une évolution des données sexuées au MI. Le RSC 2016 sera publié au cours de l'année 2017.	Depuis 2013, le rapport de situation comparée ministériel présente une photographie et une évolution des données sexuées au MI. Le RSC 2017 sera publié au cours de l'année 2018.
	Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche	Le plan d'action rassemble 51 actions dont 40 ont été conduites à ce jour, le reste étant en cours d'élaboration ou de finalisation	Le plan d'action rassemble 51 actions, dont 40 ont été conduites à ce jour, le reste étant en cours d'élaboration ou de finalisation.	Le plan d'action rassemble 14 mesures spécifiques déclinées en 57 actions, comme par exemple « action 4-1.3 élaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne du ministère relatif à l'égalité. »
	Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants	On dénombre 278 nominations au ministère de l'Intérieur (75 % d'hommes et 25 % de femmes). Parmi ces nominations, 93 étaient des primo-nominations (dont 67 % d'hommes et 33 % de femmes)	On dénombre 350 nominations au ministère de l'Intérieur (29 % de femmes et 71 % d'hommes). Parmi ces nominations, 118 représentent les primo-nominations (32 % de primo-nominations femmes et 68 % de primo-nominations hommes).	On dénombre 332 nominations au ministère de l'Intérieur (105 femmes soit 32 % et 227 hommes soit 68 %). Parmi ces nominations, 112 représentent les primo-nominations (43 femmes soit 38 % et 69 hommes soit 61 %).
	Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions	<i>Filière administrative</i> >Premier détachement dans un emploi fonctionnel de CAIOM Promouvables : 930, soit 430 hommes et 500 femmes Promus : 78, soit 38 hommes et 40 femmes >Attaché d'administration Promouvables : 8 087, soit 1 814 hommes et 6 273 femmes Promus : 110, soit 21 hommes et 89 femmes >Secrétaire administratif Promouvables : 20 219, soit 2 792 hommes et 17 427 femmes Promus : 170, soit 19 hommes et 151 femmes Les données concernant la filière technique ne sont pas encore disponibles	<i>Filière administrative</i> > Attaché d'administration Promouvables : 6 408, (76,5 % de femmes et 23,5 % d'hommes) Promus : 123 (74,7 % de femmes et 25,3 % d'hommes) > Secrétaire administratif Promouvables : 23 175 (75,3 % de femmes et 24,7 % d'hommes) Promus : 163 (91,4 % de femmes et 8,6 % d'hommes) <i>Filière technique et spécialisée des services d'information et de communication</i> > Ingénieur SIC Promouvables : 423 (19,4 % de femmes et 80,6 % d'hommes) Promus : 11 (18,2 % de femmes et 81,8 % d'hommes) > Technicien SIC en préfecture Promouvables : 423 (30,9 % de femmes et 69,1 % d'hommes) Promus : 24 (37,5 % de femmes et 62,5 % d'hommes) <i>Filière sécurité routière</i> > Délégué du permis de conduire et de la sécurité	<i>Filière administrative</i> > Attaché d'administration Promouvables : 7 139, (76,2 % de femmes et 23,8 % d'hommes) Promus : 127 (76,4 % de femmes et 25,6 % d'hommes) > Secrétaire administratif Promouvables : 12 371 (67,7 % de femmes et 32,3 % d'hommes) Promus : 213 (76,5 % de femmes et 23,5 % d'hommes) <i>Filière technique et spécialisée des services d'information et de communication</i> > Ingénieur SIC Promouvables : 435 (8,5 % de femmes et 91,5 % d'hommes) Promus : 12 (100 % d'hommes) > Technicien SIC Promouvables : 380 (59 % de femmes et 41 % d'hommes) Promus : 26 (57,7 % de femmes et 42,3 % d'hommes) <i>Filière technique</i> > Ingénieur ST Promouvables : 237 (7,6 % de femmes et 67,3 % d'hommes)

		routière Promouvables : 518 (28,7 % de femmes et 67,3 % d'hommes) Promues : 2 (100 % de femmes)	Promus : 6 (100 % de hommes) > Contrôleur ST Promouvables : 3 331 (25 % de femmes et 75 % d'hommes) Promus : 18 (5,6 % de femmes et 94,4 % d'hommes) <i>Filière sécurité routière</i> > Délégué du permis de conduire et de la sécurité routière Promouvables : 621 (29,4 % de femmes et 70,6 % d'hommes) Promues : 2 (100 % de femmes)	
Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels	44,2 % au titre de 2015 pour le périmètre du secrétariat général	46,7 % au titre de 2016 pour le périmètre SG. Part des femmes présidentes de jurys de concours et examens professionnels : 34,6 %	45,7 % au titre de 2017 pour le périmètre SG. Part des femmes présidentes de jurys de concours et examens professionnels : 33,3 %	
Fiche action 2015 21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – l'obtention du label diversité fiche action 2016 21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	Indicateur 2015 Obtention du label Indicateur 2016 Obtention de la double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité »	Un plan d'actions est en cours d'élaboration dans le cadre de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité	Dans une volonté de marquer l'exemplarité de son engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations, le ministère s'est engagé dans l'obtention d'une double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », pour l'intégralité de ses services – secrétariat général, police nationale, gendarmerie nationale. Cette démarche permet de valoriser la diversité des métiers, des corps et des statuts représentés au sein du ministère.	Au terme d'un audit effectué sur pièces et sur place, la double labellisation doit être décernée au ministère au début du second semestre 2018.
	Indicateur 2015 Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche Indicateur 2016 Nombre d'actions conduites dans le cadre de la lutte contre les discriminations	Un plan d'actions est en cours d'élaboration dans le cadre de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité	Un protocole « Diversité » est en cours d'élaboration par la mission du pilotage de la fonction ressources humaines ministérielle (MPFRHM), avec la collaboration de l'ensemble des périmètres du ministère de l'Intérieur et, en concertation avec les organisations syndicales. Il sera décliné dans un plan d'actions ministériel, afin de structurer le pilotage et les actions du secrétariat général, de la police nationale et de la gendarmerie nationale.	Un protocole d'accord relatif à la promotion de la diversité a été élaboré par le ministère. Le plan d'action qui en découle a été réalisé en concertation avec les organisations syndicales. Il est décliné dans un plan ministériel composé de 38 actions, afin de structurer le pilotage et les actions du secrétariat général, de la police et de la gendarmerie nationales dans ce domaine.

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017
20 : Agir en faveur de l'insertion sociale	Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du PNAAPD	12,8 % sur l'ensemble du ministère Soit 122 marchés sur un total de 2 083	14,6 % sur l'ensemble du ministère Soit 173 marchés sur un total de 1 885	16,1 % sur l'ensemble du ministère Soit 66 marchés sur un total de 410

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation

La formation est un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques au regard des enjeux environnementaux et sociaux.

L'institut de formation de l'environnement – IFORE est un partenaire privilégié des administrations, et notamment du ministère de l'Intérieur. Les formations dispensées sont gratuites.

La convention avec l'IFORE

En 2017, le ministère de l'Intérieur n'a pas renouvelé son partenariat avec l'IFORE. Aucun besoin n'a été identifié.

L'offre de formation ouverte aux autres personnels du ministère

- La formation aux achats responsables

Une formation d'une journée a eu lieu en février 2017 à l'attention des acheteurs du ministère, dans le cadre du cursus achat public. Ce stage intitulé « Le plan administration exemplaire et l'évolution de la fonction achat » était animé par la mission. Les quatorze stagiaires du cursus services et fournitures courantes y ont participé.

- La formation à la réalisation des bilans carbone

En 2017, aucune formation bilan carbone n'a été programmée compte tenu du calendrier de réalisation des prochains bilans, fixé en 2019 sur les données 2018. Un plan de formation devra être élaboré pour 2018 ; le ministère souhaiterait développer une expertise au sein de la mission développement durable avec une montée en compétences d'un agent qui deviendrait formateur bilan carbone.

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale

Le ministère de l'Intérieur conduit une démarche d'achats responsables pour prendre en compte l'impact social de la commande publique et agir en faveur de l'insertion sociale.

Le dispositif des « Avis conformes »

Lorsqu'un service passe un marché, au-delà de certains seuils – 300 000 € pour les marchés de fournitures et services / 1 000 000 € pour les marchés de travaux –, il sollicite l'avis préalable du responsable ministériel des achats ; celui-ci vérifie notamment si la dimension développement durable, dans son aspect insertion sociale, est prise en compte par l'acheteur. Lorsque le dossier semble ne pas faire d'effort particulier en la matière, une révision du cahier des charges peut être demandée.

La mission développement durable, en partenariat avec le bureau de la commande publique et de la performance des achats du ministère, mène des actions régulières de sensibilisation auprès des services prescripteurs. La mission intervient notamment dans le cadre de la formation achat public responsable et se tient à la disposition des services pour les accompagner dans la rédaction des clauses sociales.

L'intégration de clauses sociales dans les marchés supérieurs à 25 000€ HT

A partir de début 2017, le seuil concernant l'intégration de clauses sociales dans un marché a été abaissé de 90 000 € HT à 25 000 € HT.

Sur le périmètre des marchés de plus de 90 000 € HT, 19,9 % comportent une disposition sociale.

Sur le périmètre des marchés de plus de 25 000 € HT, 3,3 % comportent une disposition sociale, soit 89 marchés. Des actions sont mises en œuvre auprès des services pour intégrer plus systématiquement des clauses sociales – heures d'insertion, formation sur statut scolaire et lot réservé à des EA-ESAT.

En administration centrale

Le ministère établit des partenariats avec des acteurs de la démarche achats responsables.

> La Maison de l'emploi de Paris accompagne les services dans le suivi de clauses sociales prévoyant des heures d'insertion.

> Le ministère participe également au dispositif « Formation sous statut scolaire » piloté par le ministère de l'Éducation nationale avec des heures de formation pour des personnes en situation de décrochage scolaire. Un nombre croissant de marchés intègre ce dispositif. Fin 2017, huit marchés sont concernés– CVC, traiteur, fabrication de cartes électorales, achat de collecteurs de déchets, maintenance volets roulants et stores...

Comparatif des données relatives aux marchés d'administration centrale avec une clause sociale

	Nombre de marchés actifs avec clauses sociales	Nombre d'heures d'insertion prévues dans les marchés actifs avec clauses sociales	Nombre d'heures d'insertion réalisées	Taux de réalisation	Marchés notifiés	Contrats (CDI)
2015	15	49 581	39 120	78,90 %	2	29 dont 6 CDI
2016	16	50 086	89 049	177,79 %	6	49 dont 8 CDI
2017	24	37 884	48 088	126,93 %	18	85 dont 30 CDI

Le nombre d'heures réalisées est supérieur aux heures prévues en 2017, comme en 2016. L'implication des contractants va au-delà des prévisions.

En services déconcentrés

Pour le périmètre des préfetures, depuis 2015, un indicateur d'objectif suit la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés. Pour 2017 ; on recense en moyenne 19,37 % des marchés de plus de 25 000€ HT incluant des clauses sociales. Neuf préfetures ont opté pour inclure des clauses sociales dans 100 % de ses contrats : Allier, Belfort, Loir-et-Cher, Corse, Paris, Val d'Oise, Haute-

Vienne, Alpes-Maritimes et Vaucluse. A contrario, quarante préfectures n'incluent pas encore de clause sociale dans les marchés.

Les achats auprès des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail

Au sein de la direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières, le dossier a été confié à la mission développement durable en juillet 2015, qui a précisé la démarche autour de trois objectifs :

- établir des plans annuels d'achats qui permettent de donner aux ESAT une visibilité, dès le deuxième trimestre de l'année, sur les commandes en termes de charge de travail et de recettes financières ;
- identifier autant que possible des achats qui ne sont pas couverts par les marchés ministériels et interministériels ;
- favoriser des produits éco-responsables à forte valeur ajoutée qui valorisent le travail des travailleurs en situation de handicap.

En 2017, près de trente ESAT ont travaillé avec la DEPAFI pour un budget de 49 185 €.

Le ministère de l'Intérieur soutient les EA et les ESAT leur adressant des commandes de fournitures.

En 2017, les dépenses réalisées auprès des ESAT et des EA employant des travailleurs handicapés est de 964 615,40 € - montant déclaré par le MI au FIPHFP le 23 mai 2018.

- 562 585,98 € pour les services centraux et déconcentrés du SG + les services hors PN et GN ;
- 24 613,54 € pour la police nationale ;
- 377 415,88 € pour la gendarmerie nationale.

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé en mars 2014 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère. Il traduit la volonté du ministère de se montrer exemplaire dans un domaine porteur d'enjeux pour la gestion des ressources humaines. Le protocole s'applique à tous les personnels du ministère : personnels administratifs et techniques, mais aussi ceux des corps actifs de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale.

Dans la continuité de la signature de ce protocole, un plan d'action ministériel pluriannuel a été rédigé et déployé. Il se décline autour de quatre axes et quatorze mesures. Ce plan d'actions est mis à jour régulièrement ; il fait l'objet d'un suivi au sein d'un comité semestriel rassemblant les responsables du secrétariat général, de la police nationale et de la gendarmerie nationale, la haute fonctionnaire à l'égalité des droits, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales signataires du protocole. En 2017, le comité de suivi s'est réuni à deux reprises : le 31 mai et le 27 novembre.

Quelques chiffres

Augmentation du taux de données sexuées	Depuis 2013, le rapport de situation comparée ministériel présente une photographie et une évolution des données sexuées au MI. Le RSC 2017 sera publié au cours de l'année 2018.
Nombre d'actions conduites	Le plan d'action rassemble 14 mesures spécifiques déclinées en 57 actions, comme par exemple « action 4-1.3 élaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne du ministère relatif à l'égalité. »
Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants	On dénombre 332 nominations au ministère de l'Intérieur (105 femmes et 227 hommes). Parmi ces nominations, 112 représentent les primo-nominations (43 femmes et 69 hommes).
Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions	Filière administrative > Attaché d'administration Promouvables : 7 139, (76,2 % de femmes et 23,8 % d'hommes) Promus : 127 (76,4 % de femmes et 23,6 % d'hommes) > Secrétaire administratif Promouvables : 12 371 (67,7 % de femmes et 32,3 % d'hommes) Promus : 213 (76,5 % de femmes et 23,5 % d'hommes) Filière technique et spécialisée des services d'information et de communication > Ingénieur SIC Promouvables : 435 (8,5 % de femmes et 91,5 % d'hommes) Promus : 12 (100 % d'hommes) > Technicien SIC Promouvables : 380 (59 % de femmes et 41 % d'hommes) Promus : 26 (57,7 % de femmes et 42,3 % d'hommes) Filière technique > Ingénieur ST Promouvables : 237 (7,6 % de femmes et 92,4 % d'hommes) Promus : 6 (100 % de hommes) > Contrôleur ST Promouvables : 3 331 (25 % de femmes et 75 % d'hommes) Promus : 18 (5,6 % de femmes et 94,4 % d'hommes) Filière sécurité routière > Délégué du permis de conduire et de la sécurité routière Promouvables : 621 (29,4 % de femmes et 70,6 % d'hommes) Promues : 2 (100 % de femmes)
Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels	45,7 % au titre de 2017 pour le périmètre SG (46,7 % en 2016).
Part des femmes présidentes de jurys de concours et examens professionnels	33,3 % au titre de 2017 pour le périmètre SG (34,6 % en 2016).

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée

6.2 – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité

Dans un contexte, de renforcement de l'exemplarité de l'État dans la lutte contre les discriminations, le ministère de l'Intérieur a candidaté en août 2017 aux labels « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité ». Garant des valeurs républicaines, le ministère est particulièrement attaché à représenter la diversité de la population en son sein.

Ces labels visent à prévenir les discriminations, promouvoir la diversité, reconnaître et faire connaître les bonnes pratiques de recrutement dans la sphère de travail. Ils font l'objet d'une certification délivrée par l'association française de normalisation (AFNOR) nécessitant de produire un état des lieux des processus de ressources humaines et un plan d'actions pour, le cas échéant, les faire évoluer afin de prévenir tout risque de discrimination lié aux vingt-quatre critères définis par la loi (âge, origine, sexe, mœurs, orientation sexuelle, situation de famille, opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, état de santé, handicap...). Ce projet est à la fois stratégique pour moderniser les pratiques de ressources humaines et structurant pour assurer l'unité des périmètres de gestion.

Obtention de la double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité »

Dans une volonté de marquer l'exemplarité de son engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations, le ministère s'est engagé dans l'obtention d'une double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », pour l'intégralité de ses services – secrétariat général, police nationale, gendarmerie nationale. Cette démarche permet de valoriser la diversité des métiers, des corps et des statuts représentés au sein du ministère. Au terme d'un audit effectué sur pièces et sur place, la double labellisation doit être décernée au ministère au début du second semestre 2018.

Actions conduites dans le cadre de la lutte contre les discriminations

Un protocole d'accord relatif à la promotion de la diversité a été élaboré par le ministère. Le plan d'actions qui en découle a été réalisé en concertation avec les organisations syndicales. Il est décliné dans un plan ministériel composé de 38 actions, afin de structurer le pilotage et les actions du secrétariat général, de la police et de la gendarmerie nationales.

Afin de permettre l'appropriation des pratiques par le plus grand nombre et de poursuivre et accentuer les efforts de vigilance en matière de lutte contre les discriminations, un plan de communication et un plan de formation ont été déployés sur l'ensemble du territoire en 2017. La totalité du ministère est couverte par les dispositifs de cellules d'écoute depuis l'automne 2017.

Plan de communication	Un plan de communication interne et externe a été établi en 2016 par la DICOM. L'objectif était de faire connaître à l'ensemble des agents, les engagements en faveur de la diversité. Parmi les actions prioritaires : la création d'une ligne graphique permettant l'identification de la thématique, la mise en ligne d'un site Intranet dédié à l'égalité et la diversité, et une campagne d'information sur les cellules d'écoute pour relayer le dispositif.
Plan de formation	Pour accompagner les agents du ministère, notamment ses cadres dans la promotion de la diversité, la direction des ressources humaines a élaboré en 2016 un plan de formation spécifique comportant un tronc commun pour tous ses personnels et des actions renforcées pour les personnels les plus directement concernés par la thématique (acteurs RH, managers, recruteurs, hauts fonctionnaires...). 100 % des agents primo-entrants au ministère sont formés. De nombreux formateurs internes occasionnels relaient les messages dans les sessions de sensibilisation et de formation.
Les cellules d'écoute	En complément de la plate-forme de signalement de la gendarmerie nationale « STOP DISCRI », des dispositifs d'alerte et de signalement des harcèlements et discriminations – cellules d'écoute – ont été créées en 2017 au sein du secrétariat général « ALLO DISCRI » et de la police nationale « SIGNAL DISCRI ». Ces plate-formes ont vocation à écouter, analyser la situation et aider les agents à trouver une solution pour mettre fin à des pratiques discriminatoires ou au harcèlement moral comme sexuel. Soumises à des obligations de confidentialité et d'impartialité, elles peuvent être saisies par tout agent, victime ou témoin de discriminations, de violences ou de dysfonctionnements graves portant atteinte à la dignité de la personne. Elles peuvent si nécessaire demander l'ouverture de procédures disciplinaires ou de poursuites judiciaires.

Conclusion

Conçu avec et validé par l'ensemble des parties prenantes du ministère de l'Intérieur, la conduite du plan ministériel administration exemplaire repose sur des pilotes identifiés pour chaque action, coordonnés par la mission développement durable. En fonction de la nature des actions conduites et du degré d'appropriation des enjeux de développement durable par les pilotes, la mission assure un rôle d'accompagnement variable – du suivi à la rédaction de documents cadres et à la mise en œuvre d'actions.

Chaque bilan d'étape répond à un double objectif :

- dresser un état des lieux de la mise en place du plan d'actions, afin de mesurer l'avancée des projets, d'identifier les succès, les difficultés et les marges de progrès ;
- apporter, si nécessaire, des amendements aux fiches action, en fonction des réalisations, des freins rencontrés et des éléments de contexte ; réviser, le cas échéant, les objectifs ou proposer de nouvelles actions.

Le ministère s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, en adéquation avec les objectifs fixés au niveau national en matière du développement durable.

En 2017, les services du ministère ont confirmé leur engagement dans la conduite des actions et l'atteinte des objectifs, à la fois plus nombreux et plus intéressés à conduire des projets éco-responsables.

Au regard des avancées, ce bilan met en évidence les domaines sur lesquels une attention particulière devra être portée en 2018.

Immobilier	Les bilans carbone, un outil de pilotage de la gestion des bâtiments
	Le déploiement d'un outil de suivi des fluides
Mobilité	Vers un parc de véhicules moins émissif en CO2
	A partir de l'état des lieux, identifier des actions de progrès et des expérimentations pour diminuer la part de diesel et acquérir des véhicules hybrides et électriques
	La conduite d'un plan de déplacement administration pour le site de Lognes
Économies de ressources et réduction de la production de déchets	Le déploiement du dispositif de traitement des déchets de bureau par apport volontaire
	La mise en place de suivis statistiques des volumes de déchets collectés et des quotas recyclés
	L'adhésion du ministère au projet de Filière de réemploi et de recyclage industrielle des vêtements professionnels
	La maîtrise de la consommation de papier (quantité et qualité)
Achat responsable	L'augmentation du nombre de marchés de plus de 25 000 € HT incluant des clauses environnementale et sociale
	La restauration responsable (filiale courte, produits de saison...)
Sensibilisation aux enjeux	Le renforcement des réseaux de référents
	Des actions sur l'ensemble du territoire (accompagnement des services en demande, réalisation d'outils dématérialisés...)

La réussite du plan ministériel de l'administration exemplaire repose sur l'engagement de tous, directions, services, agents, indispensable à l'atteinte des objectifs.

Ce bilan démontre la légitimité de la démarche portée par la mission développement durable du ministère de l'Intérieur.

Annexe 1 – Fiches de suivi immobilière

FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE OPERATIONS NEUVES

I. INTITULE DE L'OPERATION :

**Relogement de la Direction Régionale de la Police Judiciaire (DRPJ)
sur le site de la ZAC Clichy Batignolles**

Maîtrise d'ouvrage	Préfecture de police / service des affaires immobilières
Maître d'œuvre	Valode et Pistre
Fiche d'opération mise à jour le	16/03/2018

II. REFERENCES FICHES PMAE

N°1-2 – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

N°1-4 – Conduire un plan d'action amélioration énergétique

N°1-5 – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

III. PROJET

Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...)

Le nouveau 36 est l'une des plus importantes opérations du ministère de l'Intérieur avec une mobilisation de crédits à hauteur de près de 180 millions d'euros (achat du terrain, frais de ZAC, études, construction).
Quelques chiffres permettent de rendre compte de l'ampleur de ce projet :

- Une surface de plancher de plus de 32 000 m², répartis sur 10 niveaux et 500 places de stationnement dans 4 niveaux de sous-sols totalisant 17 000 m²
- 40 000 h de travail pour l'équipe projet du service des affaires immobilières de la préfecture de police ;
- 32 000 tonnes de béton ;
- 300 caméras de surveillance ;
- un système de biométrie pour protéger les services et les locaux les plus sensibles.
- un tunnel raccordant directement le bâtiment au boulevard Berthier ;
- un passage souterrain reliant par sas sécurisé la DRPJ avec le futur Tribunal de Paris.

Le bâtiment a fait l'objet d'une approche Haute Qualité Environnementale (HQE) et bénéficie d'une certification NF HQE niveau excellent.

Il a été réalisé en CRAEM (conception, réalisation, aménagement, entretien, maintenance) avec le groupement conduit par l'entreprise CBC, avec les architectes Valode et Pistre. Etudes et construction représentent 100 M€ HT.

L'opération permet le regroupement de services représentant 1700 agents qui étaient répartis sur quatre sites :

	<ul style="list-style-type: none"> - sur l'île de la Cité : le 36 Quai des Orfèvres, les emprises dans la cour dite « du Dépôt » (accès par le quai de l'horloge), des surfaces du bâtiment du Quai de l'Horloge, le tout pour 7 000 m² environ ; - deux étages au sein de l'immeuble du Quai de Gesvres, dans le 4ème arrondissement où deux brigades occupent une surface de 1 300 m² ; - l'immeuble de la rue de Lutèce, mitoyen à la préfecture de police, bâtiment de 8 niveaux pour une surface de 1 800 m² ; - l'immeuble, siège des « affaires économiques et financières » de la DRPJ (6200m²), situé rue du Château des Rentiers dans le 13ème arrondissement.
Surface plancher	32 230 m ²
Surface utile	29 855 m ² (SUB)
Coefficient de rendement (surf. Surf. Utile/SHON)	
Services et effectifs	1720 fonctionnaires
Date prévisionnelle de réception	8/03/2017
IV. CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant	
Cibles choisies	<p><u>Les cibles HQE sont les suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat (TP) 2 Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction (P) 3 Chantier à faible impact environnemental (P) 4 Gestion de l'énergie (P) 5 Gestion de l'eau (B) 6 Gestion des déchets (TP) 7 Maintenance - Pérennité des performances environnementales (TP) 8 Confort hygrothermique (P) 9 Confort acoustique (B) 10 Confort visuel (B) 11 Confort olfactif (P) 12 Qualité sanitaire des espaces (B) 13 Qualité sanitaire de l'air (P) 14 Qualité sanitaire de l'eau (TP)
Certification par un organisme agréé	oui
Si oui, préciser l'organisme	CERTIVEA
V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	
Choix de l'énergie pour le chauffage des locaux	CPCU / Groupes froid
Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies	
VI. COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Programme	
Coût toute dépense confondue (€ TTC) dont coût travaux (€ TTC)	120 M € dont 109 M€ de travaux

Coût constaté	
Illustrations	
	

VII. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

	Études de faisabilité	Avant-projet sommaire	PRO / DCE	Travaux	Réception
Date de réalisation				Début en octobre 2014	Avril-sept 2017

VIII. SITUATION ENERGETIQUE

Consommation énergétique (en énergie primaire) Wh _{ep} /m ² .an	70 kWh _{EP} /m ² .an pour les espaces tertiaires
---	--

Observations :

De la conception à l'exploitation du bâtiment, la réduction des consommations d'énergie passe par le renforcement des normes de performance énergétique, des progrès techniques et des conditions économiques favorables. Mais un autre critère joue un rôle déterminant : le facteur humain.

Le nouveau site de la DRPJ affiche des performances énergétiques élevées. Cependant, les premiers retours d'expérience se confrontent aux usages notamment sur les besoins en chaleur et la sensation de confort. Ces situations peuvent engendrer des écarts parfois important entre performances énergétiques affichées et réellement constatées.

Les usagers sont donc au cœur de la performance énergétique du bâtiment. Lors de sa conception et tout au long de la durée de vie du bâtiment, il est essentiel de prendre en compte l'utilisateur et son comportement, de l'associer aux améliorations techniques, pour adapter et exploiter pleinement les solutions mises en œuvre.

FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE

I. INTITULE DE L'OPERATION :

Restauration des façades et toitures de Beauvau

Maîtrise d'ouvrage	MI/DEPAFI/BGSAC
Maître d'œuvre / BET	Cabinet G. Mester de Paradj (ACMH)
Fiche d'opération mise à jour le	

II. REFERENCES FICHES PMAE

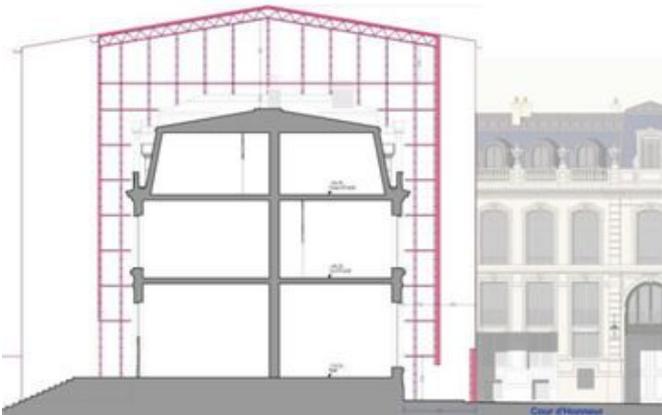
N°1-2 – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

N°1-4 – Conduire un plan d'action amélioration énergétique

N°1-5 – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

III. PROJET

<p>Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...)</p>	<p>La restauration des toitures et façades des immeubles de l'îlot Beauvau constitue une opération d'importance et particulièrement sensible. Elle s'inscrit dans le cadre plus global d'une démarche d'optimisation et de valorisation de l'ensemble immobilier Beauvau.</p> <p>Le chantier s'est déroulé en deux tranches : une première tranche (juin 2015-sept 2016) sur les immeubles Fourneret et Cambacérès présentant un état de vétusté préoccupant, puis une seconde tranche (mars –décembre 2017) axée exclusivement sur l'hôtel du ministre.</p> <p>Ce programme structurant, portent sur plus de 5000 m², et comporte une restauration à l'identique des couvertures en zinc et ardoises, un confortement ou traitement des charpentes sans isolation thermique, un nettoyage des parements des façades, le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, et la mise en conformité les garde-corps. Au-delà de l'amélioration de la qualité des bâtiments, au bénéfice des agents, ce chantier a pour objectif une amélioration de la performance énergétique par une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement. En effet, ces travaux ont permis d'améliorer sensiblement l'isolation des immeubles, de réduire les dépenses énergétiques et d'améliorer le bilan carbone du ministère conformément aux engagements pris dans le plan administration exemplaire.</p> <p>Les travaux ont menés en site occupé ; de nombreuses mesures ont été prises assurer la sécurité du chantier et des utilisateurs du site, et limiter l'impact du chantier en terme de nuisances et d'image (structure « parapluie » couvrant le bâtiment et pose de trompe l'œil sur la façade de l'hôtel du ministre, chantier accessible par les hauteurs par une installation dite « en araignée »).</p> <p>Au plan financier, 7 millions d'euros ont été mobilisés afin de couvrir l'ensemble des dépenses (travaux, révision, aléas et frais divers) de cette opération.</p>
Surface plancher	5 000 m ²

Coefficient de rendement (surf. Surf. Utile/SHON)	
Services et effectifs	
Date prévisionnelle de réception	
IV. CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant	
Cibles choisies	
Certification par un organisme agréé	
Si oui, préciser l'organisme	
V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	
Choix de l'énergie pour le chauffage des locaux	
Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies	
VI. COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Programme	
Coût toute dépense confondue (€ TTC) dont coût travaux (€ TTC)	7 M €
Coût constaté	
Illustrations	
	
	

VII. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION					
	Études de faisabilité	Avant-projet sommaire	PRO / DCE	Travaux	Réception
Date de réalisation					

VIII. SITUATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle d'électricité	
Consommation annuelle chauffage (KMh)	
Consommation annuelle de gaz	
Consommation annuelle de fuel	
Consommation annuelle autres fluides	
Etiquette énergétique (kWh/m2.an)	

FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE OPERATIONS NEUVES

I. INTITULE DE L'OPERATION :

Du container maritime à la réalisation d'un nouveau bâtiment
pour le commissariat de police de Mamoudzou (Mayotte)

Maîtrise d'ouvrage	Préfecture de Mayotte / SATPN
Maître d'œuvre	OYAT architecte / ETG
Fiche d'opération mise à jour le	

II. REFERENCES FICHES PMAE

N°1-2 – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

N°1-4 – Conduire un plan d'action amélioration énergétique

N°1-5 – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

III. PROJET

Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...)	Le commissariat de Mamoudzou occupe une parcelle située en centre-ville. Après la démolition d'un de deux bâtiments constituant le commissariat, dans le cadre de la réorganisation de l'hôtel de police, la SATPN (Service administratif et technique de la police nationale) a souhaité construire un bâtiment modulaire en préfabriqué sur deux niveaux. La mission de maîtrise d'œuvre confié au BET ETG et au cabinet d'architecte OYAT a proposé une solution reposant sur le réemploi de containers.
---	---

Surface plancher	
Surface utile	248 m ²
Coefficient de rendement (surf. Surf. Utile/SHON)	
Services et effectifs	5 services d'environ 80 personnes
Date prévisionnelle de réception	Décembre 2017

IV. CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant

Cibles choisies	
Certification par un organisme agréé	
Si oui, préciser l'organisme	

V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Choix de l'énergie pour le chauffage des locaux	
Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies	

VI. COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Programme	
Coût toute dépense confondue (€ TTC) dont coût travaux (€ TTC)	
Coût constaté	
Illustrations	



Arrivée des containers sur site



Bâtiment livré fin 2017

VII. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

	Études de faisabilité	Avant-projet sommaire	PRO / DCE	Travaux	Réception
Date de réalisation	Mai 2017	Juin 2017	Août 2017	Sept/nov 2017	Décembre 2017

VIII. SITUATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle d'électricité	
Consommation annuelle chauffage (KMh)	
Consommation annuelle de gaz	
Consommation annuelle de fuel	
Consommation annuelle autres fluides	
Etiquette énergétique (kWh/m2.an)	

FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE

I. INTITULE DE L'OPERATION :

Recours aux énergies renouvelables
au centre régional de formation de la police nationale de Polynésie

Maîtrise d'ouvrage	SATPN Polynésie
Maître d'œuvre	
Fiche d'opération mise à jour le	11/05/2018

II. REFERENCES FICHES PMAE

N°1-2 – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

N°1-4 – Conduire un plan d'action amélioration énergétique

N°1-5 – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

III. PROJET

<p>Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...)</p>	<p>En tant que territoire insulaire du Pacifique touché par la montée du niveau des océans et l'intensification des événements climatiques majeurs, la Polynésie est fortement concernée par le réchauffement climatique. La transition écologique prend alors une dimension particulière dans cette collectivité vulnérable et dispersée (118 îles, dont 84 atolls) sur une surface aussi grande que celle de l'Europe.</p> <p>Dans ce territoire, qui se fixe pour objectif d'atteindre 75 % d'énergies renouvelables d'ici 2030, l'exploitation d'une ressource abondante telle que le soleil est donc une option particulièrement encouragée. C'est ce qui a conduit le centre régional de formation de la police nationale à étudier la faisabilité et la pertinence technico-économique du projet et de s'équiper en 2017 de panneaux solaires avec un objectif de diminution de la consommation électrique d'origine fossile de 70 % (estimation fournisseur) pour un coût global des travaux 31 000 €.</p> <p>Le branchement électrique des panneaux a été réalisé fin 2017. Le retour d'expérience sur les économies réalisées est donc prématuré. Cette analyse est prévue dans les prochaines semaines et pourra servir d'appui à la décision d'implantation de panneaux solaires sur le site du SATPN (service administratif et technique de la police nationale).</p>
--	--

Surface plancher	
Coefficient de rendement (surf. Surf. Utile/SHON)	
Services et effectifs	
Date prévisionnelle de réception	

IV. CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant

Cibles choisies	
-----------------	--

Certification par un organisme agréé					
Si oui, préciser l'organisme					
V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE					
Choix de l'énergie pour le chauffage des locaux					
Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies					
VI. COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION					
Programme					
Coût toute dépense confondue (€ TTC) dont coût travaux (€ TTC)		31 000 €			
Coût constaté					
VII. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION					
	Études de faisabilité	Avant-projet sommaire	PRO / DCE	Travaux	Réception
Date de réalisation	2016			Août 2017	Décembre 2017
VIII. SITUATION ENERGETIQUE					
Mois de consommation	Kw/h avant travaux	Kw/h après travaux	Différence		
Décembre 2016/2017	1687	299	1388		
Janvier 2016/2017	1288	293	995		
Février 2016/2017	1321	499	822		

FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE

I. INTITULE DE L'OPERATION :

Rénovation de la préfecture de Saint Briec

Maîtrise d'ouvrage	Conseil départemental
Fiche d'opération mise à jour le	15/03/2018

II. REFERENCES FICHES PMAE

N°1-2 – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

N°1-4 – Conduire un plan d'action amélioration énergétique

N°1-5 – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

III. PROJET

<p>Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...)</p>	<p>Des travaux de rénovation sur le bâtiment partagé par la préfecture et le conseil départemental des Côtes-d'Armor, à Saint-Briec, seront lancés en 2018. Le projet, attendu depuis de nombreuses années, permettra à la fois un gain énergétique et une simplification du site sur le plan architectural.</p> <p>A l'image d'autres immeuble typiques de l'architecte moderniste des années 70, le bâtiment construit au début des années 70 par l'architecte Maurice Silvy, est aujourd'hui véritable une passoire énergétique. A l'issue d'un travail initié il y a plus de 6 ans, le projet aboutit à une rénovation dont le chantier sera lancé en mai 2018. Le coût du projet, de près de 7 millions d'euros est répartis entre l'Etat pour 60 % (4.2 millions) et le conseil départemental pour 3 millions.</p> <p>Les travaux comprennent une « double peau » sur la façade extérieure, le remplacement des menuiseries extérieures et la conversion de chaudière à une solution gaz pour un gain énergétique de 23 %. L'installation de parois dans les parkings apportera un gain supplémentaire de 9 % tandis que la réfection des terrasses devrait apporter un gain de 8%, soit au total une économie substantielle ainsi qu'un meilleur confort pour les utilisateurs. Cette rénovation est également mis à profit afin de redéfinir les espaces dans la préfecture et de les redistribuer entre les différents services.</p> <p>Un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique associent le conseil départemental et la préfecture pour une gouvernance partagée du projet.</p>
Surface plancher	1 800 m2 pour le remplacement des menuiseries extérieures et 600 m2 net pour l'isolation extérieure des parois verticales.
Coefficient de rendement (surf. Surf. Utile/SHON)	
Services et effectifs	
Date prévisionnelle de réception	

IV. CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant					
Cibles choisies					
Certification par un organisme agréé					
Si oui, préciser l'organisme					
V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE					
Choix de l'énergie pour le chauffage des locaux					
Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies					
VI. COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION					
Programme					
Coût toute dépense confondue (€ TTC) dont coût travaux (€ TTC)		7 M €			
Coût constaté					
Illustrations					
 <p>Le bâtiment initial</p>		 <p>Le projet</p>			
VII. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION					
	Concours d'architecture	Etudes / Conception	Consultation travaux	Travaux	Réception
Date de réalisation	4ème trim 2016- 2ème trim 2017	3ème trim 2017- 1er trim 2018	2ème trimestre 2018	Juin 2018 à juin 2020	2020
VIII. SITUATION ENERGETIQUE					
Consommation annuelle d'électricité					
Consommation annuelle chauffage (KMh)					
Consommation annuelle de gaz					
Consommation annuelle de fuel					
Consommation annuelle autres fluides					
Etiquette énergétique (kWh/m2.an)					

FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE OPERATIONS NEUVES

I. INTITULE DE L'OPERATION :

Recours à la géothermie à l'hôtel de police de Tourcoing

Maîtrise d'ouvrage	MI / DEPAFI / SDAI / BAIPPS
Maître d'œuvre	Ameller et Dubois Associés
Fiche d'opération mise à jour le	05/04/2018

II. REFERENCES FICHES PMAE

N°1-2 – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

N°1-4 – Conduire un plan d'action amélioration énergétique

N°1-5 – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

III. PROJET

Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...)	<p>L'opération de relogement de l'hôtel de police de Tourcoing dans un immeuble neuf vise à permettre l'installation de 270 fonctionnaires sur le site de la Teinturerie Des Francs, acquis en 2014 par le Ministère de l'Intérieur. Les études et les travaux sont suivis par la direction immobilière du SGAMI Nord.</p> <p>Compte tenu de la vétusté de l'hôtel de police actuel, construit en 1967 et surélevé en 1994, la réhabilitation extension fut écartée au profit d'une construction neuve.</p> <p>C'est dans le cadre de l'étude de faisabilité des approvisionnements en énergie, obligatoire depuis 2014 pour toute construction neuve de ce type, que la solution géothermie émergea et apparut pertinente du point de vue des critères techniques, environnementaux, et économiques. Une option confirmée à l'issue de la deuxième consultation des marchés de travaux, la première ayant été classée sans suite en raison du dépassement de l'enveloppe budgétaire disponible.</p> <p>Un champ de sondes souterraines d'une profondeur de 140 mètres relayé par 3 pompes à chaleur de puissance unitaire de 55.9 kW sera mis en place. La puissance de chaud de la PAC sera de 167.7 kW tandis que les puissances extraites du champ de sondes est estimée à 131.84 kW.</p> <p>L'enveloppe travaux dédiée à cette opération a été réajustée à hauteur de 10,6 M€ pour l'année 2017. La livraison est programmée pour le mois de mars 2019.</p> <p>Avant une consommation énergétique plus que réduite par quatre par rapport au bâtiment actuel, la réalisation de cet hôtel de police s'inscrit dans une volonté affirmée de réduire les factures énergétiques. Le futur bâtiment, réalisé selon la démarche HQE, permet également d'offrir un meilleur confort d'usage et également une empreinte environnementale la plus faible possible. Cette démarche se trouve</p>
---	--

	renforcée par la réflexion engagée avec les futurs utilisateurs, autour des mobilités. Grâce aux suggestions issues de la concertation sur le projet, des bornes de recharges électriques seront aménagées, tandis qu'en lien avec la Métropole de Lille, une station de location de vélo en libre service « V'Lille » est en discussion.
Surface plancher	3640
Surface utile	2462
Coefficient de rendement (surf. Surf. Utile/SHON)	
Services et effectifs	264
Date prévisionnelle de réception	1 ^{er} trimestre 2019
IV. CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant	
Cibles choisies	<p>L'opération est dans une démarche HQE sans qualification, les choix des cibles HQE (après échanges avec la DDSP, le service et la DI) se sont portés sur :</p> <p><u>Très performant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cible 4 : Gestion de l'énergie - Cible 7 : Maintenance, pérennité des performances environnementales - Cible 11 : Confort Olfactif <p><u>Performant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cible 2 : Choix intégré des produits, système et procédés de construction - Cible 3 : Chantier à faible impact environnemental - Cible 5 : Gestion de l'eau - Cible 6 : Gestion des déchets d'activités - Cible 8 : Confort Hygrométrique - Cible 9 : Confort acoustique <p><u>Base</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cible 1 : Relation du bâtiment avec son environnement immédiat - Cible 10 : Confort visuel - Cible 12 : Qualité de l'air - Cible 14 : Qualité sanitaire de l'eau
Certification par un organisme agréé	
Si oui, préciser l'organisme	
V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	
Choix de l'énergie pour le chauffage des locaux	
Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies	
VI. COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Programme	
Coût toute dépense confondue (€ TTC) dont coût travaux (€ TTC)	1,3 M € dont travaux : 10,6 M €
Coût constaté	
Illustrations	



VII. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

	Études de faisabilité	Conception	PRO / DCE	Travaux	Réception
Date de réalisation	2014	2015	Fin 2015 -1 ^{er} sem 2016	Fin 2017-début 2019	2ème trim 2019

VIII. SITUATION ENERGETIQUE

Performance énergétique (kWhEP/m ² .an)	Actuellement 261,2 Prévision : 59,7
Etiquette énergie	D
Emission de GES (kg.équipCO ₂ /m ² .an)	44,2
Consommation énergétique (en énergie primaire) MwhEP/an	637,9
Etiquette climat (kgEPCO ₂ /m ² /an)	134 391
Consommation annuelle d'électricité (MwhEF/an)	99,2
Consommation chauffage (MwhEF/an)	Actuellement : 516,6 Prévision : 414,23 dont 336 fournis par le champ de sonde
Consommation climatisation (MWhEF/an)	22
Consommation annuelle de gaz (MWhEF/an)	394.6

**FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE
OPERATIONS NEUVES**

I. INTITULE DE L'OPERATION :

Installation d'une éolienne et de douze panneaux photovoltaïques

Maîtrise d'ouvrage	DGSCGC / SDAIRS / BSLJ
Maître d'œuvre	Sté ENEDAL (44630 - Plessé)
Fiche d'opération mise à jour le	25 mai 2018

II. REFERENCES FICHES PMAE

- N°1-2 – Réaliser les BEGES et les plans d'actions
- N°1-4 – Conduire un plan d'action amélioration énergétique
- N°1-5 – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

III. PROJET

Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...)	La zone de stockage et de destruction du centre de déminage de Nantes (CD 44) est située sur un terrain isolé, en bord de Loire, sur la commune de St Etienne de Montluc. Le site n'est pas relié au réseau EDF : le raccordement est estimé à 200 k€. Afin d'alimenter un système de vidéosurveillance, il est prévu l'installation de 12 panneaux photovoltaïques et d'une éolienne pour produire et stocker 7,3 kW.
Surface plancher	Le site couvre environ 14 ha.
Surface utile	
Coefficient de rendement (surf. Surf. Utile/SHON)	
Services et effectifs	Service de déminage de la Sécurité Civile – Aucun effectif permanent sur site.
Date prévisionnelle de réception	Installation réceptionnée en novembre 2017

IV. CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant

Cibles choisies	
Certification par un organisme agréé	
Si oui, préciser l'organisme	

V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Choix de l'énergie pour le chauffage des locaux	so
Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies	

VI. COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Programme	0161 (Sécurité Civile)
Coût toute dépense confondue (€ TTC)	Coût initial du projet : 42 k€
dont coût travaux (€ TTC)	Complément de 5,9 k€ pour améliorations
Coût constaté	Coût global : 48 k€

Illustrations :



Eolienne

VII. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

	Études de faisabilité	Conception	PRO / DCE	Travaux	Réception
Date de réalisation		Août 2017		Octobre 2017	Novembre 2017

VIII. SITUATION ENERGETIQUE

Performance énergétique (kWhEP/m ² .an)	
Etiquette énergie	
Emission de GES (kg.équipCO ₂ /m ² .an)	
Consommation énergétique (en énergie primaire) MwhEP/an	
Etiquette climat (kgEPCO ₂ /m ² /an)	
Consommation annuelle d'électricité (MwhEF/an)	

Retour d'expérience – le marché global de performance de l'HP Berliet à Lyon

Réhabilitation énergétique en site occupé de l'hôtel de police — 40 rue Marius Berliet - Lyon	12 395 m ² de surfaces utiles sur 3 bâtiments 14 740 m ² de SHON	700 agents
Maître d'ouvrage : ministère de l'Intérieur	Conducteur d'opération : SGAMI Sud Est	AMO : SER / EGIS
Titulaire du marché	EIFFAGE	
Programme :	Amélioration énergétique / intégration du commissariat 7è et 8è Améliorations techniques et fonctionnelles/ autres prestations supplémentaires en option	
Énergie	Consommation initiale : 433 kWh/m ² .an (étiquette F)	Consommation attendue après travaux 233 kWh/m ² .an (étiquette D)

Les objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre affichés dans la loi transition énergétique et l'obligation de résultat pour les bâtiments publics d'ici 2020, conduisent à accélérer l'évolution des systèmes de références et des pratiques dans l'immobilier, notamment vers des dispositifs à garantie de résultat.

Le marché global de performance (MGP) fait partie des leviers capables de garantir des résultats sur les différents critères de performance attendus. Il s'agit là d'un outil particulièrement utile à l'acheteur pour satisfaire à ses obligations en termes de préoccupation environnementales. Les marchés publics globaux de performance succèdent aux CREM (marchés de conception réalisation exploitation maintenance) et aux REM (marché de réalisation exploitation maintenance) prévus à l'ancien article 73 du code des marchés publics.

Ce type de marché public, créé par l'article 34¹ de l'ordonnance du 23 juillet 2015 sur les marchés publics associe les missions de conception, réalisation, exploitation et maintenance, et comporte des engagements de performance mesurables. L'article 92 du décret du 25 mars 2016 précise à cet effet que « la rémunération des prestations d'exploitation ou de maintenance doit être liée à l'atteinte des engagements de performances mesurables fixées par le marché public pour toute sa durée ».

Le dispositif n'est toutefois pas limité à la seule performance énergétique. Il peut être utilisé pour satisfaire tout objectif de performance mesurable. Il peut s'agir notamment d'objectifs définis en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique, ou d'incidence écologique ; ces objectifs pouvant se cumuler.

Les avantages :

- Le MGP diffère du CREM dans la mesure où il permet de déroger à la loi MOP en associant la mission de maîtrise d'œuvre à celle de l'entrepreneur pour la réalisation des ouvrages publics, même en l'absence de motifs techniques, ou d'amélioration de la performance énergétique
- Il n'est pas limité à la réhabilitation de bâtiments existants
- Les objectifs de performance sont pris en compte pour la détermination de la rémunération du titulaire au titre de la maintenance ou de l'exploitation des prestations réalisées. La rémunération de l'opérateur économique sera donc modulée en cas de sous-performance ou de sur-performance.

Ce type de marché, encore peu utilisé, a été expérimenté par le ministère de l'Intérieur (SGAMI Sud Est) pour l'Hôtel de police Berliet, à Lyon dans le cadre de sa réhabilitation énergétique. L'étude de ses modalités de mise en œuvre permet de mieux comprendre les avantages et contraintes de ce type de contrat pour développer et pérenniser son utilisation.

Le recours à ces contrats particuliers suppose une maîtrise d'ouvrage forte ...

¹ Article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 sur les marchés publics : *Nonobstant les dispositions de l'article 33, les acheteurs peuvent conclure des marchés publics globaux de performance qui associent l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Ces marchés publics comportent des engagements de performance mesurables.*

La mise en œuvre de ce montage d'opération nécessite une maîtrise d'ouvrage structurée dotée de compétences juridiques et techniques poussées. Ces conditions sont essentielles pour disposer de pièces marché sécurisant les intérêts de la maîtrise d'ouvrage. Afin de renforcer et d'accompagner la maîtrise d'ouvrage, le recours à une équipe d'assistants techniques à maîtrise d'ouvrage (ATMO) a été essentiel. L'équipe choisie pour un montant de 390 k€ est composée d'un chef de projet, d'un programmiste, d'un avocat, de spécialistes dans les différents corps d'état du projet disposant de compétences spécifiques notamment en exploitation maintenance, HQE et développement durable. L'ATMO est présent de la rédaction du programme jusqu'au suivi de l'exploitation maintenance.

... et une définition précise des besoins

Le programme est la pièce contractuelle disposant du plus haut rang hiérarchique dans le marché global. Sa rédaction poussée jusqu'à un niveau de précision élevé est donc indispensable pour éviter les modifications programmatiques et le risque de travaux supplémentaires.

A chaque niveau de décision (DEPAFI, maîtrise d'ouvrage locale) la validation du programme est l'étape clef de l'opération car contrairement à un marché classique, le programme sera le seul document technique opposable au groupement.

Une équipe projet a été mise en place pour suivre les étapes clefs de validation (faisabilité, pré-programme, programme, étude de conception) assisté par l'ATMO. Outre la mobilisation d'un chef de projet confirmé au sein de la direction immobilier du SGAMI ainsi que des services supports habituels (compatibilité, service marché etc), un comité technique et un comité de pilotage ont été créés, associant les utilisateurs et les correspondants de la direction de l'immobilier du SGAMI sur les points d'arbitrage et les points courants.

Procédures et capacité de négociation

Comme dans le cas du marché de l'hôtel de police Berliet, la procédure de sélection du groupement lauréat peut s'envisager par le biais d'une procédure concurrentiel avec négociation (PCAN). Cette procédure n'a pas occasionné de difficultés particulières et s'est effectuée dans les délais attendus par le maître d'ouvrage. Elle présente l'avantage de dialoguer avec tous les candidats retenus, sur tous les volets du projet qu'il s'agisse de la performance énergétique, des délais d'exécution des prestations ou des conditions financières de l'offre.

En l'espèce, deux phases de sélection se sont succédées (candidats puis offre) au sein d'une commission composée des membres du comité de pilotage, d'un tiers de professionnels (architectes, BET) et présidée par le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité. L'équipe projet a également pris l'appui d'un architecte indépendant pour l'analyse des différents projets sur l'aspect architectural et a associé les différents spécialistes de l'équipe ATMO tout au long du processus de sélection.

Sur le projet Berliet, la possibilité de négociation ouverte par le marché n'a pas été utilisée compte tenu de la qualité technique, de la performance et de la compétitivité de l'offre qui s'est dégagé durant l'analyse des projets remis.

Une articulation financière adaptée

Ce type de marché prévoit une part d'investissement (études de conception et travaux) suivie d'une part de fonctionnement selon une durée à définir. La mise en place des AE sur ces deux volets est nécessaire dès la notification du marché compte tenu de la nature globale du marché. Les pièces marché doivent très clairement faire la répartition entre l'investissement (T5) et le fonctionnement (T3).

Des performances énergétiques qui dépassent les exigences du maître d'ouvrage

Les améliorations énergétiques fixées par le programme avaient pour objectif la labellisation BBC Effinergie-Rénovation pour le bâtiment principal permettant ainsi notamment une réduction de la consommation conventionnelle d'énergie primaire de 40% par rapport à la consommation conventionnelle de référence définie dans la RT existant « globale ». Les candidats devaient s'employer à rechercher l'innovation dans le domaine énergétique de manière à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments rénovés tout en recherchant la simplicité des systèmes de manière à faciliter la maintenance.

Le retour d'expérience du marché Berliet montre que les exigences minimales du maître d'ouvrage ont été dépassées. En effet, les réductions de consommations d'énergie comprenant chauffage, refroidissement, auxiliaire et éclairage, ont été relevés à 46 % en phase de négociation, et le délai de réalisation des travaux a été optimisé. Il conviendra cependant d'examiner les performances réelles pendant la durée du marché.

Le contrôle des obligations en phase exploitation

Les objectifs de performance énergétique sont contractuellement garantis pendant la durée du contrat à compter de la deuxième année d'exploitation après la réception, la première année étant une année de rodage. La sous-performance par rapport à l'objectif de performance énergétique fait l'objet de pénalités financières. A titre d'alternative, le titulaire peut également proposer une réparation en nature d'une valeur au

moins égale au montant de l'indemnité, portant sur la réalisation de travaux ou de prestations d'exploitation permettant l'atteinte de la performance garantie.

Une solution clef en main

L'obtention de la labellisation BBC Effinergie-Rénovation est confiée au groupement. Toutes les démarches inhérentes à l'obtention de ce label sont à charge du groupement. Sur le volet énergétique, les travaux à réaliser concernent :

- l'enveloppe thermique du bâtiment principal ;
- les installations de Chauffage Ventilation Climatisation ;
- la généralisation de l'éclairage LED avec des systèmes de commande sur détection de présence et de luminosité ;
- la mise en place d'une gestion technique du bâtiment (GTB.)

Des délais optimisés

Le recours au marché global de performance permet d'une manière globale de raccourcir les délais de l'opération, du démarrage à la réception des travaux, vis-à-vis d'un montage en loi MOP :

- une seule consultation plutôt qu'un concours de maîtrise d'œuvre suivi d'un appel d'offre travaux et d'un appel d'offre exploitation maintenance ;
- un délai de réalisation optimisé car le titulaire a tout intérêt à travailler finement son calendrier de travaux afin d'optimiser son offre financière ;
- le délai de réalisation du programme un peu plus conséquent compte tenu de ses enjeux, mais c'est un gage pour la réussite technico-économique du projet.

A retenir :

<p><u>Avantages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • un outil particulièrement utile à l'acheteur pour satisfaire à ses obligations en termes de préoccupations environnementales. • Possibilité de confier une mission large (conception, réalisation, exploitation et maintenance) en construction comme en réhabilitation. • Optimisation des dépenses d'amélioration et d'entretien des équipements et infrastructures, tout en garantissant une qualité de service pour les usagers. • Compte tenu de la globalité de la mission confiée, possibilité d'exiger des engagements de performance ambitieux • Pilotage facilité, le titulaire est l'interlocuteur unique de l'acheteur public pour la mise en œuvre du contrat dans son ensemble • Les modalités de rémunération incitent fortement à tenir les performances sur la durée • Un partage des risques dans l'esprit de celui effectué en marché de partenariat 	<p><u>Point d'attention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveauté du véhicule MGP pour l'Etat • Nécessité d'avoir une maîtrise d'ouvrage forte aux compétences techniques et juridiques solides • Le programme est l'une des pièces contractuelle les plus importantes du MGP. Un haut niveau d'exigence doit être porté à son élaboration. • Il est recommandé de recourir au dialogue compétitif afin de négocier avec les candidats les différents volets du contrat. • Alors que le financement privé demeure un élément central dans le marché de partenariat, il est exclu du marché global de performance du fait de l'interdiction du paiement différé (qui ne concerne toutefois que certaines personnes publiques). • Mise en place des AE en investissement et en fonctionnement dès la notification du marché • Dans le cadre d'un marché public global de performance, l'acheteur public reste maître d'ouvrage. Les risques inhérents à la qualité de maître d'ouvrage demeurent supportés par la personne publique.
--	--

Annexe 2 – Fiches-action de référence

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents

1-1-1 – Le réseau de référents immobilier durable

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable : jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action / Objectif / Description	La constitution de ce réseau s'inscrit dans la continuité de la circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère. Elle permettra d'optimiser les actions menées au regard des objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle 1 qui portent sur une réduction de 40 % de la consommation énergétique et de 50 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de l'État et de la situation budgétaire qui impose une rigueur accrue dans la consommation et la gestion des dépenses d'énergie. La mission développement durable aura un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement des référents dans le cadre de leurs travaux. Elle assurera une veille réglementaire et technique, et leur apportera toute information utile. Un espace collaboratif dédié sur l'Intranet développement durable du ministère sera à la disposition du réseau : http://developpement-durable.sg.minint.fr Les échanges s'effectueront à double niveau : MDD-référents et référents-référents.
Indicateur d'efficacité	> Nombre de référents > Nombre de réunions
Conditions de réalisation	> L'adhésion des structures > Définition et mise en œuvre d'un planning de travail sur la durée par la mission DD > Collaboration avec la SDAI
Facteurs de risques	> Temps et implication limitée des services et leur hiérarchie

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Intranet développement durable > Veille documentaire
Moyens	Temps : une 1/2 journée/semaine pour la MDD Budget : déplacements ponctuels si nécessaire

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Expérimentation	Juin : nomination de deux référents Octobre : identification des thématiques de travail, priorisation Novembre : traitement d'une ou deux thématiques Définition d'un plan de veille : quelles informations, quelle diffusion, quelles attentes ?	SGAMI Nord SGAMI Sud-Est			
2016 Constitution du réseau et lancement de l'animation	Mai : production d'un outil de référence Juin : évaluation de l'expérimentation Septembre : déploiement du dispositif Mise en œuvre du plan de veille	MI – périmètre à préciser (échelon régional ?)	MDD	SDAI Référents	-
2017-2020 pilotage	– rencontres (visioconférences) : 2 fois par an – production régulière de documents et évaluation – échanges mutualisés, partage des bonnes pratiques – offre de formations ciblées				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-1-2	Le réseau de référents énergie
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
Fiche n°1-5	Promouvoir le recours aux CEE

1-1-2 – Le réseau de référents énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable : jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	La constitution de ce réseau s'inscrit dans la continuité de la circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère. Elle permettra d'optimiser les actions menées au regard des objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle 1 qui portent sur une réduction de 40 % de la consommation énergétique et de 50 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de l'État et de la situation budgétaire qui impose une rigueur accrue dans la consommation et la gestion des dépenses d'énergie. Le référent assure la promotion de la maîtrise de l'énergie au sein de son entité, notamment par le biais d'une connaissance précise des consommations. Il est un relais privilégié de la mission développement durable. La mission développement durable aura un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement des référents dans le cadre de leurs travaux. Elle assurera une veille réglementaire et technique, et leur apportera toute information utile. Un espace collaboratif dédié sur l'Intranet développement durable du ministère sera à la disposition du réseau : http://developpement-durable.sg.minint.fr/ Les échanges s'effectueront à double niveau : MDD-référents et référents-référents
Indicateur d'efficacité	> Nombre de référents > Nombre de réunions
Conditions de réalisation	> L'adhésion des structures > Définition et mise en œuvre d'un planning de travail sur la durée par la mission DD > Collaboration avec la SDAI
Facteurs de risques	> Temps et implication limitée des services et leur hiérarchie

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Intranet développement durable > Veille documentaire
Moyens	Temps : une 1/2 journée/semaine pour la MDD Budget : déplacements ponctuels si nécessaire

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Constitution du réseau	Définition de la mission	MI	MDD	SDAI Référents IFORE	€
	Désignation des responsables				
	Conception d'une formation avec l'IFORE				
2017-2020 Animation	– groupe de travail thématique – mise en ligne de supports de sensibilisation (rédaction d'un guide relatif à l'optimisation des contrats d'électricité et de gaz à l'intention des gestionnaires d'énergie...) – mutualisation de bonnes pratiques – offre de formations ciblées				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-1-2	Le réseau de référents immobilier durable
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
Fiche n°1-5	Promouvoir le recours aux CEE

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG/DEPAFI/sous-direction des affaires immobilières Armelle de Ribier, cheffe du bureau de la synthèse, du Patrimoine et de la Stratégie : armelle.de-riber@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	Toutes les structures du ministère sont tenues de se doter d'un outil de suivi des fluides et l'exploitent (disposition réglementaire). <i>Pour information</i> En 2015, 100 % des sites de la gendarmerie renseignent l'application ; 33 % des autres sites du ministère la renseignent également. – Évaluer l'opportunité et la faisabilité de recourir à un outil du secteur privé, au regard du périmètre couvert. ✓ 1ère option : le ministère choisit de s'en remettre à l'outil privé pour l'ensemble du périmètre ministériel. ✓ 2e option : le ministère choisit de s'en remettre à l'outil privé pour partie du ministère. L'outil Geaude Compteur est déployé sur la partie non couverte par l'outil privé. ✓ 3e option : le ministère choisit de déployer son propre outil (Geaude Compteur) sur l'ensemble du périmètre. – Connaître les consommations de fluides pour les maîtriser
Indicateur d'efficacité	> Nombre de compteurs créés > Nombre de compteurs renseignés <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services > Consommation annuelle moyenne d'énergie par m2
Conditions de réalisation	> Adhésion des structures et identification des intervenants > Options 1 et 2, budget dédié adapté > Options 2 et 3, collaboration régulière avec le ST(SI) ²
Facteurs de risques	> Option 1 : Budget trop élevé > Option 2 : Compatibilité des deux dispositifs > Option 3 : Insuffisance de l'adhésion des services

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Requêtes configurables de Geaude Compteur permettant une vision précise de l'avancement du déploiement > Formations organisées par la sous-direction du recrutement et de la formation > Retours d'expériences dont les référents GEAUDE (fichier de gestion patrimoniale)
Moyens	Temps : Option 1, association du ministère (BCPPA/SDAI/MDD) à la réflexion interministérielle et à la rédaction du cahier des charges pilotés par le SAE Options 2 et 3 -conception par le ST(SI) ² -accompagnement du déploiement (SDAI/DMAT/MDD) Budget : Options 1 et 2, coût à déterminer Option 3, disponibilité d'équipes internes

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015	Choix du dispositif	MI	SDAI SDPA		
2016-2017 Définition du plan d'action	Option 1 Définition d'un plan d'actions avec le prestataire -déploiement -relevé et enregistrement des données de consommation -exploitation des données par le MI		SDAI SDPA	Pôle domanialité/ MDD/ BCPPA	€€€€
	Option 2 -définition d'un plan d'actions avec le prestataire -définition d'un plan d'actions MI > évolution de l'outil (conception d'un dispositif d'alimentation automatique de la base de données et intégration d'un cadre type relatif aux contrats fluides) > appropriation par les services (formations)		SDAI SDPA	ST(SI) ²	€€
	Option 3 Définition d'un plan d'actions MI > évolution de l'outil (conception d'un dispositif d'alimentation automatique de la base de données et intégration d'un cadre type relatif aux contrats fluides) > appropriation par les services (formations)		SDAI/MDD	ST(SI) ²	ressources internes

2018 – 2019 Déploiement	Déploiement et appropriation progressive du dispositif par les services > 2018 – 50 % > 2019 – 75 % Le plan de déploiement sera précisé début 2017 au regard de l'option retenue – en termes de coût, de moyens, d'implication des services et de calendrier.		SDAI/MDD	en fonction de l'option retenue	en fonction de l'option retenue
2020	100 % (caractéristique des contrats et consommations)		SDAI/MDD	ST(SI) ² /Pôle domanialité/MDD	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable : jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	Évaluer la réduction de gaz à effet de serre. Cette action repose sur : – un réseau de référents BEGES formés à la méthode – une connaissance des consommations – la réalisation des bilans carbone et conception des plan d'actions en vue de la réduction – le suivi des plans d'actions sur 3 ans.
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 > Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données 2015 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants
Conditions de réalisation	> Implication des services (désignation des référents au plan local, remontée des informations...) > Formation des nouveaux référents (dispositif IFORE)
Facteurs de risque	> Disponibilité des services > Insuffisance du déploiement de l'OESF

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Supports sur l'intranet développement durable et l'espace collaboratif > Formations dispensées par l'IFORE > Accompagnement de la MDD > Retours d'expériences en vue d'une mutualisation des pratiques
Moyens	Temps : Formations proposées par l'IFORE – Mise en place de procédures de collecte des données Budget : Budgets alloués au plan d'actions

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 État des lieux	Premier semestre : État des lieux Deuxième semestre : – Relancer les référents BEGES et les structures en vue de la réalisation des BEGES de 2016 sur les données 2015. – Actualisation de l'état des lieux et de la liste des référents – Mise en ligne des BEGES et des plans d'actions sur les sites internet de l'AC et des préfectures – Programme de formations au bilan et au plan d'actions Par voie de circulaires, de courriels, d'échanges sur l'espace collaboratif...	MI	MDD	Services	€ Budget formation MDD
2016-2017 Réalisation des BEGES	– Poursuite d'une politique de formation – Réalisation des bilans carbone sur les données 2015 – Suivi trimestriel de la MDD				
2017-2018 Évaluation	– Évaluation du nombre de structures qui ont conduit la démarche – Comparatif des émissions de GES sur la base des BEGES 2013 et 2016 – Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions				
2019 Réalisation des BEGES	Réalisation des BEGES sur les données 2018 et définition des plans d'actions				-
2017-2020 Formation	Offre de formations adaptées aux besoins				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Déployer l'OESF
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-sous-direction des affaires immobilières Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières : olivier.du-cray@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	Diminuer la consommation énergétique du parc immobilier du ministère. Cette action repose sur : – la conduite de travaux d'amélioration énergétique ; – une optimisation de la maintenance des sites. À partir d'opérations ciblées, il s'agira d'analyser la pertinence de la nature des travaux ; à termes, la stratégie d'amélioration énergétique incitera les services à donner la priorité aux travaux dont le temps de retour sur investissement est le plus réduit. Selon les résultats obtenus en termes de diminution des consommations de fluides, et des gains, ces opérations pourront être reconduites sur un périmètre plus large. L'opportunité d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration énergétique devra être examinée.
Indicateur d'efficacité	> Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux > Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance
Conditions de réalisation	> Adhésion des RPROG > Implication des services ayant en charge la conduite des opérations > Collaboration SDAI/MDD
Facteurs de risque	> Une vision à moyen terme insuffisamment prise en compte > Budgets limités

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> La circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère de l'Intérieur > Intranet développement durable > Documentation de l'ADEME, du MEDDE
Moyens	Temps : des conducteurs de travaux – suivi et collecte de données pour l'analyse de la MDD Budget : pas de dépense en dehors des budgets des opérations

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 DGGN	Opérations ciblées de travaux Direction générale de la gendarmerie nationale Plan d'actions d'amélioration des logements domaniaux de la gendarmerie nationale avec un axe d'effort sur la performance énergétique via le traitement du clos et du couvert (isolation par l'extérieur, menuiseries performantes, optimisation des dispositifs de chauffage, ...) 2015-2017 : suivi particulier des sites de Gap (220 logements), Quimper (54), Bouillac (350), Moulins (189), Niort (34) 2016-2019 : en fonction des arbitrages retenus, de nouvelles opérations seront lancées qui pourront être suivies à titre d'exemplarité – Annecy, Roanne, Cannes, Perpignan, Bayonne, Arras, Chalons en Champagne, Melun... 2017-2020 : d'autres lancements à préciser en 2016 dès confirmation des budgets	DGGN	DGGN-SDIL et SDAI- BAIGN	SDAI- BAIGN	80 millions par an
2015-2020 Opérations de travaux par nature de travaux	Pour chaque opération, la méthode sera la suivante : – relevé des consommations énergétiques – conduite des travaux – suivi des consommations et analyse (gains induits en KWH, temps de retour sur investissement...) – information des RPROG sur l'exemplarité des opérations afin de les inciter à reconduire les opérations bénéfiques 2018-2020 Au regard des résultats – définition d'une programmation pluriannuelle avec les RPROG (par exemple, campagnes d'opérations pour des travaux identifiés comme étant très rentables sur plusieurs sites d'un même territoire (PN, GN, AT...) ?). – conduite des travaux – relevé des gains induits et analyse	MI	SDAI	Les services concernés	€€€
	Opérations ciblées de travaux Isolation – changement de menuiseries	DMAT/ PN	SDAI- BAIPPSC		250 000 €

	Préfecture de Seine Maritime :Calendrier en cours de définition Commissariat de police du 11 : Calendrier en cours de définition				(prog.307) 75 000 €
	Opérations ciblées de travaux Remplacement de chaudières L'UIISC7 de Brignoles 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2016-2017 : réalisation des travaux – identification des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel UIISC 5 Corté (remplacement des chaudières et du transformateur) 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2016-2017 : réalisation des travaux ; identification des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel	SC			150 000 € (prog.0161 -CPIS- CIMO)
2015-2018 Opérations de maintenance	Définition d'un cahier des charges type relatif à la maintenance		SDAI	MDD/ SGAMI	€
	Opérations ciblées de maintenance CRA de Metz 2015-2016 : Relevé des consommations sur une année de référence 2017-2018 : Définition des indicateurs – Optimisation de la maintenance 2018-2020 : Relevé des consommations et évaluation des gains. L'intérêt de cette expérimentation est liée à la spécificité du site dont le taux d'occupation fluctue. Garance (HQE et BREAM) 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2017 : définition des indicateurs avec l'AMO énergie, des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel Nîmes-Garons 2015-2016 : Consultation des entreprises et chantier 2017-2018 : relevé des consommations sur une année de référence 2018-2020 : définition des indicateurs avec l'AMO énergie, des points de vigilance et de contrôle, relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel	MI	SDAI	les services concernés	€€
2016-2020 Extinction des postes informatiques	Action spécifique sur l'extinction systématique des postes informatiques au sein du ministère – identification de sites ayant déjà mis en place et/ou volontaires – construction d'un argumentaire en valorisant les gains – déploiement progressif sur l'ensemble des sites du ministère		DSIC	Services techniques/ MDD	€

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Déployer l'OESF
Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable : jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action	Promouvoir le recours aux CEE sur l'ensemble du périmètre du ministère grâce à l'établissement de conventions, en vue de bénéficier de subventions induites par les CEE.
Objectif / Description	Établir les conventions sur les administrations centrale et territoriale. Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie. Accompagner les services sur la mise en œuvre des premiers CEE.
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE > Nombre de KWH cumacs et montant des subventions
Conditions de réalisation	> Implication des services immobiliers
Facteurs de risque	> Manque d'implication

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Intranet développement durable (sept. 2015) > Réglementation > Fiches travaux du MEDDE
Moyens	Temps : préparation du dossier par les services immobiliers (collecte de données) Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Conventions	Établir des conventions sur l'ensemble du périmètre du ministère – choix de la procédure : de gré à gré ou par une consultation	DMAT/ AC	MDD	BCPPA en cas d'appel d'offre	-
2015-2020 Promotion du dispositif	Sensibilisation à la démarche – Fiche méthodologique (explication de la démarche et des intérêts, bonnes pratiques...) mise en ligne sur l'intranet DD et diffusée aux services immobiliers – Promouvoir les CEE (diffusion d'exemples d'opérations sur le site intranet, des fiches type...) Doter les services d'outils. Document type à intégrer dans les CCTP des opérations afin que le maître d'œuvre identifie au stade des études les travaux d'amélioration énergétique pouvant donner lieu à CEE.			DICOM	
2015-2020 Valorisation	Suivi de l'évolution des KWH Cumac et du montant des subventions. Communication sur les retours d'expériences.			MI	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
--------------------	---

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des systèmes d'information et de la communication Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication : laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	Optimiser la consommation d'énergie du parc des Data Center Définir et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle visant à rationaliser les implantations, optimiser les surfaces et réduire les consommations d'énergie pour l'ensemble des sites (immobilier et matériel informatique)
Indicateur d'efficacité	> Evolution des consommations du parc en KWH
Conditions de réalisation	> Implication des services > Budgets alloués aux études et aux travaux
Facteurs de risque	> Budget insuffisant

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> DSIC, ST(SI) ²
Moyens	Temps : mobilisation importante de la MDD, de la DSIC, de la SDAI Budget : €€€

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 État des lieux physique	Réaliser un état des lieux pour l'ensemble des Data Center, sites à fort enjeux énergétique (localisation, surface, consommations, nature des équipements, date de construction...)	MI	MDD	DSIC/SDAI/SGAMI	-
2017 Étude technique	<i>Dans le cadre d'un appel d'offres pour retenir un bureau d'études spécialisé</i> Réalisation un audit énergétique. Formulation de propositions : – amélioration en termes d'équipements techniques immobiliers – optimisation des surfaces – vérification des puissances souscrites – amélioration en termes d'équipements informatiques (prescriptions relatives au choix des serveurs...) – ... Rédaction d'un plan d'actions pluriannuel visant à optimiser le parc des Data Center et réduire ses consommations (surfaces, consommations énergétiques, puissances souscrites)		SDAI	DSIC/MDD/ services immobiliers	€€€
2018-2020 Déploiement	Lancement du plan d'actions au regard des priorités établies. Évaluation des gains financiers et environnementaux sur les premiers travaux				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Déployer l'OESF
Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°1-4	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des systèmes d'information et de la communication Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication : laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action / Objectif / Description	Rationalisation du parc et déploiement d'équipements informatiques adaptés aux modalités de travail et sobres en énergie. Cette action repose sur : – la définition et la mise en œuvre d'un plan de renouvellement (durée des équipements, étiquette énergétique...); – la mise à disposition d'équipements adaptés à l'évolution des modalités de travail (Span/poste nomade sécurisé, terminaux légers/unité centrale légère transportable...).
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'équipements mobiles mis en service > Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête
Conditions de réalisation	> Appropriation des nouveaux dispositifs par les agents > Performance des équipements
Facteurs de risque	> Budget insuffisant

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Modes d'emploi de la DSIC > ST(SI) ²
Moyens	Temps : - Budget : €€

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 État des lieux	Réaliser un point d'étape sur les actions déjà engagées en termes de nature des équipements et de périmètre	MI	DSIC/ ST(SI) ²	DSIC/SDAI/ SGAMI	-
2015-2020 Déploiement Calendrier à préciser	<i>Les terminaux légers en remplacement d'unité centrale</i> – Déployés dans quelques préfectures et en AC – Plus de sécurité, moins de maintenance, économies d'énergie, durée de vie allongée, prix économique <i>Le Span</i> Déploiement du span, connexion à son environnement de travail et aux applications métiers de n'importe quel point Plan de déploiement par service ?		DSIC		€€

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°7	Le télétravail

1. Économies d'énergie

1.2 – Changer les comportements

Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Délégation à l'information et à la communication David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication : david.julliard@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 7 :Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Faire évoluer les comportements en sensibilisant aux éco gestes sur la maîtrise de l'énergie. Cette sensibilisation repose à la fois sur la construction d'une politique de communication ciblée et sur la mise en œuvre d'actions de sensibilisation relatives aux comportements des agents en tant qu'usagers/citoyens.
Indicateur d'efficacité	> Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif > Nombre d'actions de sensibilisation
Conditions de réalisation	> Collaboration MDD/DICOM
Facteurs de risque	> Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions > Difficulté à atteindre les cibles de communication identifiées

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Site intranet DD > Espace collaboratif dédié > Valorisation des bonnes pratiques > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation
Moyens	Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page – animation des actions de sensibilisation Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015- 2020 Politique de communication ciblée	2015-2016 Formaliser un dispositif pour la remontée d'informations relatives aux bonnes pratiques dans les services : -pour les valoriser sur le site Intranet ou lors d'événements dédiés -pour identifier des services pilotes sur des types d'actions	MI	MDD	DICOM/ réseaux des communica nts AC et préfectures	-
	2016 Définir un plan de communication : -identifier des cibles prioritaires (R Prog, gestionnaires des sites, les occupants...) -concevoir des supports et une charte graphique (bonnes pratiques ; bilan d'opérations d'amélioration énergétique, valorisation ; informations générales)				€
2015-2020 Actions de sensibilisation	2015-2020 Diffusion de supports adaptés sous différents formats (ex. 2015 – livret d'accueil de Garantie)				€
	2015 Action de communication au sein des préfectures dans le cadre de la COP21			DMAT/DICOM/ référénts DD	-
	2015-2020 -animation de l'intranet dédié et de l'espace collaboratif -des campagnes de sensibilisation, conférence grand public à l'occasion notamment des actualités nationales et internationales – journée mondiale de la biodiversité, semaine européenne du développement durable, semaine européenne de la mobilité, semaine européenne de la réduction des déchets...		MDD	DICOM/référénts DD/ réseaux des communica nts AC et préfecture	€
	Évaluation des opérations conduites en vue des nouvelles actions				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiches n°1 à 2	Économies d'énergie
-----------------------	---------------------

2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Responsable ministériel des achats
	Yves Bentolila, sous-directeur des programmes et de l'achat : yves.bentolila@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action Objectif / Description	<p>Les objectifs sont définis par la circulaire du 16 février 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'exemplarité de l'État en matière environnementale ; -une bonne gestion des deniers publics (réaliser une économie de 150 millions d'euros sur le coût annuel global de l'ordre de 600 millions d'euros). <p>Au regard des objectifs de la circulaire et d'un état des lieux sur le périmètre ministériel, il s'agit d'étendre la démarche engagée. Partant d'un parc automobile pour une part importante encore thermique, les objectifs fixés seront difficiles à atteindre. Il s'agira dans un premier temps d'imposer le remplacement d'une part des véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides rechargeables + le reste des véhicules thermiques à acheter respectant des normes d'émissions de CO2 faibles (105 g CO2/km).</p> <p><i>S'agissant de la gestion mutualisée des véhicules</i> -réduction de la taille du parc d'au moins 10 % d'ici fin 2017</p> <p><i>S'agissant du retrait du parc des véhicules particuliers les plus anciens</i> -mise en vente des véhicules effectuée au bout de 120.000km et au plus tard dans le courant de leur 7^e année</p> <p>Il s'agira de faire évoluer les dispositifs actuels pratiqués dans certains services et notamment à la GN : 145.000 km pour les véhicules essences et 175.000 km pour les véhicules diesels et au plus tard dans le courant de leur 9^e année.</p>
Indicateur d'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> > Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD > Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc
	<p><i>Cf. indicateurs interministériels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc <p><i>Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco conduite
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> > Budget > Diversité d'une offre adaptée aux besoins
Facteurs de risques	> Achats au niveau local de véhicules thermiques ne répondant pas aux exigences environnementales

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	<ul style="list-style-type: none"> > Données sur le parc automobile existant et les renouvellements > Retours d'expériences > Plan d'actions parc automobile du SAE
Moyens	Temps : accompagnement de la MDD – suivi de la performance par le BCPPA en lien avec le SAE
	Budget : €€€

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2017 Déploiement et actions pilotes	– Intégration des directives de la circulaire dans les politiques d'achat des véhicules de services et de gestion du parc – Accompagnement de la MDD – incitation et évaluation	MI	responsables de structures	BCPPA/acheteurs	-
	Une action exemplaire au sein des préfectures – évolution vers un parc moins émissif (équipement des préfets en véhicules hybrides, scooters électriques, bornes de rechargement...) – projet de mutualisation des parcs de véhicules préfectures et DDI	AT	DMAT	AT/BCPPA	€€
	Étude du projet de e-voiture du ministère de la Défense dans l'éventualité de s'y associer (mutualisation de parcs automobiles de service en interministériel)	MI	MDD	SAELSI/DMAT	-
	Évaluation en termes de gains et de changements de comportements			Référents DD	-
2018-2020 Poursuite de la démarche	Poursuite de la démarche au regard des nouvelles dispositions nationales		MDD/BCPPA	Services usagers	€€

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°5 à 9	Mobilité durable

2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure
	Michel Vilbois, directeur du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure : michel.vilbois@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
Définition de l'action	Vers un parc de véhicules opérationnels moins émissif
Objectif / Description	À partir d'un état des lieux effectué auprès des services de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile (description du parc, usages, taux d'émission), il s'agira d'identifier des pistes d'actions en termes d'évolution du parc d'une part et d'évolution des organisations d'autre part.
Indicateur d'efficacité	> Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels > Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD
Conditions de réalisation	> Adhésion des services (s'interroger sur les besoins et les moyens d'y répondre) > Budgétaire
Facteurs de risques	> Faisabilité technique > Budget insuffisant > Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Descriptif du parc automobile > Perspective d'achats sur la période 2015-2020 > Réflexions en cours au SAELSI
Moyens	Temps : accompagnement de la MDD
	Budget : à préciser

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Diagnostic	Diagnostic -le parc de véhicules (équipements/usages) -focus sur des actions pour analyser les retours d'expériences possibles / analyse des gains obtenus et de la pertinence de la répliquabilité Cf La gendarmerie de St Tropez équipée de véhicules électriques Cf COP21	Police Gendarm erie Sécurité civile	SAELSI	services opérationnels/MDD	-
	Identification des calendriers d'achats			services opérationnels/SAELSI	-
	Plan d'accompagnement – sensibilisation des services		MDD	SAELSI	-
2017 Plan d'actions	Identification de pistes d'action pour faire évoluer le parc (réduction du nombre de véhicules, achats de véhicules propres) et les organisations (usages/besoins des missions)		SAELSI	services opérationnels/MDD	à déterminer
2017-2020 Actions	Mise en œuvre des actions qui devraient permettre d'amorcer une dynamique sur un plus long terme				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
--------------------	---

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S’engager dans l’économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	-Questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire -En cas de déplacement, favoriser les modes doux et les moins émissifs en CO2 La maîtrise des déplacements et la valorisation de modes de déplacements doux, et du covoiturage en particulier, permet de moins polluer, de consommer moins de ressources et d’énergie, et de dépenser moins. -Convaincre les services de la nécessité de moins se déplacer, de se déplacer autrement dans le respect des missions, en proposant des solutions alternatives en termes d’organisation (covoiturage...) et de modes de transport (modes doux, voitures électrique...) -Identifier le périmètre des missions dont les déplacements et les modalités de déplacements ne pourront pas évoluer compte tenu de la nature des métiers (reconduite à la frontière...)
Indicateur d'efficacité	> Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements > Sondage tous les deux ans sur l'évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d'actions
Conditions de réalisation	> Implication des services ciblé dans le plan d'actions > Dégager une solution informatique/technique pour la création du module covoiturage sur l'intranet
Facteurs de risques	> Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Émissions de CO2 par service remis par le prestataire voyage du ministère (voyages en train et en avion)
Moyens	Temps : travail régulier de la MDD en termes d'animations et d'évaluation Budget : € – éventuels développements de modules intranet de covoiturage / accompagnement d'actions exemplaires de certaines structures (plan de déplacement administration, acquisition d'équipements propres...)

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2016 Diagnostic	État des lieux – équipements en mode doux et usages (vélo, rollers...)	MI	MDD	réf. DD	-
	Développer un module de covoiturage sur le site Intranet DD du MI, à partir de la rédaction d'un cahier des charges			DICOM/ DSIC	à déterminer
2017 Plan d'actions	– Atelier de travail pour identifier des priorités et axes d'actions – Réalisation d'un plan d'action avec un double objectif : → faire connaître les avantages de nouvelles pratiques de déplacements (mutualisations des véhicules de courtoisie, offres de covoiturage...) → l'acquisition d'équipements « doux » (accompagnement des services pour trouver les équipements adaptés, sourcing, aide à l'acquisition...)			services opérationnels	budget des structures pour l'acquisition de nouveaux équipements
	Sensibilisation des services à se déplacer autrement (valorisation d'actions exemplaires, communiquer sur les avantages en termes de santé et d'émissions de CO2)				
2018 Déploiement	Identification de quatre ou cinq sites relevant de directions différentes (préfecture, commissariat...) que la MDD accompagnerait sur cette thématique de manière à dégager un cahier des charges applicables à l'ensemble du ministère.				
2019—2020 Poursuite	Au regard du bilan de la première étape de déploiement, extension progressive du périmètre concerné				
2018-2020 Évaluation	Évaluation de l'évolution des usages par des sondages réguliers auprès des sites acteurs	-			

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°3	Changer les comportements pour maîtriser l'énergie
Fiche n°8	Sensibiliser à la mobilité durable

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la visio- et l'audio-conférence

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des systèmes d'information et de communication
	Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication : laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Rationalisation des déplacements pour contribuer à : – la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; – une meilleure organisation du travail. Le recours à ces modalités de travail limite l'impact environnemental et la consommation des ressources énergétiques, tout en contribuant à diminuer les coûts de fonctionnement. Les services du ministère sont largement équipés. La qualité du service rendu est enrichie depuis 2014 par la visio conciergerie en cours de déploiement. L'enjeu aujourd'hui : – questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire ; – proposer des solutions alternatives en termes d'organisation pour systématiser le recours à la visio- et l'audio-conférence ; – convaincre les services de la nécessité de changer leurs habitudes de travail en valorisant les gains de ces modes d'organisation en termes environnemental, d'efficacité et de conditions de travail.
Indicateur d'efficacité	> Taux d'équipements de visio conciergerie > Taux d'utilisation des équipements
Conditions de réalisation	> Équipements suffisants et adaptés aux besoins > Appropriation du dispositif par les agents > Exemplarité de la hiérarchie
Facteurs de risque	> Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Ressources de la DSIC > Intranet DSIC (fiches pratiques) > Retours d'expériences
Moyens	Temps : travail régulier de la MDD en termes d'animations et d'évaluation
	Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Diagnostic	État des lieux des équipements et des usages	MI	MDD	Référents DD/ DSIC	-
2015-2017 Plan d'actions	Plan d'action pour le déploiement de la visio conciergerie Rédaction d'une charte des usages et d'un mode d'emploi : – pourquoi choisir la visioconférence ? – valorisation des gains en termes d'efficacité pour le service (gains financier et de temps) et en termes de conditions de travail (réduction de la fatigue liée aux déplacements, diminution du stress...) – sensibiliser à la facilité de l'usage – retours d'expériences			DSIC/ DICOM	
2016-2020 Suivi du plan d'actions	Actions régulières de sensibilisation et d'information sur l'usage de la téléconférence – en lien avec animations la semaine de la mobilité durable – informations régulières Suivi des usages			MDD	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°3	Changer les comportements pour maîtriser l'énergie
Fiche n°8	Sensibiliser à la mobilité durable

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°7 : Le télétravail

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DRH-Sous direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Rationalisation des déplacements pour contribuer à : – la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; – une meilleure organisation du travail. Offrir la possibilité aux personnels du ministère d'exercer leur activité professionnelle à leur domicile, grâce , par exemple, à un aménagement de temps de travail pour les cadres (3 jours de présence obligatoires sur le lieu de travail : lundi, mercredi vendredi et 2 jours en télétravail : mardi et jeudi, jours où la circulation est la plus dense. Cette organisation permet également le désengorgement des routes et la diminution de la pollution par l'émission de CO2. Construire des modalités d'organisation du travail qui s'inscrivent dans le cadre d'une rationalisation des déplacements et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. – dresser un état des lieux des situations et identifier le périmètre des missions concernés ou non en fonction de la nature des métiers (mission de terrain...) – définir la position du MI et construire un cadre – convaincre de l'intérêt du télétravail
Indicateur d'efficacité	> Définition du cadre ministériel réglementaire > Nombre d'agents en télétravail
Conditions de réalisation	> Définition d'un cadre ministériel et rédaction d'une circulaire > Acceptation de la hiérarchie
Facteurs de risque	> Refus de ce dispositif par les encadrants

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Ressources réglementaires > Retours d'expériences
Moyens	Temps : temps pour la DRH pour la conception du cadre Budget : équipements des agents, accessibilité des données partagées

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Etat des lieux	Constituer un dossier qui permettrait de mettre en œuvre le dispositif à partir de 2017 : – dispositif réglementaire – faisabilité technique et logistique – faisabilité financière Questionner les services et les agents sur leur intérêt (enquête dématérialisée auprès des services RH et des agents)	MI	Mission égalité des droits	MDD/DRH/ DSIC	-
2017 Expérimentation	Cibler des services volontaires pour déployer le télétravail dans leurs équipes qui prendront en compte le dispositif et définiront de nouvelles modalités d'organisation du travail	Services tests	DRH	DSIC	€€
2018 Évaluation	Évaluation à la fois des services et des agents en vue d'une diffusion du dispositif sur l'ensemble du ministère	MI	DRH	DSIC	€€
2019-2020 Déploiement	Déploiement du dispositif, sur la base du volontariat				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°8	Sensibiliser à la mobilité durable

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Délégation à l'information et à la communication David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication : david.julliard@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique Axe 9 – Promouvoir le développement durable au niveau européen et international
Définition de l'action Objectif / Description	Convincer les services d'évoluer dans leurs modes de déplacement en proposant des alternatives qui permettent soit de se déplacer avec des équipements plus propres (modes « doux » de mobilité, covoiturage...), soit d'éviter de se déplacer (visio- et audio-conférences, télétravail...) – S'interroger sur la pertinence des déplacements et le cas échéant sur l'intérêt de recourir à des solutions alternatives – Donner le sens de l'action : communiquer sur l'impact environnemental des déplacements (évaluer les gains environnementaux et financiers des actions engagées, simulations en termes de GES...) – Valoriser des actions engagées en matière de mobilité durable (au sein du ministère, ailleurs dans l'administration ou le secteur privé) – Accompagner les services volontaires (analyse des besoins, identification des axes d'évolution)
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions de sensibilisation > Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services
Conditions de réalisation	> Collaboration MDD/DICOM
Facteurs de risque	> Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions > Difficulté à atteindre les cibles de communication identifiées

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Intranet développement durable > Veille documentaire > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation > Retours de bonnes pratiques
Moyens	Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page, diffuser, animer, accompagner les services Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Animations de sensibilisation	Septembre : semaine européenne de la mobilité Juin : semaine européenne du développement durable Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation (théâtre, projections de film, conférences, expositions thématiques, présentations de démarches innovantes, ateliers pratiques ...) dans le cadre des actualités nationales	MI	DICOM	MDD/ réseaux des communica nts AC et préfecture	€
2015 -2016 Création d'outils	Mettre à disposition des référents DD et des services des fiches pratiques (enjeux, informations pratiques) pour communiquer au niveau local et relayer les informations sur : – la visio- et audio-conférences ; – les modes de déplacements éco responsables ; – comment garer son vélo en toute sécurité sur son site professionnel (notamment les sites parisiens que sont Lumière, Beauvau, Garance...) Plan de diffusion (supports, format...)		MDD	Référents DD/ réseaux des communica nts AC et préfecture	-

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°6	Mieux se déplacer
Fiche n°7	Systématiser le recours à la visio- et l'audio-conférence
Fiche n°8	Le télétravail

3. Mobilité durable

3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Agir sur la politique voyage du ministère pour changer les modalités de déplacements en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre : – questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire ; – promouvoir et faciliter l'accès aux technologies de la communication (outils collaboratifs sur internet, visioconférence, l'audioconférence...) ; – en cas de déplacement, favoriser les modes doux et les moins émissifs en CO2 (mise à disposition de parking pour vélo et deux roues légers). La maîtrise des déplacements et la valorisation de modes de déplacements doux permet de moins polluer, de consommer moins de ressources et d'énergie, et de dépenser moins. Élaborer un document de référence sur les déplacements professionnels par service au ministère (réunions, visites de site, formations, concours...) intégrant : – les dispositions réglementaires sur la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement par le ministère ; – les recommandations du ministère pour limiter les déplacements et ses objectifs en termes de diminution d'émissions de gaz à effet de serre. Diffuser le document et favoriser l'appropriation de nouvelles modalités de travail et de déplacement.
Indicateur d'efficacité	> Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur
Conditions de réalisation	> Implication des services > Exemplarité de la hiérarchie > Des modalités alternatives simples à mettre en œuvre (visioconférence, le covoiturage, la voiture électrique...)
Facteurs de risque	> Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Circulaire du 10 septembre 2007 relative à la réforme des frais de missions (nouvelle rédaction) > Arrêté du 31 janvier 2012 portant sur la politique voyages des personnels civils du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire > Rapport annuel du voyageur du ministère relatif aux émissions de gaz à effet de serre concernant les voyages en train et en avion effectués par les agents du ministère > Retours d'expériences
Moyens	Temps : rédaction du document, accompagnement des services Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement	
2015 Diagnostic	État des lieux : – analyse des données du voyageur (année de référence 2014) – identification des axes d'amélioration	MI	MDD	BCPPA	-	
	Projet de rédaction d'une nouvelle version de la politique voyage intégrant les préoccupations environnementales		MDD/ BCPPA			
2016 Conception d'un plan d'actions	– diffusion de la politique voyage – accompagnement des services sur les axes d'amélioration – réfléchir à un système de compensation pour les voyages dont les modalités ne peuvent pas être modifiées pour des raisons opérationnelles (Retex MAEDI)		MDD		BCPPA/références DD/services prescripteurs	€€
	Actions de sensibilisation et de communication <i>Quand ?</i> – en continu, en visant particulièrement les agents amenés à se déplacer – lors d'actualité telle que la semaine européenne de la mobilité <i>Quoi ?</i> – sensibilisation sur les émissions de GES (informations sur les émissions de GES du ministère/des services et traduction concrète, comparaison d'un même trajet en avion ou en train, informations sur les coûts...) – rédaction d'une fiche réflexe (comment construire un déplacement éco responsable ?) – valorisation des bonnes pratiques				BCPPA/ DICOM	-
	Appropriation par les services (actions avec des services pilotes volontaires ?)			BCPPA/référence		

2017-2020 Déploiement	Évaluation : – diminution des émissions de GES – évolution des pratiques des services		nts DD/services prescripteurs	
--------------------------	---	--	-------------------------------------	--

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°2	Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – périmètre flotte de service

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr
	SG-sous-direction des affaires immobilières Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières : olivier.du-cray@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Maîtriser la consommation en eau : – limiter la consommation en eau potable – réutiliser les eaux pluviales en remplacement de l'eau potable quand l'usage le permet (lavage de voiture, arrosage d'espaces verts...) – remplacer l'eau par d'autres dispositifs (toilettes sèches)
	Cette action repose sur : – une connaissance des consommations – des équipements spécifiques pour diminuer la consommation (système hydro économe, double chasse d'eau...) – des nouvelles pratiques autour de la réutilisation des eaux pluviales – une évolution des comportements
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût)
	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Evolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services</i>
Conditions de réalisation	> Déploiement de l'OESF > Budget dédié > L'adhésion des structures
Facteurs de risques	> Insuffisance de la connaissance des consommations (OESF...)

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Connaissance partielle des consommations > Veille documentaire > Intranet développement durable dont l'espace collaboratif
Moyens	Temps : travail de services logistiques
	Budget : à préciser (voir évaluation action GN)

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Connaître la consommation pour agir	Cf fiche action n°1-2 – Déployer l'OESF	MI	SDAI	Les services	Cf fiche OESF
2015-2020 Installation de dispositifs adaptés	Systématiser la pose de dispositifs type économiseurs et chasse d'eau à double commande 2015-2016 – définition d'un plan d'action > la nature des équipements concernés > les modalités du déploiement (calendrier, périmètre et budget) > évaluation des gains obtenus en termes de diminution d'eau potable 2017-2020 – mise en œuvre du plan d'actions	MI	MDD/ SDAI	MDD	À déterminer
	Une action exemplaire dès 2015 au sein de la gendarmerie 2015-2018 – déploiement de système hydro économes au sein de tous les bâtiments de la gendarmerie – valorisation des bonnes pratiques au profit du plan d'actions ministériel	DGGN	DGGN	DGGN/ SDAI	En cours d'évaluation
2015-2020 Déploiement de nouvelles pratiques	Arrosage des espaces verts (taux d'arrosage et nature de l'eau utilisée) 2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation, incitation des services à adhérer au dispositif	MI	MDD	Les services pilotes (DMAT, DGGN)	À déterminer – petit investissement

	L'objectif en termes de diminution d'eau potable sera défini au regard de l'état des lieux.				
	Lavage de voitures avec l'eau de pluie 2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation, incitation des services à adhérer au dispositif L'objectif en termes de nombre de sites impliqués sera défini au regard de l'état des lieux.	MI	MDD	Les services pilotes (DMAT, DGGN)	À déterminer – petit investissement
	Une action exemplaire dès 2015 au sein des écoles de la gendarmerie 2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation des bonnes pratiques au profit du plan d'actions ministériel	DGGN	DGGN	Les services pilotes GN	À préciser
2015-2020 Actions de sensibilisation	Concevoir et mettre en œuvre des opérations de sensibilisation 2015-2016 – concevoir des supports de communication 2017-2020 – diffusion des supports et organisation d'événements phares sur la thématique de l'eau au regard de l'actualité nationale – Retours d'expérience et valorisation des actions menées sur la période – Favoriser les échanges ainsi que la mutualisation des pratiques et des projets entre les services	MI	MDD/ DICOM	Référents communication et DD	À déterminer

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Déployer l'OESF
Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Optimiser le tri et réduire la production de déchets, au regard des enjeux suivants : – favoriser de nouveaux comportements éco responsables ; – poursuivre et amplifier la réduction de la production des déchets ; – améliorer le taux de recyclage par un tri plus rigoureux ; – adapter les prestations aux besoins réels pour dégager des actions porteuses d'économies La solution de la collecte des déchets par apport volontaire sur des points collectifs s'est imposée, car elle répond à l'ensemble des objectifs – optimisation du tri, responsabilisation des agents, réduction des passages dans les bureaux à une fois par semaine pour le nettoyage, jusqu'à la réduction du volume des déchets / diminution du coût de la prestation.
Indicateur d'efficacité	> Nombre de sites ayant adhéré au dispositif <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Quantité de déchets résiduels produits par agent</i>
Conditions de réalisation	> Organisation du bâtiment (espaces adaptés) > Collaboration avec les services logistiques > Exemplarité de la hiérarchie > Adhésion des services
Facteurs de risque	> Incivilité

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Retours d'expériences du MEDDE et de structures privées
Moyens	Temps : temps d'accompagnement auprès des services Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Adoption du dispositif de tri par apport volontaire	Premier semestre Sourcing, définition du projet et validation hiérarchique Mai : validation du dispositif en COPIL DD et d'un premier périmètre de déploiement sur Garance / présentation du dispositif aux services emménageant à Garance / rédaction d'une fiche de sensibilisation sur le tri sur Garance Automne : déploiement du dispositif sur Garance / accompagnement sur le site lui-même Fin d'année : bilan sur le respect du dispositif, sur l'évaluation des volumes de déchets collectés et des gains générés	Administration centrale	MDD	SDAI	-
2016-2020 Déploiement	– Introduire progressivement le dispositif de tri par apport volontaire sur les sites du ministère – Concevoir un accompagnement pour les services (support, animation) – Déploiement selon un mode à déterminer – Suivi du dispositif, retour d'expérience des services concernés et évaluation des gains financiers et environnementaux	MI	MDD	BGSAC/ BCPPA/ services prescripteurs	
2020 Bilan	Bilan et plan d'actions pour aboutir la démarche sur tous les services	MI	MDD		

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°12	Une collecte des déchets sélective
Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°12 : Une collecte des déchets sélective

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-sous-direction des affaires immobilières Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières : olivier.du-cray@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Mettre en place et améliorer le tri dans les structures du ministère au niveau de la collecte pour traitement en déchetterie. – Mise en place progressive d'un tri – papier, canettes, bouteilles plastiques, DIB et respect des filières – Traitement des déchets spécifiques et convention avec des éco organismes (D3E, mobilier de bureaux) – Gérer et traiter les déchets de chantier – Des démarches volontaires : le tri des bouchons et des embouts d'éthylotest / éthylomètre
Indicateur d'efficacité	> Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco organismes > Volumes collectés par nature de déchet > Nombre de sites disposant du tri sélectif
Conditions de réalisation	> Organisation adaptée des espaces de traitement des déchets > Collaboration avec les services logistiques
Facteurs de risque	> Coût > Bâtiments anciens peu fonctionnels

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Dispositif réglementaire sur les éco organismes > Fiches réflexes du SAE sur les filières de collecte
Moyens	Temps : temps de mise en œuvre d'un nouveau dispositif Budget : gains issus de prestations gratuites en termes de collecte des D3E et de mobiliers de bureau

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 État des lieux	– Nombre de structures disposant d'un tri sélectif ? Quel type de tri ? Quelles perspectives ? – Plan d'actions en vue de déployer les systèmes de tri sur le ministère	MI	MDD	Référénts DD	-
	Le tri des bouchons et des embouts éthylotest / éthylomètre Avril 2015 – signature de la convention Bouchons d'Amour Juin-juillet 2015 – communication via le SAELSI, les services de communication des différents directions Été 2015 – communication incitative pour une adhésion des services déconcentrés à la convention			SAELSI/ DICOM	
	Convention avec des éco organismes – D3E et les piles (Ecologic) – étude et rédaction pour les mobiliers de bureau (Valdelia)			Services logistiques	
	Gérer et traiter les déchets de chantier État des lieux– évaluer pour 2/3 chantiers importants déjà réalisés (construction, réhabilitation) le mode opératoire retenu pour la gestion des déchets, à partir de l'analyse du cahier des charges et du retour d'expérience			MDD	
2017-2020 Déploiement	Tri sélectif : Mise en œuvre du plan d'actions / – Suivi des volumes collectés / Évaluation des gains		MDD	Services	
	Actions de sensibilisation pour promouvoir les enjeux et les gestes individuels (diffusion des conventions, supports de communication...)			DICOM	
	Gérer et traiter les déchets de chantier : Déploiement – Veiller à l'intégration des préconisations au cahier des charges de nouvelles opérations (réhabilitation de l'ENP Roubaix, l'hôtel de police de Tourcoing)			Services immobiliers MDD	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°14	Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets
Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.3 – Maîtriser la consommation de papier

Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Maîtriser la consommation de papier : – diminuer sa consommation inutile ; – plus de papier recyclé, papier moins épais. La réduction de la consommation de papier et une utilisation d'un papier plus vertueux permettent d'économiser des ressources et de diminuer l'impact environnemental. Cette action se repose sur : – une étude des besoins en papier de chaque service, de leur organisation afin de voir ce qu'il est envisageable de mettre en place pour diminuer cette consommation dans le respect de la bonne réalisation des missions ; – une sensibilisation de terrain pour mettre en avant des bonnes pratiques ; – un suivi des achats et des consommations par trimestre ou par semestre.
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté > Evolution du nombre de ramettes consommés entre l'année N et l'année N-1
Conditions de réalisation	> Copieurs multifonctions adaptés au papier 70g et recyclé > Adhésion de la hiérarchie > Implication des agents
Facteurs de risque	> Persistance de modalités de gestion traditionnelles (vote papier, dépôts de plaintes, factures, marchés,...) > Incivilité

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Retour d'expériences de la DEPAFI > Veille documentaire > Stratégie ministérielle papier (cf. stratégie interministérielle UGAP)
Moyens	Temps : temps d'accompagnement auprès des services et des agents au moment de l'introduction de nouvelles dispositions Budget : économies générées à terme

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Expérimentation sur une direction	Janvier : mise en œuvre du plan d'action de maîtrise de la consommation de papier à la DEPAFI (suivi des copieurs) – réduction de 10 % des achats de papier Mars : lancement de la communication (mails d'informations et quizz) / déploiement de l'impression sécurisée / accompagnement des services / diffusion d'une fiche réflexe sur les éco gestes / dématérialisation du plus grand nombre de documents Fin juin : bilan d'étape : analyse du nombre de ramettes achetées pour apprécier la capacité à atteindre l'objectif Fin décembre : analyse des achats et de la consommation de papier sur l'année 2015	DEPAFI	MDD	DSIC/ BCPPA	-
2016 Analyse	Élaboration d'un guide de bonnes pratiques afin de le déployer. Définir un plan de déploiement Déploiement d'équipements informatiques adaptés à des procédures dématérialisées	MI	DSIC	services du MI	
2015-2020 Plan de déploiement	Déploiement au regard de la stratégie papier ministérielle : vers un grammage 70g, papier recyclé... (volontariat des services ? administration centrale puis services déconcentrés ? par direction ?...à déterminer)		MDD		

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°12	Une collecte des déchets sélective
Fiche n°15	Sensibiliser à l'économie circulaire

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr SG-Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure Michel Vilbois, directeur du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure : michel.vilbois@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 8 – Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
Définition de l'action Objectif / Description	Cette action recouvre quatre types de démarches : – la réparation permet de remettre en fonction un équipement de telle sorte que le service initiateur en garde l'usage ; – le réemploi ou reconditionnement conserve la fonction initiale de l'objet ; – la réutilisation conserve la forme ; – le recyclage ne conserve que la matière. Les quatre démarches contribuent à la fois à une économie des ressources, une économie budgétaire et une réduction des déchets. Cette action s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire. Cette action correspond à une capacité à reconsidérer les objets/matériaux soit disant usagés et à privilégier la réparation plutôt que le remplacement. Elle repose sur une sensibilisation des usagers et une formation des services prescripteurs et acheteurs. Son déploiement nécessite de disposer d'une expertise technique : – identifier des filières de réparation en interne ou en externe et le cas échéant en développer ; – une connaissance des matériaux usagés pour déterminer la démarche à mettre en œuvre et identifier une filière ; – des métiers qui permettent cette transformation des objets/matériaux (compétences en interne ou appel à des prestataires externes) ; – les procédures internes de gestion adaptées à ces nouvelles pratiques.
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions réalisées > Évaluation des gains notamment économique (calcul à préciser concernant l'impact environnemental)
Conditions de réalisation	> Soutien hiérarchique > Adhésion des services > Expertise relative à l'emploi des équipements > Disposer des compétences techniques
Facteurs de risques	> Faisabilité technique > Frein aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Retours d'expériences > Veille sur des pratiques innovantes
Moyens	Temps : procédure un peu plus longue pour les services gestionnaires que la simple procédure d'achat Budget : réduction des coûts (dépense de réparation est inférieure au budget achat)

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 État des lieux	Identification des démarches : -maintenance des bâtons télescopiques désormais garantis à vie – reconditionnement des gilets pare-balle – remplacement de la housse une seule fois – casques motos – maintenance séparée des casques (remplacement des mousses et des visières) et du système audio (durée de vie plus longue que le casque) / formation à la maintenance des casques pour les SGAMI – ceinturon – récupération aux moments du départ des agents, vérification pour être remis en service/réparation/déchets – habillement – récupération des treillis, casquettes...(tout ce qui peut être nettoyé et remis en service)	MI	SAELSI/ services prescripteurs	MDD/ référénts DD	-
	Valorisation des actions réalisées ou engagées – réparation de sièges de bureau en DDSP30				
2016 Fiches réflexes	Rédiger des procédures : -par nature d'objets et de matériaux (à partir du recensement des actions réalisées) -sur les outils et moyens à disposition des services (procédures administratives, partenariat avec des prestataires externes...)		MDD	services déjà engagés	
	Expertiser l'idée d'une plate-forme d'échanges inter-services				

2017-2020 Déploiement	– Suivi du développement des actions et évaluation en termes d'efficacité et de gains. – Étendre la démarche au plus grand nombre d'objets/matériaux.		SAELSI/ services prescripteur s	MDD/ référénts DD
	Veille, mise à jour de la fiche procédure avec l'intégration des nouvelles actions		MDD	services déjà engagés
	Sensibilisation des services (cf. fiche action 15)			DICOM
	Évaluation des démarches engagées			services déjà engagés

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°15	Sensibiliser à l'économie circulaire

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Délégation à l'information et à la communication David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication : david.julliard@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action	Convaincre les services d'évoluer dans leur mode de consommation en privilégiant la réparation, le réemploi, la réutilisation et le recyclage.
Objectif / Description	Valoriser des actions exemplaires. Dégager les gains financiers et environnementaux. Donner les moyens de consommer autrement. Accompagner les services volontaires.
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions de sensibilisation > Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services
Conditions de réalisation	> Collaboration MDD/DICOM
Facteurs de risques	> Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Veille documentaire > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation
Moyens	Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page, diffuser, animer Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Actualités nationales	Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation (théâtre, projections de film, conférences, expositions thématiques, présentations de démarches innovantes, ateliers pratiques, concours, quizz, découvertes de nouvelles technologies...) Juin : semaine européenne du développement durable Novembre : semaine européenne de la réduction des déchets	MI	DICOM	MDD/ réseaux des communica nts AC et préfecture	€
2016 Plan de communication	Conception du plan de communication : -faire connaître la démarche auprès des services -lancer un dispositif d'appels à projets pour assurer la pérennité de la démarche (accompagnement des services, aide à expertise technique, valorisation, mutualisation des moyens...) -communiquer sur les retours d'expérience (réalisation d'un film) -création d'une rubrique dédiée sur l'intranet DD		MDD	DICOM/ réseaux des communica nts AC et préfecture	€
2017-2020	Suivi des projets et évaluation			Services engagés	-

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiches n°10 à 14	Économies des ressources et réduction des déchets
-------------------------	---

5. Préservation de la biodiversité

5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action Objectif / Description	Étendre à l'ensemble du ministère l'obligation d'un entretien des espaces verts selon des modalités de gestion zéro pesticide. Recyclage des produits phytosanitaires en stock. Ne pas attendre l'écoulement du stock pour la mise en œuvre de cette action. Cette action correspond à de nouveaux modes de gestion des espaces verts afin de préserver la biodiversité. Cette action repose sur : – une formation des jardiniers internes ; – une nouvelle rédaction des CCTP dans le cadre des appels d'offres ; – une sensibilisation des usagers à l'esthétique des espaces verts.
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable
Conditions de réalisation	> Information des services > Formation des services
Facteurs de risque	> Changements des habitudes (accepter un autre aspect visuel des espaces verts)

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Retours d'expériences du MI (préfectures, GN, PN...), du MEDDE, de collectivités locales, d'associations prônant le zéro pesticides > Intranet développement durable
Moyens	Temps : adaptation aux nouvelles techniques pour les jardiniers en interne Budget : lors des changements de pratiques, du matériel plus adapté pourra être acquis en fonction des besoins des services

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Garance	Juin-juillet 2015 : rédaction d'un cahier des charges zero pesticide pour l'entretien des espaces verts de l'immeuble Garance Septembre 2015 : livraison du bâtiment Mise en place d'une gestion sans pesticide	Garance	BCPPA	BGSAC/ MDD	-
2015-2020 AT	Déploiement du zéro pesticide en administration territoriale. 2015 – état des lieux et validation du SG pour un déploiement du dispositif zéro pesticide sur l'ensemble des espaces verts de l'administration territoriale d'ici 2020	AT	DMAT	MDD	€
2015-2020 Déploiement MI	État des lieux des bonnes pratiques et valorisation (PN, GN, SC, AC) 2016 – rédaction de guide sur les nouvelles pratiques écologiques et d'un cahier des charges type pour les services déconcentrés 2017-2020 – suivi et évaluation du déploiement du zéro pesticide – communication sur des points d'étapes, mutualisation des pratiques	MI	MDD BCPPA MDD	Services MDD	-

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes
-------------------	---------------------------------------

5. Préservation de la biodiversité

5.2 – Une restauration responsable

Fiche-action n°17 : Une restauration responsable

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action	S'engager dans une restauration plus responsable (agriculture biologique, produits locaux, produits de saison...) afin de réduire l'impact environnemental en préservant la santé.
Objectif / Description	Cette action repose sur : – l'insertion de clauses environnementales dans les marchés traiteurs (filières courtes, produits de saison...); – une promotion de l'agriculture biologique dans les restaurants collectifs (stand bio dédié, produits AB...); – la prise en considération de l'impact environnemental d'un repas (nouvel équilibre des repas, diminution de la quantité de viande, les emballages produits et jetés...); – un tri et valorisation des déchets alimentaires ; – la prise en compte de l'impact environnemental de la prestation (mutualisation des déplacements, modalités d'emballage...).
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs > Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés
Conditions de réalisation	> Adhésion des services prescripteurs > Collaboration MDD/BCPPA > Accepter de changer ses habitudes alimentaires
Facteurs de risque	> Coût

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Retours d'expériences sur les premiers appels d'offres > Documentation MEDDE, ADEME, IFORE > Les énergivores, vidéos pédagogiques
Moyens	Temps : accompagnement de la MDD – temps de la transition pour les services
	Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Premières expériences	Premières expériences d'appels d'offres en AC : – intégration de clauses environnementales dans la rédaction des CCTP traiteurs cabinet du ministre La restauration responsable de Garance Partenariat avec l'Economat des Armées, une démarche éco responsable : -en termes de fonctionnement (prendre en compte l'impact environnemental de la prestation : les livraisons, les équipements, les modalités d'emballage, le traitement des déchets) -en termes d'approvisionnement (privilégier les filières locales d'approvisionnement, la saisonnalité des produits, développer une offre bio)	AC	SDASAP	MDD/ services prescripteurs / BCPPA	-
2016 Accompagnement des services	Construire des supports pour les services et proposer des clauses types – Développer un argumentaire de sensibilisation sur le sens et les avantages d'une offre alimentaire responsable. – Sensibiliser sur la notion de gaspillage pour réduire les déchets	MI			
2017-2020 Déploiement	fondation				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°12	Une collecte des déchets sélective
Fiche n°15	Sensibiliser à l'économie circulaire
Fiche n°18	Des actions en faveur des écosystèmes

5. Préservation de la biodiversité

5.3 – Des actions en faveur des écosystèmes

Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action	Agir pour la préservation de la biodiversité à travers des actions en faveur des écosystèmes.
Objectif / Description	Il s'agit d'actions innovantes privilégiant des pratiques naturelles. Ce sont le plus souvent des initiatives locales que le ministère souhaite étendre. Ces actions participent directement de la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité. Exemples d'actions déjà réalisées – des moutons pour une gestion pastorale (centre de tir de Montlignon) – installation de ruches (Issy-les-Moulineaux, Beauvau...)
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions en faveur des écosystèmes
Conditions de réalisation	> Motivation des services
Facteurs de risque	> Freins aux changements

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Sites Intranet DD, PN, GN
Moyens	Temps : temps de transition vers de nouvelles modalités de gestion ; accompagnement des services Budget : €

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 État des lieux	Installation de ruches sur le site de Beauvau en mai.	AC	MDD	Services concernés/référents DD	€
	Recensement des initiatives locales pour une campagne de valorisation				-
2015-2020 Sensibilisation et accompagnement des services	Encourager de nouvelles initiatives				
	Actions de sensibilisation et de communication <i>Quand ?</i> – en continu, en communiquant sur les solutions alternatives – lors d'actualité telle que la journée mondiale de la biodiversité ou la semaine européenne du DD <i>Quoi ?</i> – les enjeux – démontrer que d'autres modes de fonctionnements qui intègrent la dimension environnementale sont possibles, dans le respect du bon accomplissement des missions – valorisation des bonnes pratiques	MI		DICOM, référents DD	-

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-3	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°10	Rationaliser la gestion de l'eau

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	<p><i>Pilote pour les formations tous agents</i> SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable : anne.guiheux@interieur.gouv.fr</p> <p><i>Pilote pour les formations encadrement supérieur</i> SG-DRH-Sous-direction du recrutement de la formation Isabelle Chauvenet-Forin, Sous-directrice du recrutement et de la formation : isabelle.chauvenet-forin@interieur.gouv.fr</p>
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
Définition de l'action	Former sur les thèmes de l'environnement et du développement durable l'ensemble des agents du ministère au regard de deux cibles : – l'encadrement supérieur du ministère, et plus particulièrement le corps préfectoral ; – les agents du ministère (socle de base de formations, conférences et colloques...).
Objectif / Description	Cette action repose sur : – l'établissement de deux conventions avec l'IFORE – la conception et la mise en œuvre de programmes de formations et de sensibilisation, avec un suivi et une évaluation des actions
Indicateur d'efficacité	> Nombre d'actions programmées par thématique > Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation)
Conditions de réalisation	> Budget formation > Adhésion de la hiérarchie et des services
Facteurs de risque	> Désintérêt des services

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Site IFORE > Espace collaboratif intranet DD
Moyens	Temps : élaboration du programme de formation, convaincre les services de s'inscrire Budget : €

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Partenariat formation	Signature des deux conventions avec l'IFORE. Convention MDD – avril. Convention SDRF – en cours.		MDD/SDRF	MDD/SDRF	-
2016-2020 Programme de formations générales et évaluation annuelle	Accès aux formations IFORE proposées en interministériel sur les bases du développement durable : – développement durable et éco responsabilité – efficacité énergétique des bâtiments – bilan carbone et plans d'actions correspondants – achat public durable (module au sein du cursus formation « Acheteur » du MI) – conduire une démarche éco responsable – l'éco conduite de véhicules... Formation bilan carbone et l'élaboration des plans d'actions Au-delà du socle de base, formations adaptées aux enjeux spécifiques du ministère, avec un focus sur l'élaboration et le suivi des plans d'actions. L'efficacité énergétique des bâtiments publics Au-delà du socle de base, conception de formations spécifiques destinées aux services immobiliers du ministère sur une durée de trois ans. Suivi et évaluation du programme de formations (nombre d'actions, nombre de stagiaires, identification de projets conduits à l'issue des formations...)	MI	MDD	IFORE/SDRF	€
2016-2020 Actions de sensibilisation	Le MI sollicite l'IFORE pour l'assister dans la préparation de conférences/colloques spécifiques notamment pour les semaines européennes du développement durable, de la mobilité, de la réduction des déchets et la journée mondiale de la biodiversité.		MDD	IFORE	€
2016-2020 Actions de formations pour l'encadrement supérieur	Conception et mise en œuvre de formations pour l'encadrement supérieur du ministère, et plus particulièrement du corps préfectoral sur les thèmes de l'environnement et du développement durable. 2015 – thématique de l'eau 2016-2020 – à définir		SDRF	IFORE/MDD	€

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°1-2	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
Fiche n°4-1	Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service
Fiche n°1-3	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
Fiche n°3	Changer les comportements pour maîtriser l'énergie
Fiches 5 à 9	Mobilité durable
Fiches 10 à 15	Économies de ressources et de réduction des déchets
Fiches 20	Agir en faveur de l'insertion sociale

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-DEPAFI-SDPA-Responsable ministériel des achats Yves Bentollila, sous-directeur des programmes et de l'achat : yves.bentollila@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
Définition de l'action Objectif / Description	Insérer des clauses sociales dans les marchés. Cf. Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) Le plan national d'action pour les achats publics durables, qui s'étend sur la période 2014-2020, s'inscrit dans une politique communautaire visant à orienter la production et la consommation des biens et services vers le développement durable. Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Les achats publics durables permettent d'agir sur l'emploi, local ou national, grâce : – aux clauses sociales d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ; – au dispositif « jeunes décrochés » ; – au recours aux structures employant des travailleurs handicapés (secteur protégé). Le code des marchés publics permet aux acheteurs publics de tenir compte des objectifs de développement durable dès la détermination des besoins à satisfaire. Le PNAAPD vise à faciliter le recours aux clauses sociales, au-delà des seules obligations réglementaires. Il complète des initiatives déjà solides auxquelles le premier plan a donné l'impulsion, comme le dispositif État exemplaire qui vise les services de l'État, ou bien la constitution de réseaux territoriaux « commande publique et développement durable ». Cet objectif figure dans les objectifs de performance annuels que le service des achats de l'État a assigné à tous les ministères, qui rendent compte par l'intermédiaire des plans annuels de performance et du rapport annuel du SAE. Cf. Code de marchés publics Articles 14 (clauses sociales d'insertion) et 15 (marchés réservés – EA et ESAT)
Indicateur d'efficacité	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan
Conditions de réalisation	> Implication des services
Facteurs de risques	> Dispositif perçu comme une contrainte difficile à intégrer par les services

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) > Site Intranet MI-rubrique achats ; site Intranet développement durable ; site du SAE > Veille achats durables MEDDE > Formation achats durables (sous-direction du recrutement et de la formation)
Moyens	Temps : accompagnement de la MDD – temps de la transition pour les services Budget : -

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Sensibilisation	Mise à disposition d'outils pour les services achats – rédaction d'articles types pour les CCTP, accompagnement... Sensibilisation des services – retour d'expériences, valorisation Exemple semaine européenne du développement durable 2015 : réparation de fauteuils à la DDSP30 à l'initiative d'un agent de la structure	MI	RMA	MDD/ BCPPA	-
2015-2020 Objectifs	2015 – 10 % des marchés supérieurs à 90 000€ passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale 2020 – 15 % des marchés supérieurs à 90 000€ passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale L'évaluation annuelle permettra d'apprécier le déploiement des clauses sociales dans les marchés et le cas échéant d'engager une démarche d'incitation plus active.			services acheteurs	
				MDD/ BCPPA	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°19	Développer une offre de formation
-------------------	-----------------------------------

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des ressources humaines SG/DRH/MGMRH/MPFRH Amélie Guilloteau, cheffe de la MPFRHM - amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
Définition de l'action Objectif / Description	Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes Le protocole signé par toutes les organisations syndicales représentatives du ministère, le 7 mars 2014 traduit la volonté du ministère de se montrer exemplaire dans un domaine porteur d'enjeux pour la modernisation de la gestion des ressources humaines. Le protocole s'applique à tous les personnels du ministère : personnels administratifs et techniques, mais aussi ceux des corps actifs de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale. Il est structuré en 4 axes, déclinés en 14 mesures : - Axe n°1 : Le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ; - Axe n°2 : Pour une égalité effective entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et parcours professionnels au ministère de l'intérieur ; - Axe n°3 : Vers une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents ; - Axe n°4 : Prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral.
Indicateur d'efficacité	> Augmentation du taux de données sexuées dans les études et notamment dans le rapport de situation comparée > Flux annuels de nominations et primo-nominations aux emplois supérieurs et dirigeants > Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions > Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels
Conditions de réalisation	> Implication des services > Mise à disposition d'outils de travail adaptés
Facteurs de risques	> Freins à une évolution de la culture professionnelle

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique > Protocole d'accord du 8 mars 2013 portant sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique > Protocole d'accord ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 7 mars 2014 > Plan d'action ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes > Site intranet égalité et diversité : http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr
Moyens	Temps : conduite du projet Budget : €

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2016-2020	Plan d'action en cours d'élaboration	MI	DRH MGM-RH	Référents à préciser	à préciser
2017	Comité de suivi du protocole égalité professionnelle entre les femmes et les hommes réunissant SG, PN, GN, OS			SG, PN, GN	
2018	Obtention par le ministère des deux labels "égalité professionnelle entre les femmes et les hommes" et "diversité"			SG, PN, GN	

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°21-2	Agir en faveur de l'égalité des droits – lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité
---------------------	---

Maj le 13/06/2018

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée

6.2 – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits - Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité

PRESENTATION DE L'ACTION

Pilote	SG-Direction des ressources humaines SG/DRH/MGMRH/MPFRH Amélie Guilloteau, cheffe de la MPFRRHM - amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr
Périmètre	Ministériel
Cf. SNTEDD	Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
Définition de l'action Objectif / Description	Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité La lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité sont des sujets structurants pour le ministère de l'intérieur. Afin d'en permettre l'appropriation par le plus grand nombre et de poursuivre, en les accentuant, les efforts et la vigilance en matière de lutte contre les discriminations, plusieurs dispositifs d'envergure ont été déployés à partir de 2017 dans l'ensemble du ministère et sur la totalité du territoire. > Conduire un plan d'action pluriannuel décliné du protocole ministériel relatif à la promotion de la diversité et à la prévention des discriminations signé avec les organisations syndicales, notamment : - faire connaître auprès des agents les actions mises en œuvre par le ministère de l'intérieur, à l'échelon central et local, en faveur de la diversité ; - sensibiliser 100 % des agents aux enjeux de la diversité – Renforcer le vivier des formateurs internes occasionnels pour accélérer le déploiement des formations dans les territoires ; > contribuer à la modernisation de l'image du ministère de l'Intérieur auprès de la population, en relayant les mesures spécifiques adoptées pour assurer l'égalité de traitement dans ses procédures de recrutement et dans les évolutions de carrière qu'il propose.
Indicateur d'efficacité	> Obtention de la double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité » > Nombre d'actions conduites dans le cadre de la lutte contre les discriminations et le promotion de la diversité
Conditions de réalisation	> Implication des services > Mise en place et suivi : 1. du plan de formation, 2. du plan de communication, 3. des cellules d'écoute 4. du protocole d'accord relatif à la promotion de la diversité et à la prévention des discriminations.
Facteurs de risques	> Freins à une évolution de la culture professionnelle

ORGANISATION DE L'ACTION

Ressources disponibles	> Décret du 14 mars 2014 relatif à la commission de labellisation du label diversité > Décret n° 2008-1344 du 17 décembre 2008 relatif à la création d'un label en matière de promotion de la diversité et de la prévention des discriminations > Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté (mars 2015) > Retours d'expériences (Finances, ministères sociaux, Affaires étrangères, Culture) > Rapport d'audit du ministère par l'AFNOR
Moyens	Temps : conduite du projet Budget : €€

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2016	Élaboration et mise en œuvre du plan de formation et du plan de communication Identification des référents diversité	MI	DRH/MGM- RH DRH/SDRF DRH/SDASA P	Mission égalité/ MDD	€€
2017	Création des cellules d'écoute Suivi et développement du plan de formation et du plan de communication Dépôt de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité				
2018	Audit de l'AFNOR en mars 2018 et certification au début du second semestre Signature et mise en œuvre du protocole d'accord "Diversité"				
2020	Audit de contrôle pour prolongation de la certification AFNOR				
2022	Renouvellement de la certification AFNOR				

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

Fiche n°21-1	Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
---------------------	---

Maj le 13/06/2018